



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

VINGTIÈME RAPPORT ANNUEL

(26 avril 1968 - 23 avril 1969)

VOLUME I

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

NATIONS UNIES

New York, 1969)

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/4639
E/CN.12/841/REV.1

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
SIGLES		vi
INTRODUCTION	1	1
PREMIERE PARTIE. ACTIVITES DE LA COMMISSION DEPUIS LA DOUZIEME SESSION DU COMITE PLENIER	2 - 343	2
Aperçu général	2 - 15	2
A. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES	16 - 28	5
Comité régional des normes électriques	18 - 19	5
Groupe régional pour l'interconnexion électrique .	20 - 21	6
Groupe régional sur les tarifs de l'électricité ..	22 - 24	6
Groupe de travail des transports maritimes et du développement des installations portuaires	25 - 26	7
Sous-Comité centraméricain de coordination statistique	27	8
Autres réunions liées aux activités du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale	28	8
B. ACTIVITES DU SECRETARIAT	29 - 315	9
Division de la recherche et du développement économique	30 - 60	9
Division des affaires sociales	61 - 73	16
Division de la politique commerciale	74 - 92	20
Programme commun d'intégration du développement industriel	93 - 110	24
Programme des transports	111 - 131	27
Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture	132 - 148	31
Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie	149 - 159	35
Division de la statistique	160 - 179	37
Centre de projections économiques pour l'Amérique latine	180 - 196	41
Groupe de l'administration publique	197 - 203	45
Programme des Nations Unies pour le développement	204 - 220	47

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Bureau de Mexico	221 - 244	50
Bureau de Washington	245 - 248	55
Bureau de Rio de Janeiro	249 - 256	55
Bureau de Montevideo	257 - 269	57
Bureau des Antilles	270 - 291	60
Bureau de Bogota	292 - 305	64
Siège de l'Organisation des Nations Unies et Commissions Économiques régionales	306 - 315	67
C. REUNIONS ET CYCLES D'ETUDES	316 - 330	69
Cycle d'études sur l'organisation et la réalisation de recensement de la population et de l'habitation en Amérique latine	316 - 320	69
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technologie au développement : Groupe latino-américain	321	70
Troisième cours régional de politique commerciale	322 - 323	71
Cycle d'études sur les statistiques, la comp- tabilité et les coûts des entreprises ferroviaires .	324 - 329	71
Dixième Conférence régionale latino-américaine de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture	330	72
D. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISMES	331 - 343	73
Institutions spécialisées	332 - 334	73
Centre latino-américain de démographie	335	73
Organisation des Etats américains	336 - 338	74
Comité interaméricain de développement agricole ..	339	74
Banque interaméricaine de développement	340 - 341	74
Organismes d'intégration et autres organes régionaux	342 - 343	74
DEUXIEME PARTIE. TREIZIEME SESSION DE LA COMMISSION	344 - 491	75
A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX	344 - 359	75
Séances d'ouverture et de clôture	344 - 350	75
Participants	351 - 355	76

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
Pouvoirs	356	76
Election du Bureau	357	76
Organisation des travaux	358 - 359	77
B. ORDRE DU JCUR	360	78
C. RESUME DES DEBATS	361 - 491	80
Introduction	361 - 362	80
Amendements au règlement intérieur	363	81
Bilan de la situation actuelle et de la première Décennie des Nations Unies pour le développement .	364 - 401	81
Stratégie du développement pendant la prochaine Décennie	402 - 441	88
La politique commerciale de l'Amérique latine	442 - 458	96
Institut latino-américain de planification économique et sociale	459 - 472	99
Centre latino-américain de démographie	473 - 477	101
Programme de travail et ordre de priorité 1969-1971	478 - 488	102
Sessions biennales du Comité plénier	489 - 490	104
Lieu et date de la prochaine session	491	105
TROISIEME PARTIE. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA TREIZIEME SESSION	492 - 493	106
QUATRIEME PARTIE. PROJET DE RESOLUTION PRESENTE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	494	125
CINQUIEME PARTIE. PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE		126
ANNEXES		
I. LISTE DES DELEGATIONS		127
II. PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE DEPUIS LA DOUZIEME SESSION DU COMITE PLENIER		138

SIGLES

AIAF	Association latino-américaine des chemins de fer
ALALE	Association latino-américaine de libre-échange
BCIE	Banque centraméricaine d'intégration économique
BCT	Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies
BID	Banque interaméricaine de développement
BNDE	Banque nationale de développement économique (Brésil)
CADI	Commission consultative du développement industriel
CARIFTA	Association de libre-échange des Antilles
CCE	Comité de coopération économique de l'Amérique centrale
CECLA	Commission spéciale de coordination latino-américaine
CELADE	Centre latino-américain de démographie
CEMLA	Centre d'études monétaires latino-américaines
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CIAP	Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès
CIDA	Comité interaméricain de développement agricole
CIER	Comité pour l'interconnexion électrique régionale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CORDIPLAN	Bureau central de coordination et de planification (Venezuela)
CREFAL	Centre régional d'éducation de base pour l'Amérique latine
ECCM	Marché commun des Antilles orientales
ESAPAC	Ecole supérieure d'administration publique de l'Amérique centrale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

GAFICA	Groupe consultatif de la FAO pour l'intégration économique de l'Amérique centrale
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IASI	Institut interaméricain de statistique
ICAITI	Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle
IISA	Institut interaméricain des sciences agricoles
ILA-FA	Institut latino-américain du fer et de l'acier
ILPES	Institut latino-américain de planification économique et sociale
ODECA	Organisation des Etats centraméricains
OEI	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONR4P	Bureau national de rationalisation et de formation de la fonction publique
ONUOI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PIUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale
SUDENE	Surintendance du développement du Nord-Est (Brésil)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

INTRODUCTION

1. Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), qui est le vingtième, porte sur la période allant du 20 avril 1968 au 23 avril 1969 1/. Il est présenté au Conseil économique et social pour examen, conformément aux dispositions du paragraphe 12 du mandat de la Commission qui stipule que la Commission devra soumettre au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et projets, y compris ceux de tous ses organes subsidiaires.

1/ Pour le dix-neuvième rapport annuel de la Commission, voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Supplément No 4.

PREMIERE PARTIE

ACTIVITES DE LA COMMISSION DEPUIS LA DOUZIEME SESSION DU COMITE PLENIER

Aperçu général

2. L'une des tâches primordiales du secrétariat au cours des derniers mois a été la préparation d'un programme pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il a été établi que la croissance économique de l'Amérique latine au cours des années 1960 a été extrêmement lente et irrégulière, avec une augmentation annuelle moyenne du produit intérieur de moins de 4,5 p. 100 dans la région prise dans son ensemble, c'est-à-dire à peine 1,5 p. 100 par habitant et par an.
3. Par conséquent, la CEPAL a renouvelé ses efforts pour rechercher des orientations et des mesures stratégiques qui, tout en posant des objectifs spécifiques de croissance, contribueront à accélérer le développement, tant sur le plan national que régional.
4. Dans cet esprit, la CEPAL a organisé un certain nombre de réunions régionales, a participé à d'autres réunions et a préparé un programme d'action (E/CN.12/335) qui sera discuté à la treizième session. Dans ce programme, la CEPAL indique les mesures et les mécanismes institutionnels qui devraient être adoptés pour rendre les économies latino-américaines moins vulnérables et pour contribuer à éliminer les goulets d'étranglement extérieurs. En même temps, elle étudie la stratégie ainsi que les principaux objectifs et les mesures de politique économique qui devraient être adoptés par les pays d'Amérique latine pour la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.
5. Parallèlement à ce travail, une attention croissante a été accordée aux problèmes d'intégration régionale, en particulier dans le Marché commun de l'Amérique centrale, où les travaux ont porté essentiellement sur les problèmes de l'énergie électrique et des transports; au secrétariat de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALC), où la CEPAL a continué ses efforts pour trouver des solutions techniques à certains problèmes que pose l'application du Traité de Montevideo de 1960; et à la Commission mixte du Groupe des Andes composé des pays signataires de la Déclaration de Bogota de 1966 (Colombie, Chili, Equateur, Pérou et Venezuela, auxquels s'est jointe la Bolivie en 1967) ainsi qu'à l'Association de libre-échange des Antilles (CARIFTA), nouvellement créée.
6. Il faut noter que le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago fournit les bureaux et le personnel local pour le Bureau des Antilles. De même, le Gouvernement colombien fournit des bureaux et du matériel, du personnel auxiliaire local et un économiste pour le Bureau de Bogota, auprès duquel un autre économiste est détaché

par le Gouvernement vénézuélien. Enfin, un accord a été conclu avec le Ministère de la planification du Brésil concernant la création d'un bureau commun qui remplacera l'ancien Centre CEPAL/BNDE de développement économique; le Ministère fournira les bureaux et le personnel local et prendra à sa charge les frais de fonctionnement.

7. Malgré ses responsabilités croissantes, y compris celles concernant le Groupe des Andes et la CARIFTA, le secrétariat n'a pas augmenté son personnel en 1968 et, de ce fait, a été obligé de limiter le programme au travail pouvant être accompli avec les ressources disponibles : ce travail a surtout consisté à effectuer des recherches visant à définir une stratégie et une politique de développement économique et social pour l'Amérique latine, tant sur le plan global que sectoriel, à aider les gouvernements d'Amérique latine en matière de politique commerciale et d'intégration économique et à collaborer à des activités d'assistance technique, y compris des cours et cycles d'études.

8. Comme toujours, la CEPAL a poursuivi ses programmes de coopération avec d'autres organismes interaméricains visant à accélérer les mouvements d'intégration et à atteindre des objectifs de bien-être dans la région. Ainsi, au mois de mai 1968, le Secrétaire exécutif a assisté à la Réunion des Ministres des relations extérieures du bassin du Río de la Plata qui a eu lieu à Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, et à laquelle il a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; dans ce message, le Secrétaire général exprimait son intention d'étudier les recommandations de la Réunion afin que l'Organisation des Nations Unies puisse collaborer de son mieux à leur mise en oeuvre.

9. La visite que M. Gelo Plaza, le nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA), a faite au siège de la CEPAL à la fin du mois de juillet 1968 a fourni aux deux organismes l'occasion de discuter des plans communs. A la fin d'une série de réunions, on a souligné qu'il importait de coordonner l'action de la CEPAL et celle de l'OEA dans un esprit de coopération mutuelle afin d'atteindre les buts communs et d'accélérer le développement de l'Amérique latine.

10. Du 6 au 13 août 1968, le secrétariat de la CEPAL a reçu la visite du Comité d'experts chargé d'étudier la question de la réorganisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Comité des Sept), que présidait M. C. V. Narasimhan, secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et chef de cabinet du Secrétaire général. Les autres membres du Comité étaient M. Manuel Pérez Guerrero, M. Louis Ignacio-Pinto, M. Bernard de Menthon, M. Platon D. Morozov, M. Andrew A. Stark et M. W. H. Ziehl. On avait préparé divers éléments d'information qui ont été mis à la disposition du Comité.

11. Au cours de la première semaine de novembre 1968, une mission commerciale canadienne ayant à sa tête trois membres du Cabinet s'est rendue à Santiago afin d'examiner avec de hauts fonctionnaires de la CEPAL les moyens de renforcer les liens entre le Canada et l'Amérique latine.

12. Au mois de juin 1968, la CEPAL a fourni ses services à un Cycle d'études régional pour l'Amérique latine sur les techniques et les procédures d'assistance technique des Nations Unies, premier d'une série organisée par l'Institut des

Nations Unies pour la formation et la recherche pour remplacer le Programme de formation aux méthodes et procédures d'assistance technique. Les principaux aspects du problème ont été examinés au cours de ce cycle d'études, et des communications ont été faites par les représentants régionaux des institutions spécialisées; quinze fonctionnaires de douze pays d'Amérique latine et six représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la CEPAL y ont participé.

13. La CEPAL a également fourni ses services pour la septième Table ronde des rédacteurs en chef convoquée en septembre 1968 par le Service de l'information afin de donner l'occasion à des personnalités marquantes de la région et à de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies de discuter de certains des grands problèmes auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face. Quarante-cinq participants de 23 pays et d'organisations internationales étaient présents, y compris M. José Rolz-Bennett, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Agha Abdul Hamid, sous-secrétaire général à l'information, et le Secrétaire exécutif de la CEPAL. Diverses recommandations visent à améliorer la diffusion d'informations concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies ont été adoptées et le rôle important joué par les moyens d'information dans l'orientation de l'opinion publique a été souligné.

14. Du 3 au 12 mars 1968, la Réunion régionale des représentants résidents en Amérique latine et aux Antilles a lieu au siège de la CEPAL. Elle a fourni l'occasion d'un échange de vues sur le travail effectué dans la région par l'élément Fonds spécial du PNUD et par le PNUD en général. Le Secrétaire exécutif de la CEPAL a fait une déclaration dans laquelle il a décrit certains travaux récemment accomplis par le secrétariat et indiqué les principales questions dont s'occupera la Commission dans ses activités futures. Des déclarations ont également été faites par M. David Owen, directeur adjoint du PNUD, M. Gabriel Valdés, ministre des relations extérieures du Chili, M. Galo Plaza, secrétaire général de l'OEA, M. Paul-Marie Henry, directeur adjoint du PNUD et directeur associé des opérations et de la programmation, et M. Patricio Silva, sous-secrétaire aux relations extérieures du Chili.

15. Trois numéros du Boletín Económico de América Latina ont été publiés. Le volume XIII, No 1, contient un article sur l'Amérique latine et la deuxième session de la CIUCED, le texte de la Charte de Tegucigalpa, adoptée en septembre 1967 par les pays membres de la Commission spéciale de coordination latino-américaine, le texte de la Charte d'Alger, adoptée le 24 octobre 1967 à la réunion des ministres du groupe des 77 pays en voie de développement, et un aperçu des activités récentes de la CEPAL. Le volume XIII, No 2, contient des articles sur le vingtième anniversaire de la CEPAL, les investissements dans l'industrie pétrolière d'Amérique latine, la politique sociale et les mutations sociales, la sécurité sociale et le développement en Amérique latine, les programmes de développement local intégral en Amérique latine, l'urbanisation de la société en Amérique latine et les activités récentes de la CEPAL. Le volume XIV, No 1, a également été publié; il contient des articles sur le financement du développement régional, par Henry-Simon Bloch, le rôle des organisations internationales dans la promotion des exportations d'Amérique latine et le transfert de la technologie et ses rapports avec la politique commerciale et la promotion des exportations d'Amérique latine.

[On trouvera à l'annexe II une liste des principaux documents publiés par la CEPAL pendant la période sur laquelle porte le présent rapport.]

A. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES

16. La présente section du rapport porte sur les activités du Comité du commerce et du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale (CCE). Le premier ne s'étant pas réuni depuis la onzième session de la Commission, les travaux du Secrétariat en matière de commerce sont décrits dans la section du présent rapport concernant la Division de la politique commerciale (voir ci-dessous par. 74 à 87).

17. Le CCE ne s'est pas réuni depuis sa neuvième session, tenue en janvier 1966, mais ses sous-comités et groupes de travail ont eu les activités décrites ci-dessous.

Comité régional des normes électriques

Deuxième session : Tegucigalpa, du 2 au 6 mai 1966.

Président : M. Omar F. del Cid (Honduras)

Rapporteur : M. Mario Hidalgo (Costa Rica)

18. Le Comité régional des normes électriques, créé par la résolution 19 (30.5) du sous-Comité centraméricain de l'électrification et des ressources hydrauliques à sa troisième session, tenue à Tegucigalpa en septembre 1966, s'est réuni pour la première fois à Managua en décembre 1966. Cet organe technique est chargé d'orienter et de diriger un programme régional de normalisation de l'équipement et du matériel électriques en tant que nouvelle étape du processus de développement intégré de l'énergie électrique en Amérique centrale. A sa deuxième session, le Comité a examiné les progrès effectués dans la mise en oeuvre des résolutions adoptées lors de sa première session et a adopté le programme de travail pour 1968-1969, comportant la préparation d'un projet de normes concernant les tensions de distribution ainsi qu'une première liste de termes pour l'industrie électrique basée sur un glossaire élaboré par un groupe d'experts latino-américains. Il a également défini les relations procédurales entre le Comité régional et l'Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle (ICAITI) en ce qui concerne la création de normes centraméricaines.

Troisième session : Panama, du 18 au 23 septembre 1966.

Président : M. Rafael Ayax Moscote (Panama)

Rapporteur : M. Noel Espinosa Chavarría (El Salvador)

19. Lors de sa troisième session, le Comité régional des normes électriques a examiné les progrès réalisés de mai à août 1966 dans l'exécution du programme de normalisation; il a bénéficié pour cela de la collaboration d'un expert engagé spécialement pour le programme et dont les services étaient financés par les six pays, ainsi que d'un technicien de la Commission fédérale de l'électricité du Mexique. En outre, le Comité a approuvé les normes proposées pour définir les unités électriques, la terminologie utilisée dans l'industrie électrique en matière

de production, de transport, de distribution et de consommation, les symboles pour les plans et les schémas, ainsi qu'une nomenclature uniforme pour le matériel de distribution. Le Comité a estimé qu'il était nécessaire de développer l'analyse du système normalisé de classification du matériel et de l'équipement utilisés dans les diverses installations et de poursuivre le programme de travail adopté à sa précédente session.

Groupe régional pour l'interconnexion électrique

Première session : Tegucigalpa, du 6 au 9 mai 1969

Président : M. Ernesto Crespo (Honduras)

Rapporteur : M. Octavio Salinas (Nicaragua)

20. Lors de sa troisième session, tenue à Tegucigalpa en septembre 1966, le Sous-Comité centraméricain de l'électrification et des ressources hydrauliques a insisté sur la nécessité pour le Marché commun de l'Amérique centrale d'établir un instrument juridique de caractère général énonçant les principes du développement des programmes d'interconnexion électrique entre les pays; il a demandé aussi que soient définies les bases techniques et administratives de l'élaboration d'une étude multilatérale des interconnexions.

21. Pour donner suite à cette recommandation, il a été créé un Groupe régional pour l'interconnexion électrique qui, à sa première session, a adopté les grandes lignes d'un projet d'accord régional sur l'échange ainsi que sur l'achat et la vente d'énergie électrique et a recommandé que l'élaboration dudit projet d'accord soit entreprise et confiée au secrétariat permanent du traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). De plus, il a demandé au secrétariat de la CEPAL de préparer, avec l'assistance technique du SIECA et l'aide financière de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), une étude générale sur les possibilités d'interconnexion électrique en Amérique centrale.

Groupe régional sur les tarifs de l'électricité

Première session : Tegucigalpa, du 2 au 6 mai 1968

Président : M. Mauricio Mossi (Honduras)

Rapporteur : M. Enrique Aguiluz (Guatemala)

22. Le Groupe régional sur les tarifs de l'électricité a été créé par le Sous-Comité centraméricain de l'électrification et des ressources hydrauliques lors de sa troisième session, tenue à Tegucigalpa en septembre 1966. Le Groupe a été chargé d'examiner les facteurs qui déterminent le coût de l'énergie électrique et de préparer une analyse comparative des politiques de réglementation et des structures tarifaires des pays d'Amérique centrale, dans le but d'harmoniser les systèmes tarifaires dans ce secteur.

23. Lors de la première réunion du Groupe, le programme régional pour l'harmonisation des systèmes tarifaires a été mis en train, au niveau technique, en ce qui concerne les méthodes et les procédés de calcul et d'élaboration des tarifs de l'électricité. On a également examiné d'autres aspects, comme la réglementation de l'énergie électrique et le développement des marchés, qui peuvent affecter la structure et le niveau des tarifs.

24. Le Groupe régional a examiné les facteurs qui déterminent le niveau des prix de l'énergie électrique, les composantes des coûts, les expériences de chaque pays en matière de structures tarifaires et les aspects généraux de la réglementation de l'énergie électrique. A cette occasion, il a également formulé des critères généraux sur les aspects financiers, les niveaux des prix et la politique tarifaire, défini un programme d'étude de la réglementation tarifaire, du développement des marchés et de l'électrification rurale et adopté des principes uniformes en ce qui concerne les facteurs à prendre en considération pour la fixation du prix de l'électricité, ainsi qu'un glossaire des termes administratifs, financiers et comptables de l'industrie électrique. Tout cela constitue un ensemble de mesures qui devraient permettre d'harmoniser progressivement les tarifs en Amérique centrale.

Groupe de travail des transports maritimes et du développement des installations portuaires

Deuxième session : Guatemala, du 9 au 13 septembre 1966

Président : M. Marco Antonio Cuevas (Guatemala)

Rapporteur : M. Edmundo Rostrand (Nicaragua)

25. Le Groupe de travail des transports maritimes et du développement des installations portuaires - organe subsidiaire du Sous-Comité centraméricain des transports - s'est réuni pour la première fois à San Salvador du 13 au 16 novembre 1967. Il avait alors indiqué qu'il était nécessaire de promouvoir la planification régionale des travaux portuaires et de la navigation maritime, de poursuivre les activités conduisant à la création d'une marine marchande centraméricaine, de stimuler la modernisation et la productivité des services portuaires et d'établir les institutions régionales nécessaires pour atteindre progressivement ces objectifs.

26. A sa deuxième session, le Groupe de travail a recommandé la création d'une commission centraméricaine des autorités portuaires. Cette commission servirait d'organisme technique et consultatif pour faciliter l'élaboration et l'exécution de la politique portuaire régionale. De même, le Groupe de travail a réaffirmé son soutien à toute action visant à créer des groupements d'armateurs et de chargeurs et à mettre en place des autorités portuaires à compétence nationale, mesures nécessaires pour le développement adéquat de ce secteur en Amérique centrale. Il a examiné les problèmes pratiques que soulève dans les ports le grand nombre de documents de navigation requis et a indiqué certaines solutions possibles à ces problèmes. De plus, il a approuvé les bases d'un système uniforme de comptes

et de statistiques et a établi les principes généraux du calcul des coûts et de la fixation de la structure tarifaire dans le cadre d'un système d'information coordonné et rationnel qui est considéré comme un facteur essentiel du développement et du contrôle efficace des activités des administrations portuaires.

Sous-Comité centraméricain de coordination statistique

Deuxième session extraordinaire : Guatemala, du 28 au 30 novembre 1968

Président : M. Edgardo Nájera Ochoa (Guatemala)

Rapporteur : M. Carlos Raudales (Honduras)

27. La deuxième session extraordinaire du Sous-Comité centraméricain de coordination statistique avait pour objet l'examen du programme de recensements de 1970. Le Sous-Comité a estimé que ce programme devrait être exécuté de manière coordonnée pour des raisons d'économie et dans l'intérêt même des pays. Diverses mesures ont été adoptées concernant le financement régional du programme, les besoins d'assistance technique et de formation du personnel chargé du recensement dans les différents pays, et les questions exclusivement techniques qui demandaient une attention immédiate.

Autres réunions liées aux activités du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale

28. Dans le cadre du programme d'intégration économique de l'Amérique centrale, la CEPAL a collaboré et participé aux réunions suivantes : trente-deuxième réunion du Conseil exécutif centraméricain; réunion mixte SIECA/BCIE/CEPAL sur la coordination, deuxième et troisième réunions mixtes ODECA/BCIE/SIECA/CEPAL sur le développement coordonné de l'infrastructure économique; première et deuxième réunions mixtes ODECA/SIECA/CEPAL sur la coordination statistique; réunion commune de la CIAP et du Conseil économique centraméricain, huitième et neuvième réunions de la Commission de coordination des marchés et de la stabilisation des prix en Amérique centrale; Comité régional des ressources hydrauliques pour le projet hydrométéorologique de l'Amérique centrale; réunion d'experts centraméricains de la comptabilité nationale; cinquième session de la Commission consultative de l'ALALE pour les questions monétaires; Comité technique spécial des gouverneurs des banques centrales d'Amérique latine pour les mécanismes compensatoires, groupes d'experts gouvernementaux du Conseil économique et social interaméricain; quatrième session du Conseil d'administration de l'Association interaméricaine pour la productivité.

B. ACTIVITES DU SECRETARIAT

29. La présente section et les suivantes traitent des activités du secrétariat qui n'ont pas de rapport direct avec les attributions des organes subsidiaires de la Commission.

DIVISION DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

30. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, la Division s'est occupée des travaux préparatoires entrepris par le secrétariat en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement; de ce fait, les recherches concernant la situation économique actuelle ont été essentiellement concentrées sur la situation de l'économie de l'Amérique latine à la fin de la première Décennie du développement et la mobilisation des ressources pour la deuxième Décennie. La première partie de ces travaux fait l'objet de l'Estudio Económico de América Latina, 1968 (E/CN.12/825 et Add.1 et 2) et la deuxième constitue une étude spéciale sur la mobilisation des ressources intérieures présentée à la treizième session de la Commission (E/CN.12/827). En outre, la Division a poursuivi l'étude de la répartition du revenu et des ressources humaines en vertu des accords passés avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans le cadre du Plan d'Ottawa ^{2/}.

Etude sur la situation économique de l'Amérique latine

31. L'Estudio Económico de America Latina, 1968 (E/CN.12/825 et Add.1 et 2) a été rédigé pour être présenté à la treizième session de la CEPAL. L'Estudio se compose de deux parties principales : la première décrit la situation des économies latino-américaines à la fin des années 1960, tandis que la seconde analyse les tendances économiques en 1968. Les principales conclusions de la deuxième partie sont résumées ci-dessous.

32. En 1968, l'évolution de l'économie latino-américaine a été nettement plus satisfaisante qu'en 1967. Le taux d'augmentation du produit global a été de 5,4 p. 100, contre 4,5 p. 100 en 1967 et une moyenne de 4,6 p. 100 au cours de la période 1960-1966.

33. Cette tendance générale a été suivie par la plupart des pays de la région. L'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et l'Uruguay ont vu s'accroître leur taux d'expansion économique; la Bolivie, le Chili, El Salvador et Haïti ont maintenu, à leurs niveaux respectifs, une cadence comparable à celle de 1967; l'Equateur, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République Dominicaine et, à un degré moindre, le Venezuela, ont accusé des taux inférieurs à ceux de 1967.

^{2/} Plan d'Ottawa pour la mise en valeur des ressources humaines, adopté par la huitième Conférence des Etats d'Amérique membres de l'Organisation internationale du Travail, le 22 septembre 1966 (voir Bureau international du Travail, Bulletin officiel, Genève, Vol. L, No 1, janvier 1967, p. 79 à 83).

34. Ces résultats positifs ont été obtenus en dépit du fait que, dans de nombreux pays, les réalisations du secteur agricole ont été peu satisfaisantes par suite des mauvaises conditions atmosphériques qui ont affecté de vastes étendues du territoire latino-américain. L'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Equateur figurent parmi les pays qui ont été le plus touchés. En revanche, l'activité industrielle a connu une progression très rapide, soit un accroissement de 1,8 p. 100 dans l'ensemble du territoire, à l'inverse exactement de ce qui s'est passé en 1967, où l'expansion agricole a nettement distancé l'expansion industrielle. Cela est dû en grande partie à la reprise du secteur industriel enregistrée au Brésil, où sa production a augmenté de 12 p. 100, tandis que les taux d'accroissement ont été moyennement élevés en Argentine, en Bolivie, en Colombie, au Mexique, au Pérou et dans les pays d'Amérique centrale.

35. Dans plusieurs pays, il y a eu une progression très sensible dans les secteurs de la construction et des travaux publics, en particulier en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Mexique et au Venezuela.

36. Un autre aspect important de l'évolution économique en 1968 a été l'accroissement des exportations et la hausse sensible de la valeur des importations. Les exportations, calculées sur la base de la valeur aux prix courants des ventes de biens et services à l'extérieur, ont atteint le chiffre sans précédent de 13 720 millions de dollars, soit une augmentation de 5,6 p. 100 par rapport à 1967, tandis que les importations de biens et de services ont totalisé 13 380 millions de dollars, soit un accroissement de 7,3 p. 100.

37. Pour certains pays, cette évolution du secteur extérieur signifie que le volume de leur commerce extérieur n'a jamais été aussi élevé auparavant. A cet égard, le cas du Brésil (2 300 millions de dollars), du Chili (1 050 millions de dollars), du Mexique (2 600 millions de dollars), de la Bolivie, du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras et de Panama sont particulièrement significatifs; cette tendance générale comporte cependant quelques exceptions : en 1968, la valeur courante des importations de biens et services a sensiblement diminué au Pérou et, à un degré moindre, en Argentine, au Nicaragua et en Uruguay.

38. Aux données ci-dessus, qui révèlent une expansion considérable du commerce extérieur de l'Amérique latine, il convient d'ajouter certaines observations afin d'évaluer plus précisément l'importance de cette évolution des échanges avec l'étranger. Dans une certaine mesure, elle peut être estimée d'une façon différente selon le point de vue duquel on se place, que ce soit celui de la position de l'Amérique latine dans les échanges mondiaux, d'une part, ou celui du rapport entre l'expansion intérieure et les limitations extérieures, d'autre part. En ce qui concerne le premier point de vue, il faut considérer que les récents progrès enregistrés se sont situés dans le contexte d'une expansion extraordinaire des échanges mondiaux et qu'en dépit de la valeur absolue assez élevée de ses ventes à l'étranger, l'Amérique latine n'a pas été en mesure d'empêcher que sa participation dans l'ensemble des exportations mondiales continue à décliner. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que, dans de nombreux pays de cette région, il existe maintenant un rapport beaucoup plus souple entre le secteur extérieur et la croissance de l'économie interne. En d'autres termes, l'obstacle traditionnel à l'expansion que constitue la rigidité du secteur extérieur n'a eu, dans plusieurs cas, qu'une influence réduite - ou même nulle - sur les récents progrès. Une comparaison des

importations de 1960 et de 1968, en prix constants, montre des augmentations supérieures à 100 p. 100 en Bolivie, au Honduras, au Nicaragua et en République Dominicaine, et supérieures à 50 p. 100 au Chili, au Costa Rica, en Equateur, en El Salvador, au Guatemala, au Mexique, au Panama et au Pérou; ainsi, seuls l'Argentine, Haïti et l'Uruguay ont enregistré une diminution du volume des importations entre la première et la dernière année de la période de référence.

39. Même ainsi, une certaine prudence doit être observée dans l'interprétation de ces faits, étant donné l'existence d'autres facteurs importants. En premier lieu, le commerce extérieur de l'Amérique latine a toujours été caractérisé par une grande instabilité, et il n'y a pas eu dans la politique des pays industrialisés ou dans la capacité de l'Amérique latine de modifier la structure de ses exportations, de changements radicaux qui puissent être jugés suffisants pour la protéger de cette instabilité et pour garantir le maintien de la conjoncture ascendante récemment enregistrée. En deuxième lieu, il est indispensable de rappeler que ce sont les importations qui ont marqué la plus grande augmentation ces dernières années, alors que l'évolution des exportations a été beaucoup moins positive, ce qui a provoqué un accroissement de la dette extérieure. Les entrées brutes de capitaux étrangers ont augmenté considérablement au cours des deux dernières années, y compris une hausse sensible du financement à court terme. En même temps, le coût du capital étranger - amortissement, intérêts et transferts de bénéfices sur les investissements directs - en est à représenter une très large part de la valeur totale des exportations de biens et de services : non moins de 35 p. 100 pour l'ensemble de la région, et bien plus de 40 p. 100 dans plusieurs pays tels que le Mexique, le Brésil et le Chili.

40. En 1968, l'accroissement considérable des importations a entraîné, pour l'ensemble de la région, une augmentation de l'offre intérieure de biens et services proportionnellement supérieure à l'augmentation enregistrée pour le produit intérieur, ce qui a favorisé l'expansion de la consommation et plus encore des investissements. Cette tendance a pu être observée au Brésil, au Chili et en Colombie, tandis qu'au Nicaragua, en El Salvador, au Pérou et en Uruguay, le phénomène inverse s'est produit, conséquence de l'évolution moins favorable de la capacité d'importation ou de mesures de restriction des importations.

41. Dans plusieurs pays - en Argentine et au Mexique, par exemple - on a noté un important accroissement des investissements publics, ce qui a entraîné des modifications sensibles dans la composition de la demande finale.

Mobilisation des ressources intérieures

42. Dans le cadre des travaux préparatoires du secrétariat pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, une étude sur la mobilisation des ressources intérieures a été élaborée et ses résultats préliminaires ont été présentés à la Commission à sa treizième session (E/CN.12/827). Le sujet sera maintenu au programme de travail de la Division, afin de développer et d'approfondir certains de ses aspects.

43. Prenant comme point de départ le fait que les taux d'épargne et d'investissement sont relativement bas dans la plupart des pays de la région et qu'aucune amélioration notable n'a pu être relevée au cours des années 1960, l'étude aborde le problème sous deux angles principaux : le potentiel de ressources réelles pour la formation de capital, d'une part, et l'accumulation et la canalisation des ressources financières, d'autre part. De plus, on a examiné les expériences récentes de certains pays d'Amérique latine en matière de mobilisation de l'épargne du secteur privé (particuliers et sociétés).

44. Dans l'analyse du potentiel réel d'expansion, une attention particulière a été consacrée aux sources existantes et potentielles de ressources réelles et à la manière dont elles sont utilisées. En particulier, la mesure dans laquelle les investissements fixes dépendent de la capacité d'importer des machines et du matériel a été analysée, ainsi que l'évolution probable de cette dernière en fonction des perspectives de la capacité totale d'importation ou des changements dans la structure des importations qui pourraient libérer davantage de ressources pour la formation de capital. Il est procédé à une étude similaire de la capacité intérieure de production, principalement en fonction de la capacité inutilisée dans les principales industries nationales et de la souplesse de certains secteurs de production - notamment de biens de consommation durables - qui pourraient être adaptés de façon à accroître l'offre de biens de production. Enfin, on a étudié de façon approfondie l'importance de la contribution qui pourrait être apportée à la formation de capital par une utilisation plus efficace des grandes réserves productives de l'Amérique latine, telles que certaines ressources de base et surtout la forte proportion de main-d'oeuvre actuellement sous-employée ou en chômage (environ un quart de la population active).

45. La deuxième partie de l'étude traite de l'accumulation et de la canalisation des ressources financières. Certaines de ses conclusions indiquent que, malgré le grave problème de sous-consommation qui affecte près de la moitié de la population, le revenu du reste ménage une marge assez considérable d'épargne potentielle. Actuellement, le revenu des groupes ayant des revenus les plus élevés est moins important que celui des groupes correspondants dans les pays industrialisés, mais leur "panier" de consommation est le même et coûte plus cher. Donc, comparativement, leur épargne est moins importante. Il existe également des problèmes dans la transformation de l'épargne en investissement; le financement des achats de biens de consommation durables absorbe une grande partie de leur épargne et ils consacrent à cet effet des ressources financières d'origines diverses au lieu de les employer à la formation de capital. On reconnaît dans l'étude que, dans les conditions actuelles de l'Amérique latine, les institutions privées qui servent d'intermédiaires financiers ne sont pas le principal instrument qui canalise vers les investissements réels les ressources des agents qui ont un excédent d'épargne : ce sont essentiellement les organismes publics qui continuent d'assurer la jonction entre l'épargne et l'investissement.

46. Enfin, l'étude décrit certaines expériences récentes de mobilisation de l'épargne privée en Amérique latine. En ce qui concerne l'épargne des particuliers, le manque d'intermédiaires appropriés a récemment été surmonté par des innovations techniques permettant aux banques de traiter de petits comptes. Cependant, il

semble que l'une des conditions fondamentales pour l'épargne des particuliers soit un important degré de liquidité. Les taux d'intérêt n'ont aucune influence sur la plus grande partie de l'épargne des particuliers dans les pays à taux d'inflation élevé; cependant, cette épargne se déprécie moins si elle est placée dans un compte de dépôt que si elle est gardée en liquide, quel que soit le taux d'inflation.

47. Une des méthodes utilisées pour encourager l'épargne des particuliers a été d'indexer périodiquement le capital sur un indice des prix, mais le refus des entrepreneurs de s'engager à payer un taux d'intérêt variable a restreint l'utilisation de ces fonds à des prêts personnels. Le système de l'épargne-logement s'est révélé être le stimulant le plus puissant de l'épargne des particuliers en Amérique latine, encore qu'on ne puisse s'adresser à celle-ci pour constituer le capital initial nécessaire.

48. Le cadre de référence pour la promotion de l'épargne des particuliers et des entreprises est également examiné dans cette partie de l'étude. Comme les efforts déployés dans ce domaine ne s'intègrent pas dans un programme cohérent, la plupart des systèmes existants se font concurrence, ce qui se traduit par des doubles emplois et une prolifération inutile d'intermédiaires financiers. Plusieurs institutions importantes qui font fonction d'intermédiaires ont été copiées sur les institutions des pays industrialisés, mais en éliminant les éléments qui en font l'efficacité, comme dans le cas des sociétés d'épargne et de prêt. Il y a deux catégories d'intermédiaires financiers : ceux qui mettent des ressources à la disposition d'entreprises existantes ou en expansion et ceux qui s'intéressent à des activités liées au développement et cherchent à financer des investissements productifs nouveaux. La prédominance des premiers est la cause du fossé épargne-investissement en Amérique latine. Les seconds toutefois s'accroissent en nombre et en importance, bien que leurs opérations soient largement entravées par une législation financière surannée et des objectifs de politique économique contradictoires.

Répartition du revenu

49. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, on a publié une étude intitulée "El desarrollo económico y la distribución del ingreso en la Argentina" (E/CN.12/802) 3/, qui fait partie d'une série de publications réalisées par le secrétariat de la CEPAL et porte sur le thème général de la répartition du revenu en Amérique latine. Il a été possible de faire cette étude plus approfondie de la répartition du revenu dans l'économie argentine grâce à une enquête statistique effectuée avec le concours du Conseil national de développement de ce pays.

50. L'étude commence par un historique du développement économique de l'Argentine, où sont indiqués certains faits qui contribuent à expliquer la structure actuelle de la répartition du revenu. Cette analyse est particulièrement importante dans le

3/ Publication des Nations Unies, No de vente : S.68.II.G.6.

cas de l'Argentine où, à certains égards, la croissance historique et, par conséquent, la structure des revenus ont évolué différemment que dans la plupart des autres pays d'Amérique latine.

51. Le deuxième chapitre étudie la structure de la répartition des revenus en 1961, dernière année pour laquelle des chiffres soient disponibles. Cette analyse détaillée commence par la distribution générale des revenus personnels et sa structure selon les divers groupes socio-économiques. A partir de là, il est possible de déterminer les facteurs principaux de l'inégalité qui existe; ces facteurs sont ensuite analysés, un à un, de façon plus spécifique, dans la répartition fonctionnelle, la répartition sectorielle et la répartition régionale et urbaine-rurale.

52. Le troisième chapitre contient une analyse des changements survenus durant la période d'après-guerre, à la fois dans la répartition générale et dans la structure de la répartition selon les groupes socio-économiques. Cela a pu se faire de façon plus approfondie pour les trois années pour lesquelles des estimations statistiques détaillées sont disponibles, à savoir 1953, 1959 et 1961, mais les chiffres globaux et les moyennes correspondant aux groupes socio-économiques dont on disposait pour les autres années ont permis d'étendre l'analyse des facteurs essentiels de la répartition générale.

53. Les deuxième et troisième chapitres traitent exclusivement de la répartition du revenu monétaire et, si cet élément est le plus important critère de répartition du bien-être économique, il n'est pas le seul. Le quatrième chapitre étend l'analyse aux autres aspects déterminants qui restreignent l'application des estimations à une analyse du bien-être : définition de la notion de revenu, effets de la politique fiscale, prix relatifs et mobilité des prix. L'analyse se limite toujours au bien-être économique, mais même ainsi elle est naturellement moins précise que celle qui est fondée sur des estimations chiffrées du revenu monétaire.

54. Le cinquième chapitre contient une analyse plus large des changements de la répartition du revenu évoqués dans les chapitres précédents. Tandis que ces chapitres, notamment le troisième, se réfèrent principalement aux années 1953, 1959 et 1961, pour lesquelles des données complètes sont disponibles, on se base ici sur les données annuelles qui fournissent des renseignements supplémentaires sur la répartition fonctionnelle, la répartition sectorielle et la répartition régionale du produit.

55. Enfin, le sixième chapitre analyse le rôle de la politique publique dans l'évolution de la répartition du revenu et de sa structure. L'action des pouvoirs publics, qui a revêtu des aspects très variés, a eu une influence particulièrement grande sur les changements qui se sont produits dans la période d'après-guerre. Après avoir énuméré les mesures de politique en question et indiqué leurs répercussions sur la répartition du revenu, on étudie l'effet relatif des différents types de mesures.

Développement régional

56. Dans ce domaine, les recherches ont été orientées initialement vers une analyse de l'activité économique par régions, à l'intérieur de chaque pays, des facteurs qui ont déterminé tel ou tel type de développement régional, de ses conséquences à l'égard des problèmes principaux du développement de l'Amérique latine (y compris l'utilisation des ressources de base, la distribution du revenu et le taux d'expansion du produit global) et des résultats obtenus par divers pays latino-américains qui ont tenté d'infléchir les tendances de développement de différentes régions. Ces interventions ont deux objectifs principaux : soutien aux régions particulièrement défavorisées dans lesquelles une grande partie de la population nationale vit dans des conditions considérablement inférieures à celles qui existent dans d'autres régions du pays et création de nouveaux pôles d'expansion dans les régions spécialement bien pourvues en ressources, où ces dernières sont peu exploitées et où le développement pourrait avoir une influence décisive sur l'expansion de l'économie nationale dans son ensemble.

57. Un aperçu des progrès réalisés jusqu'ici dans ce travail de recherche figure au chapitre II de la première partie de l'Estudio Económico de America Latina, 1968.

Problèmes des pays relativement moins développés

58. Dans le cadre des activités entreprises à la suite de la Réunion sur les problèmes d'intégration régionale des pays relativement moins développés, tenue au Guatemala du 23 au 28 octobre 1967 ^{4/}, un conseiller régional a été détaché dans ces pays pour les aider à résoudre des problèmes concrets.

Ressources humaines

59. Dans ce domaine, les travaux ont consisté principalement à préciser le diagnostic des problèmes d'emploi dans le contexte du développement économique. Une attention particulière a été accordée aux rapports existant entre la vitesse et les modalités de l'assimilation des techniques, d'une part, et l'augmentation des possibilités d'emploi et les différents niveaux de productivité de la main-d'oeuvre, d'autre part.

60. L'évaluation continue de l'évolution et de la structure de l'emploi, à laquelle le secrétariat procède depuis longtemps, constitue maintenant une des tâches du groupe régional organisé par l'OIT dans le cadre du plan d'Ottawa (voir par. 30 ci-dessus). La CEPAL joue un rôle actif dans ce programme, de concert avec d'autres organismes internationaux; elle a désigné à cet effet un fonctionnaire à titre permanent et collabore à l'orientation générale des travaux.

^{4/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Supplément No 4, par. 246 à 254; le rapport sur la réunion figure dans le document E/CN.12/798.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

61. Au cours des 12 derniers mois, la Division des affaires sociales a progressé dans ses recherches sur les problèmes sociaux et ses conclusions ont été rassemblées dans l'étude intitulée "El cambio social y la política de desarrollo social en América latina" (E/CN.12/826), qui a été présentée à la treizième session. Cette étude se compose de deux parties traitant respectivement des tendances sociales et de la politique de développement social. La première partie décrit l'évolution sociale et l'évolution de la population, elle présente une typologie de l'Amérique latine concernant les problèmes de politique sociale, formule certaines considérations d'ordre général sur la structure et la mobilité sociales et traite du changement social dans les zones urbaines et rurales, de l'emploi, des transformations dans les types de consommation et des problèmes de la jeunesse. La deuxième partie traite des problèmes généraux de définition des politiques et de méthode, des niveaux où doivent se faire la politique et la planification, des principaux secteurs de l'action sociale publique et de certains choix stratégiques de la politique de développement social. Certaines directives sont données pour résoudre les problèmes sociaux auxquels devront faire face les pays de l'Amérique latine au cours de la prochaine décennie, les résultats des recherches montrant que si des efforts sérieux ne sont pas entrepris pour canaliser les changements sociaux, les perspectives de progrès dans le sens d'une société dynamique seront réduites.

62. Dans des conditions normales, la population de l'Amérique latine passera de 284 millions en 1970 à 379 millions en 1990. La plus forte baisse prévisible du taux d'accroissement ne diminuerait pas le dernier chiffre de plus de 14 millions. De plus, toutes les personnes qui seront en âge de travailler en 1980 sont déjà nées et la population active passera de 153 millions en 1970 à environ 205 millions en 1980. En 1980, la population sera en majorité urbaine et comprendra de 50 à 55 p. 100 d'habitants de centres de 20 000 habitants et plus de 25 à 30 p. 100 d'habitants de centres de 500 000 habitants et plus. Les prévisions concernant la population sont les seules qui puissent être faites avec quelque certitude, car la plupart des autres facteurs sont fonction de nombreuses variables. Dans la mesure où les indicateurs quantitatifs permettent de l'évaluer, le niveau d'éducation de la population en 1990 sera beaucoup plus élevé qu'actuellement, l'enseignement primaire sera général et l'enseignement secondaire et supérieur accessible à des couches beaucoup plus larges; les moyens d'information joueront aussi leur rôle dans une action plus vigoureuse pour l'éducation de l'ensemble de la population. Toute cela pourrait signifier une population beaucoup mieux équipée pour participer à la lutte pour le développement et pour un ordre social plus équitable et démocratique; au pire, cela pourrait signifier une population près d'exploser de ses déceptions et de ses divisions parce qu'un système d'instruction mal distribué, inapproprié et de qualité médiocre ne lui aura pas apporté la situation sociale et professionnelle qu'elle en attendait.

63. La protection de la santé publique sera meilleure en 1980 qu'actuellement car, en matière d'hygiène, beaucoup plus qu'en tout autre secteur de l'action sociale publique, le progrès scientifique permet des améliorations mesurables et relativement sûres. Jusqu'à présent, le résultat a été l'accélération du taux d'accroissement de la population.

64. Il dépendra surtout de la stratégie adoptée dans la politique de développement que la population soit mieux nourrie ou mieux logée en 1980. Les niveaux de la nutrition et de l'habitat peuvent très bien rester stationnaires ou continuer à baisser si des politiques efficaces ne sont pas appliquées pour remédier aux causes profondes des déficiences. Le problème est de savoir si l'environnement physique sera plus favorable au bien-être de l'homme. Pour le moment, l'environnement urbain est destructeur, étant donné la congestion, l'extension urbaine anarchique et un certain nombre d'autres facteurs, alors que l'environnement rural est de plus en plus affecté par l'appauvrissement des terres, le déboisement, l'érosion et la pollution de l'eau. De nouveaux dégâts irréversibles ne seront que trop probables au fur et à mesure que s'intensifiera l'exploitation de la terre. La proportion de la population en état de travailler qui sera employée ou entrera sur le marché du travail en 1980 dépendra de la structure économique du moment et de la politique des pouvoirs publics dans divers secteurs, notamment ceux de l'éducation et de la sécurité sociale; néanmoins, on peut estimer qu'en gros 120 millions de personnes auront besoin d'un emploi lucratif (dont 80 à 90 p. 100 des hommes et 30 à 40 p. 100 des femmes en âge de travailler), contre 77 millions en 1965. A moins que ne soient trouvées des sources de revenu plus satisfaisantes qui contribuent à la production et que les éléments marginaux de la population soient formés de manière à pouvoir en tirer profit, les pays de la région devront faire face à des demandes de subventions directes pour soutenir les niveaux de vie minima, moyennant des coûts bien supérieurs aux ressources dont ils peuvent disposer. De plus, dans de telles circonstances, la croissance continue des secteurs "modernes" de haute productivité, déjà gênée par l'étroitesse des marchés intérieurs, souffrirait davantage encore du fait des charges que ces secteurs devraient supporter pour entretenir des bureaucraties hypertrophiées et en raison du coût des subventions, ce qui n'empêcherait pas l'apparition légitime de graves tensions sociales. Le besoin urgent de créer des modalités différentes de l'emploi et de la répartition du revenu exige des changements plus profonds dans la structure des économies et des sociétés.

65. Les réponses aux problèmes économiques et sociaux doivent refléter des conceptions nettes quant au type de société que visent la politique et la planification du développement et quant aux limites dans lesquelles la politique sociale doit opérer, en tenant compte de conditions nationales précises et d'objectifs sociaux déterminés. Bien que chaque pays doive suivre sa propre voie, certaines exigences d'ordre général, pour assurer la réussite, peuvent être suggérées comme suit :

a) Il faut construire une image plus nette des sociétés futures, vers lesquelles s'oriente la lutte pour le développement, en faisant appel aux efforts concertés des dirigeants politiques, des spécialistes en sciences sociales, des planificateurs et de la population en général.

b) L'aptitude nationale à formuler une politique autonome et à l'appliquer doit être renforcée et les possibilités réelles qu'ont les différentes couches de la population de participer à la politique doivent être élargies et uniformisées.

c) La nécessité d'élaborer une politique nationale autonome inspirée par une image de la société future n'implique pas nécessairement que cette politique

visé à un maximum de rationalisation et de centralisation. Dans la meilleure hypothèse, l'Etat devra faire face à plus de responsabilités qu'il ne peut en assumer avec efficacité; plus il pourra se décharger sur l'initiative locale et sur celle de la population, plus il sera en mesure d'apporter de la cohérence à ses décisions importantes sur la politique à suivre.

66. En examinant le rôle de la coopération internationale en matière sociale, on remarque qu'une grande partie des services consultatifs dans le domaine de la politique sociale porte sur la création des structures et sur l'encouragement au changement des motivations du public, des rapports entre différents groupes ou classes ou des modes de vie des familles et des communautés; à cet égard, on ne peut jamais compter se servir de l'expérience acquise dans une société donnée pour les besoins d'une autre. D'autre part, la recherche et la formation au niveau régional promettent de rester l'une des formes de la coopération internationale les plus valables dans la décennie à venir.

67. En considérant les avantages et les inconvénients de l'aide financière, on peut affirmer que l'assistance financière et matérielle étrangère peut compléter les efforts nationaux, pour autant que ceux-ci soient orientés par une conception claire de la politique et servis par un mécanisme de planification et d'administration efficace; cependant, il serait illusoire d'attendre de cette aide qu'elle assume une partie importante de la tâche consistant à soutenir les niveaux de vie nationaux et les services sociaux.

Autres études

68. Trois courtes études ont été publiées dans le Boletín Económico de América Latina, Vol. XIII, No 2. Elles portent sur la sécurité sociale et le développement en Amérique latine, sur les programmes de développement local intégré en Amérique latine et sur l'urbanisation de la société en Amérique latine. Elles sont précédées d'une brève introduction sur la politique sociale et le changement social. Toutes ces études avaient été précédemment soumises comme documents de travail à des réunions techniques tenues en 1967.

69. Un document sur le développement en tant que phénomène social et ses implications dans la politique sociale et dans les programmes au niveau régional a été présenté à un cycle d'études sur la sociologie du développement régional organisé à Genève en novembre 1968 par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

70. L'enquête sur les coûts du logement entreprise avec l'appui financier de la Banque interaméricaine de développement a été achevée et le rapport final, qui consiste en cinq études de cas, a été remis à la Banque interaméricaine de développement en septembre 1968. Les thèmes principaux en étaient le niveau et la composition des coûts du logement en Amérique latine.

71. Les travaux concernant les politiques du logement ont été entrepris surtout pour la préparation de l'étude en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et ils se sont fondés sur une recherche antérieure liée à la préparation des documents d'enseignement du premier cours sur la programmation

en matière de logement donné en 1966. Aucune autre recherche sur les problèmes du logement ne sera entreprise par le secrétariat de la CEPAL pour le moment, en raison de la nécessité de concentrer les moyens sur d'autres travaux prioritaires. Une assistance dans ce domaine continuera d'être donnée aux gouvernements qui en feront la demande, mais la tâche de la CEPAL, à l'avenir, sera plutôt orientée vers le problème du développement urbain et régional, y compris les activités concernant le développement communautaire.

72. La Division a envoyé un professeur au seizième Cours ordinaire organisé par le Centre régional d'éducation de base pour l'Amérique latine (CREFAL) à Patzcuaro (Mexique) en 1968; des conférences ont été données sur le développement national, la participation populaire et le développement communautaire.

73. Des missions de consultation sur les problèmes du développement ont été envoyées en Equateur (mars et avril 1968) et en Uruguay (novembre 1968). Le Gouvernement de l'Equateur a demandé des services consultatifs en ce qui concerne l'activité de la Mission andine et le Gouvernement uruguayen a demandé une assistance pour le développement communautaire urbain à Montevideo.

DIVISION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

74. Le secrétariat de la CEPAL a fourni une assistance et des services consultatifs au groupe latino-américain lors de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à New Delhi en février et mars 1968, et il a assuré la liaison avec le secrétariat de la Conférence. La CEPAL a également été représentée à la septième session du Conseil du commerce et du développement. Depuis, la Division de la politique commerciale a concentré ses efforts sur l'évaluation des résultats de la Conférence du point de vue latino-américain et sur l'aide aux gouvernements de la région pour l'étude des possibilités d'action future.

75. Des entretiens ont eu lieu avec le secrétariat de l'ALALE au sujet des projets en cours et de la collaboration future; des services consultatifs continuent à être fournis aux gouvernements sur les problèmes spécifiques de politique commerciale et d'intégration. Des commentaires ont été préparés sur un certain nombre de rapports d'experts concernant le commerce et l'intégration, en mettant l'accent sur la promotion de l'exportation.

76. Le troisième cours régional sur la politique commerciale s'est tenu au siège de la CEPAL du 1er juillet au 15 août 1968 (voir ci-dessous par. 322 et 323).

77. Plus récemment, la Division s'est employée à préparer, pour la treizième session de la Commission, un document sur le commerce et l'intégration en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/CN.12/833). Cette étude comporte un examen et une révision de la stratégie en matière de politique commerciale latino-américaine et des mesures pratiques pour sa mise en oeuvre et elle fait ressortir la nécessité de stratégies nouvelles dans la politique industrielle aussi bien que dans celle du développement. Elle décrit et évalue les tendances récentes ainsi que l'expérience de différents efforts d'intégration effectués en Amérique latine par l'ALALE, le Groupe des Andes, le Marché commun de l'Amérique centrale et la CARIFTA; elle analyse également des problèmes à résoudre et les perspectives de l'intégration en Amérique latine.

Commerce et développement

78. A la suite de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA) a tenu sa cinquième réunion à l'échelon des experts et sa quatrième réunion à l'échelon ministériel. Ces réunions ont eu lieu à Saint-Domingue, du 17 au 21 juin et du 22 au 26 juin respectivement. Les résolutions adoptées lors de ces réunions, auxquelles ont assisté des fonctionnaires du secrétariat en qualité de conseillers, portent sur la stratégie de l'action latino-américaine et sur les activités futures du Groupe des 77 pays en voie de développement; ces résolutions confient au secrétariat de la CEPAL certaines tâches déterminées dans ce domaine, conformément aux dispositions de la résolution 264 (XII) de la CEPAL 5/. En vue de ces travaux, le secrétariat avait préparé des

5/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Supplément No 4, par. 444.

documents qui ont servi de base à la discussion. Par la suite, et conformément à la résolution 262 (AC/58) du Comité plénier de la CEPAL 6/, un groupe d'experts s'est réuni au siège de la CEPAL du 12 au 16 août 1968, pour aider la Division de la politique commerciale à établir un document dans lequel seraient proposées des formules possibles d'accord pour aboutir à un système général de préférences non discriminatoires et non réciproques. Ultérieurement, le secrétariat a conseillé et aidé les pays d'Amérique latine au cours de la réunion intergouvernementale d'experts de la CECLA tenue au siège de la CEPAL du 23 au 26 septembre 1968 pour examiner ces propositions.

79. Conformément aux décisions prises par la CECLA à Saint-Domingue, une réunion sur le financement supplémentaire s'est tenue au siège de la CEPAL du 19 au 23 août 1968 pour mettre au point des bases éventuelles d'amélioration du système de financement supplémentaire, qui seront examinées au cours de la prochaine réunion des gouverneurs des banques centrales d'Amérique latine et sur lesquelles sera fondée la position latino-américaine lors de la quatrième session du Groupe intergouvernemental élargi de la CNUCED sur le financement supplémentaire. La Division a rassemblé et repris toute la documentation pertinente, en collaboration avec la BID, la CIAP et la CNUCED, et aidé à rédiger le rapport final.

Promotion des exportations

80. Un article sur le rôle des organisations internationales en matière de promotion des exportations latino-américaines a été préparé pour être publié dans le Boletín Económico de América Latina, volume XIV, No 1. Il s'agit d'une étude sur les divers aspects des travaux réalisés par les organisations considérées dans ce domaine ainsi que sur les tâches qu'elles doivent accomplir en matière d'assistance technique, de formation, de recherche et d'information. Le même numéro du Boletín contient également un article sur le transfert des connaissances techniques et ses rapports avec la politique commerciale et la promotion des exportations de l'Amérique latine.

81. La première ébauche d'un guide pour les exportations latino-américaines a été terminée; elle contient des informations sur les problèmes que rencontrent quotidiennement les exportateurs aux différents niveaux du commerce d'exportation, ainsi que des suggestions sur les méthodes d'exportation à adopter. Une bibliographie qui accompagnera le guide est en cours de préparation.

Intégration

82. Les secrétariats de la CEPAL et de l'ALALE se sont entendus sur un programme de collaboration pour 1968 recouvrant plusieurs aspects de la politique commerciale et traitant en particulier du tarif douanier extérieur commun et de l'origine des marchandises. Trois experts, spécialistes, respectivement, de la procédure douanière, de la politique tarifaire et de l'origine des marchandises, ont collaboré avec le secrétariat de l'ALALE. Le secrétariat de la CEPAL a participé au

6/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Supplément No 4, par. 446.

Groupe d'étude de l'ALALE sur le tarif douanier extérieur commun qui s'est réuni à Montevideo du 18 au 23 septembre 1968 et a examiné en détail les questions de méthodologie et les critères à utiliser pour la mise au point d'un tarif douanier extérieur commun. Une note à ce sujet est en préparation.

83. Les avant-projets de deux études ont été distribués pour pouvoir être commentés. L'un traite de la coordination de la politique commerciale et l'autre de l'origine des marchandises au sein de l'ALALE. En vue des négociations entre pays en voie de développement qui vont se tenir prochainement sous les auspices de la Commission du GATT pour le commerce et le développement, et répondant au désir exprimé par un membre de l'ALALE lors de la réunion du Comité exécutif permanent, 17 septembre 1968, la Division a préparé une note qui donne des indications sur la question de savoir si les concessions négociées par les pays membres de l'ALALE avec les autres pays en voie de développement et non applicables aux pays industrialisés sont ou non sujettes à la clause de la nation plus favorisée, et si les règlements de l'ALALE concernant le rétablissement de marges préférentielles résultant des réductions de tarifs négociées entre les parties au Traité de Montevideo sont ou non applicables dans ces cas.

Services consultatifs

84. Des missions consultatives sur les aspects institutionnels de la promotion des exportations ont été entreprises à la demande des Gouvernements de la Bolivie, du Pérou, du Nicaragua, du Honduras, de la Guyane et de la République Dominicaine; pour ce dernier pays, un projet a été préparé à ce sujet. Des services similaires ont été fournis au secrétariat permanent du Traité général d'intégration de l'Amérique centrale (SIECA) et des missions d'enquête ont été envoyées au Honduras, à Panama, à Sainte-Lucie et à la Trinité-et-Tobago. En Bolivie, une assistance a également été fournie pour la planification monétaire, et, au Pérou, la Banque centrale a été aidée en ce qui concerne les problèmes de programmation touchant la monnaie et le crédit. Une mission similaire a été envoyée à la Banque centrale de l'Uruguay.

85. Des services consultatifs ont été apportés à la Corporación de Fomento de la Producción du Chili, en vue de la promotion des exportations de l'industrie de la chaussure. En outre, une mission d'enquête a été effectuée au sujet de la promotion des exportations au Venezuela.

86. Le secrétariat a collaboré avec l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) et la Banque interaméricaine de développement (BID) pour organiser le cours de politique commerciale centraméricaine, sous les auspices du SIECA. Des conférences ont été données par des fonctionnaires de la CEPAL sur les aspects financiers et institutionnels de la politique commerciale. D'autre part, des services de conférenciers ont été fournis pour un cycle d'études de l'ILPES en matière de politique économique ainsi que des services de professeurs pour les parties du cours de base traitant des instruments monétaires, fiscaux et cambiaux. Pour les cours sur les plans opérationnels annuels, l'assistance a porté sur la politique monétaire, les budgets et la programmation du secteur étranger.

87. Enfin, le secrétariat a aidé le Centre ONUCED/GATT du commerce international à sélectionner les candidats latino-américains pour ses cours de formation.

Section des études spéciales

88. Depuis 1969, la Section des études spéciales est rattachée à la Division du développement industriel.

Niveaux des prix et parité des cours du change

89. Les tableaux relatifs aux principaux secteurs de dépenses ont été mis à jour et les résultats concernant les années 1955-1966 ont été envoyés à d'autres services de l'Organisation des Nations Unies et à certains organismes internationaux.

90. La collaboration s'est poursuivie avec le Brookings Institute en ce qui concerne le projet exécuté par les instituts de recherche du Groupe chargé des études communes sur l'intégration économique de l'Amérique latine, d'après des règles semblables à celles adoptées par la CEPAL en 1960-1962. Le secrétariat a participé à titre consultatif aux réunions de ce groupe à Rio de Janeiro en juillet 1968 et à Santiago du Chili en décembre 1968 et les fonctionnaires de la Section des études spéciales ont vérifié les données envoyées par chaque pays. Des contacts ont également été pris avec l'Université de Pennsylvanie, qui doit exécuter un projet similaire à l'échelle mondiale en liaison avec le Bureau de statistique de l'ONU. D'autre part, une correspondance a été échangée avec la Commission économique pour l'Afrique, qui envisage de faire une étude du même genre, afin de lui donner des avis à ce sujet.

Etude commune CEFAL/OIT sur le coût et la productivité de la main-d'œuvre

91. Des tableaux de résultats et des questionnaires reçus du Venezuela et de la Bolivie ont été étudiés en vue d'évaluer la signification des chiffres et de déterminer une méthode pour l'élaboration définitive et le calcul de cet élément. En même temps, des chiffres semblables sont attendus du Brésil, de la Colombie, du Mexique et du Pérou, où l'enquête est assez avancée. Dans deux autres pays, l'Argentine et l'Uruguay, les difficultés de financement ont été surmontées et on espère qu'on pourra bientôt commencer à rassembler des données.

Prix des produits industriels

92. Faute de personnel, on a peu avancé la réalisation de ce projet; le secrétariat est entré en rapport avec le Brookings Institute pour lui demander de faire éventuellement une étude similaire ou complémentaire.

PROGRAMME COMMUN D'INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

93. Pour un certain nombre de raisons, les activités du secrétariat dans le domaine industriel en 1968 ont progressé plus lentement qu'on ne l'avait prévu et certains projets ont dû être modifiés alors que d'autres étaient différés. La raison principale en est le manque de personnel qui résulte des difficultés de recrutement et de ce que les ressources effectivement disponibles pour le Programme commun en 1968 ont été inférieures de 30 p. 100 à celles de 1967.

Economies industrielles

94. Le Programme commun a préparé une étude sur le développement industriel de l'Amérique latine (E/CN.12/830) dans le cadre des travaux entrepris par le secrétariat en vue d'établir une stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Cette étude passe en revue les options concernant les objectifs et les moyens de la politique du développement industriel que réclame la stratégie du développement industriel pour 1970-1980.

Promotion des exportations

95. Le travail s'est poursuivi sur une série d'études de prévisions à court et à moyen terme concernant l'exportation d'articles manufacturés et l'étude sur les pays du Marché commun de l'Amérique centrale (TD/B/C.2/61), préparée en collaboration avec la Commission des articles manufacturés de la CNUCED, a été achevée.

96. Un programme de coopération technique avec le Gouvernement du Brésil a été élaboré à la suite de l'étude effectuée sur la promotion des exportations d'articles manufacturés de ce pays (TD/B/C.2/35). Les secteurs suivants ont été choisis pour l'octroi d'une assistance technique : industries mécaniques (machines-outils, machines et équipement pour d'autres industries, pour la construction des routes et pour des activités semblables); appareils électro-ménagers et articles analogues tels que machines à coudre; sidérurgie (aciers spéciaux); cuirs et articles manufacturés en cuir (peaux tannées et chaussures) et textiles (toiles et filés de coton non blanchi et produits finis en coton et en ramie). Bien que le secrétariat de la CEPAL ait conféré avec la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) au sujet de la forme définitive que prendrait ce projet - auquel les deux organismes participent - il n'a pas été possible d'en avancer la réalisation en raison du manque de personnel.

Recherche technique

97. Deux projets relatifs au transfert des techniques sont en préparation et des accords sont sur le point d'être conclus avec les différentes organisations qui y participeront. Le premier projet concerne le transfert des techniques par accords d'entreprise à entreprise et sera réalisé au Brésil conjointement avec la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et la Division des finances publiques et des institutions financières de l'Organisation des Nations Unies, en tant que contribution au projet entrepris par l'UNITAR à l'échelle mondiale.

98. Le second projet, qui sera également réalisé en collaboration avec la BID, concerne la technologie du point de vue sectoriel. Il sera réalisé partiellement au Brésil et partiellement dans d'autres pays de la région.

99. Comme suite à la réunion du groupe latino-américain du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (voir ci-dessous, par. 921), le secrétariat participe à la préparation du rapport qui doit être présenté au Comité dans le cadre du Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement.

100. Le conseiller régional en matière de recherche technique a participé activement à la réunion et reste en contact étroit avec le Comité consultatif. Il a continué à donner aux gouvernements qui en faisaient la demande des conseils sur l'établissement et le fonctionnement d'instituts de recherche industrielle.

101. Au mois de novembre 1968, on a commencé la mise en oeuvre d'un projet de recherche technique sur la sidérurgie en Amérique latine, recherche qui sera entreprise conjointement avec l'Organisation des Etats américains et l'Institut latino-américain du fer et de l'acier. Une mission composée de fonctionnaires des trois organisations visitera les aciéries et les laboratoires de la région, ainsi que quelques-uns des principaux utilisateurs d'acier, afin d'examiner la situation de la recherche sidérurgique.

Sidérurgie

102. Une étude destinée au deuxième Colloque interrégional des Nations Unies sur la sidérurgie, auquel le secrétariat de la CEPAL a pris part, a été effectuée sur la situation actuelle et les perspectives de l'industrie sidérurgique dans les pays d'Amérique latine (ID/WG.14/42); elle comprend une analyse de la production et de la consommation d'acier en Amérique latine ainsi que de la capacité des différentes unités de production dans les aciéries intégrées de la région. Un deuxième document, présenté au cours de la même réunion, étudie l'influence de l'échelle des opérations sur les investissements et sur les coûts de production dans les usines sidérurgiques fonctionnant dans les conditions propres à l'Amérique latine (ID/WG.14/43). Les dimensions économiques minimales et optimales ont été définies et la situation de plusieurs usines sidérurgiques latino-américaines a été étudiée en fonction de ces dimensions.

103. Une étude a été commencée en 1968 sur la sidérurgie dans les pays relativement peu développés, en particulier en Amérique centrale, en Bolivie, en Equateur et au Paraguay. Elle comprend une analyse des tendances de la demande, des ressources existantes pour la fabrication de l'acier, de la situation et des caractéristiques de l'industrie existante, des structures techniques souhaitables pour le développement de l'industrie sidérurgique ainsi que des plans et des projets proposés.

Industries forestières

104. Le Groupe consultatif CEPAL/FAO/ONUDI sur le développement des industries forestières en Amérique latine a continué d'envoyer des missions consultatives dans les pays de la région. Il y en a eu une au Honduras pour le projet relatif à

l'industrie forestière d'Olancho, une à Cuba pour l'évaluation des programmes de reboisement et de développement de l'industrie du papier et de la cellulose, une au Venezuela pour définir et formuler l'action à entreprendre comme suite à l'étude de la FAO sur la construction d'une fabrique de cellulose dans la Guyane vénézuélienne, une au Brésil concernant les possibilités d'octroi d'une aide des organismes des Nations Unies pour les projets de développement de l'industrie forestière et une en Amérique centrale pour conseiller le SIECA sur les perspectives de développement de l'industrie du papier et de la cellulose.

105. Des préparatifs sont en cours en vue d'une conférence latino-américaine sur les industries forestières qui doit se tenir à Mexico en 1970. Quelques études ont été entamées pour cette conférence, notamment sur la situation du papier d'emballage dans la région, sur les perspectives de développement de la production du papier journal et sur la fabrication des panneaux de bois et les scieries en Amérique latine.

Industries chimiques

106. Un certain nombre de missions consultatives ont été effectuées pour les pays du Groupe des Andes, l'ALALE et l'Amérique centrale. La mission en Amérique centrale a été accomplie à la demande de l'Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle (ICAITI) pour une étude sur les tendances et le développement de l'industrie chimique dans les pays d'Amérique centrale qui devrait permettre de préciser ses possibilités futures et les relations à établir entre le marché commun de l'Amérique centrale et le reste de l'Amérique latine.

Equiperment de base et industrie mécanique

107. Des services consultatifs ont continué d'être fournis, en particulier aux pays du Groupe des Andes.

108. La première ébauche d'une étude sur la fabrication de machines et équipements pour les industries de base dans certains pays d'Amérique latine a été achevée en novembre 1968. Il s'agissait à l'origine d'une étude régionale, mais étant donné les difficultés rencontrées dans certains pays, elle a dû être limitée aux quatre pays suivants : Argentine, Brésil, Chili et Colombie.

109. Etant donné la difficulté d'obtenir des données de base et de recruter le personnel technique nécessaire, l'étude sur l'industrie automobile menée en collaboration avec la BID n'a pas progressé aussi rapidement que prévu. En 1968, on a concentré les travaux sur l'analyse du marché des véhicules automobiles et les perspectives de la demande future.

La petite industrie

110. Un projet auquel participera l'ONUDI, avec la collaboration de l'OIT, vise l'établissement d'un centre régional de la petite industrie; il sera soumis pour examen à l'élément Fonds spécial du PNUD. On espère que ce centre réunira les ressources et l'expérience disponibles à l'intérieur et en dehors de la région pour leur assurer une utilisation plus rationnelle. Ce centre sera une institution régionale ouverte à tous les pays d'Amérique latine, qui aura quatre fonctions principales, à savoir : a) recherche, b) information et publication, c) coopération technique et d) formation.

PROGRAMME DES TRANSPORTS

111. Au cours de la période étudiée dans le présent rapport, les activités poursuivies au titre du programme des transports ont été axées sur les études et projets concernant les transports maritimes, ferroviaires et routiers, ainsi que sur les problèmes d'intégration régionale. En outre, on a préparé le Cycle d'études sur les statistiques, la comptabilité et les coûts des entreprises ferroviaires (voir ci-dessous par. 324 à 329). Pour la treizième session de la CEPAL, une étude sur les transports durant la décennie de 1970 (E/CN.12/832) a été rédigée; elle fait partie d'une série de documents destinée à fournir un cadre de référence pour la définition d'une stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En 1968, l'OEA a continué de fournir deux experts pour les études concernant les transports maritimes, mais cet arrangement a pris fin au début de 1969. Les contacts avec les secrétariats de la CNUCED et de l'ALALE, ainsi qu'avec quelques organismes non gouvernementaux, tels que l'Association latino-américaine des chemins de fer (ALAF), l'Association latino-américaine des armateurs et l'Association latino-américaine des transports routiers, ont été maintenus.

Le fret maritime

112. En 1968, on a achevé l'étude concernant les tarifs du fret maritime dans le commerce extérieur de l'Amérique latine (E/CN.12/812) qui faisait partie du programme de travail réalisé en collaboration avec l'OEA. Cette étude comporte un examen plus approfondi des aspects économiques fondamentaux des transports maritimes, sujet pour lequel la CNUCED manifeste un intérêt croissant.

113. Pour l'étude de la structure des taux de fret, on s'est servi d'un modèle qui comportait les variables suivantes : la valeur par tonne des produits transportés, les frais de manutention (chargement et déchargement dans les ports), les risques d'avarie et de détérioration des marchandises durant le voyage, la proportion du tonnage total représentée par le tonnage transporté de chaque produit sur un itinéraire défini et les facteurs de charge de chaque produit. Les résultats obtenus sont très satisfaisants et indiquent que la combinaison de ces facteurs permet de définir les tarifs du fret le plus raisonnablement possible. Dans la plupart des cas, il suffit de prendre en considération la valeur de la marchandise et le facteur de charge, la première révélant le niveau de la demande et le second reflétant indirectement les coûts.

114. Dans l'analyse du niveau des taux de fret, on a tenu compte des éléments pertinents suivants : le nombre de lignes régulières desservant les différents itinéraires, l'âge des navires, les fluctuations du trafic, la distance, les frais portuaires et le tonnage transporté. Bien que, dans ce cas, les résultats aient été moins satisfaisants que ceux de l'étude sur la structure des taux de fret, les facteurs cités se sont avérés les plus appropriés pour déterminer le niveau du fret. Trois d'entre eux sont presque toujours très importants : le nombre de lignes régulières, la distance et les frais portuaires.

115. L'étude montre que, si les frets applicables aux exportations d'articles manufacturés et de produits hautement élaborés sont plus élevés en valeur absolue, ils représentent une plus faible proportion de la valeur du produit que lorsqu'il

s'agit de produits moins élaborés. Cela semble indiquer qu'il est peu probable que les tarifs du fret maritime limitent sérieusement les possibilités d'exportation, bien qu'en de nombreux cas on ait pu constater que les taux de fret étaient exagérément élevés.

116. L'analyse d'autres facteurs a mis en évidence l'importance du monopole exercé par les conférences maritimes. Il en résulte des tarifs généralement plus élevés qu'ils ne le seraient s'il y avait plus de concurrence. Néanmoins, on a constaté que l'importance de ce monopole variait souvent considérablement entre les divers services utilisés pour le commerce extérieur de la région et qu'il était parfois relativement insignifiant.

117. De nombreux tarifs sont fixés hors de la région, et les lignes régionales n'ont qu'un rôle minoritaire dans les conférences ou autres accords, ce qui n'est pas étonnant étant donné que, sur les 118 lignes desservant l'Amérique latine, 17 seulement sont enregistrées dans la région. Les conférences ont réussi à normaliser un certain nombre de points importants : l'unité monétaire dans laquelle sont exprimés les tarifs de fret (le dollar des Etats-Unis) et le système de classification des taux par marchandises et non plus par classes ou catégories. Il existe des tarifs spécifiques pour la quasi-totalité des matières premières, sur tous les itinéraires, et pour 71,5 p. 100 des produits semi-finis. Dans le cas des produits plus élaborés, la proportion se réduit à 54,2 p. 100. Sur d'autres plans, il n'y a aucune homogénéité entre les différents tarifs. Pour de nombreux produits, les taux de fret sont fonction du poids et pour d'autres, fonction du volume. Dans d'autres cas encore, le transporteur se réserve le choix entre le poids et le volume. En outre, sur les 98 tarifs analysés, il y avait plus de 30 systèmes différents de surtaxe pour les marchandises exceptionnellement lourdes ou volumineuses. Il semble que des systèmes différents de poids et mesures soient utilisés sans raison apparente et leur simplification constituerait un progrès considérable.

118. Jusqu'ici, seules quelques conférences ont fixé des tarifs applicables aux cadres-conteneurs; cependant, celles qui l'ont fait ont généralement augmenté le coût de ce type de transport.

Coût et efficacité des installations portuaires en Amérique latine

119. Cette étude du coût et de l'efficacité des installations portuaires, que l'on considèrerait comme la seconde par ordre d'importance parmi celles consacrées aux transports maritimes, a été commencée vers le milieu de 1968, mais, faute de moyens, elle a dû être ajournée.

Transports routiers

120. L'accord tripartite sur les transports terrestres conclu par l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay (et auquel ont ensuite adhéré le Chili et le Paraguay) et, surtout, l'initiative prise par l'ALALC vers le milieu de 1968 pour préparer un accord multilatéral sur les transports routiers ont ajouté de l'importance à l'analyse des caractéristiques principales des transports routiers. En accord avec l'ALALC, le secrétariat de la CEPAL se chargera de ce travail. En mai 1968, une mission s'est rendue en Colombie, en Equateur, au Mexique, au Pérou et au Venezuela afin de rassembler des renseignements pour cette étude; elle a ensuite rédigé un

rapport préliminaire sur les lois et les règlements régissant le transport commercial des voyageurs et des marchandises. Ce rapport énumère les principales dispositions nationales régissant le transport commercial des personnes et des marchandises dans les pays d'Amérique latine. Il s'appuie sur les réponses fournies au questionnaire de la CEPAL par les autorités nationales. Il constitue la première des trois parties d'une étude plus complète et a été présenté comme document de travail à la cinquième session de la Commission consultative des transports de l'ALALE, tenue à Montevideo du 12 au 16 août 1968 7/.

121. On a effectué quelques travaux pour la deuxième partie de cette étude, qui traite de la situation actuelle et des problèmes essentiels que présentent les transports routiers en Argentine, au Brésil et en Equateur. On a, d'autre part, recueilli une documentation importante pour la troisième partie, qui traitera du trafic routier international.

122. Le secrétariat participera à un groupe de travail créé par la Commission consultative des transports, qui se réunira en mai 1969, pour discuter des grandes lignes d'un projet d'accord multilatéral sur les transports routiers devant être présenté lors de la sixième session de la Commission consultative, en juillet 1969.

Autres travaux

Organisations régionales

123. Le secrétariat a participé aux réunions régionales organisées par plusieurs organisations et notamment à la quatrième assemblée générale de l'Association latino-américaine des chemins de fer, à Santiago du Chili, en octobre 1968, au premier cycle d'études international sur les ports, organisé par l'OEA à Bogota en mars 1968, à la troisième Conférence interaméricaine sur les ports, à Viña del Mar, du 15 au 23 novembre 1968, à la réunion du Groupe d'études sur la simplification des documents maritimes, organisée par l'ALALE à Montevideo du 27 au 30 mai 1968. Au cours de cette dernière réunion, la CEPAL a présenté ses commentaires sur un avant-projet de normalisation des connaissements.

Services consultatifs

124. Du 21 octobre au 3 novembre 1968, des fonctionnaires du programme des transports ont effectué une mission en Bolivie en vue de déterminer les besoins d'assistance technique d'un certain nombre de projets destinés à promouvoir le développement économique et social du pays. En ce qui concerne les transports, on a mis l'accent sur la nécessité d'établir des liaisons terrestres entre l'Altiplano et les régions du nord et de l'est, et d'utiliser les cours d'eau navigables pour assurer l'accès à de nouveaux territoires.

125. Une mission d'étude a été envoyée aux Antilles afin d'examiner, avec le personnel du Bureau sous-régional de la CEPAL, les problèmes de transports qui se posent aux pays membres de la CARIFTA et dans le bassin des Antilles en général. Un avant-projet d'étude concernant les transports maritimes de la sous-région a été préparé.

7/ Voir Asuntos reglamentarios del transporte comercial por carretera (ALALC/CAT/V/dt/2), 12 août 1968.

126. Des entretiens préliminaires ont eu lieu avec des représentants de la BID et de son Institut pour l'intégration de l'Amérique latine sur les projets de transports liés au développement du bassin de Rió de la Plata.

127. Sur la demande du Siège de l'Organisation des Nations Unies, un projet de rapport concernant la coordination et le perfectionnement des activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de transports E/ a été commenté. De même, des observations ont été formulées au sujet d'un projet de rapport concernant le tourisme, mettant en évidence l'importance de ce dernier pour les pays d'Amérique latine et l'intérêt qu'il y avait à ce que la CEPAL entreprenne une étude sur les aspects économiques de la question.

128. On a élaboré des propositions liées à la question des transports en vue de l'établissement d'un rapport sur les principaux progrès scientifiques et techniques dont l'application en Amérique latine nécessite une étude plus approfondie. Ces propositions constituent une contribution au Plan d'action mondial et résultent de la réunion tenue en juillet 1968 par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (voir ci-dessous par. 321).

129. Comme par le passé, le secrétariat a collaboré étroitement avec la Division des invisibles de la CNUCED. Un rapport sur les activités de la CEPAL en matière de transports a été préparé pour la troisième session de la Commission des transports maritimes de la CNUCED (avril 1969). Le secrétariat a aussi contribué à la préparation d'une documentation, concernant certains pays d'Amérique latine pour une autre étude basée sur un échantillon des importations et exportations des pays en voie de développement et traitant de la répercussion sur leur commerce de contrats du type c.a.f. ou f.o.b., ou d'autres conditions qui donnent aux vendeurs ou aux acheteurs une influence plus ou moins grande sur les transports maritimes.

130. Une évaluation des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en ce qui concerne les transports maritimes en Amérique latine a été soumise à la cinquième réunion de la CECIA au niveau des experts tenue à Saint-Domingue, du 17 au 26 juin 1968.

131. Le Programme des transports a participé aux travaux du huitième cycle d'études sur les ports et la navigation, organisé par le PNUD en collaboration avec le Gouvernement danois, notamment en ce qui concerne le problème du stationnement dans les ports.

8/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document E/4059.

DIVISION MIXTE CEPAL/FAO DE L'AGRICULTURE

132. Après l'achèvement, en 1967, des études sur les facteurs de production agricoles, l'ensemble des activités a été concentré, pour la période examinée, sur deux projets essentiels : l'étude de l'intégration agricole des pays de l'ALALÉ et la préparation d'un tableau des perspectives agricoles en Amérique latine au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

133. De plus, la Division a représenté la CEPAL et la FAO lors d'un certain nombre de réunions régionales et en particulier lors de la dixième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine (voir ci-dessous par. 330). Comme par le passé, la Division a rédigé le chapitre concernant l'agriculture dans l'Estudio Económico de América Latina et a rassemblé la documentation pour la publication de la FAO intitulée La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 9/.

134. Au cours des derniers mois, le secrétariat a passé avec la FAO un accord en vertu duquel la Section de l'agriculture du Bureau de la CEPAL à Mexico fait désormais partie de la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture. Cela permettra de mieux coordonner les travaux entrepris avec la FAO, notamment en ce qui concerne les programmes d'intégration des pays d'Amérique centrale et des Antilles. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, les activités de cette section ont été concentrées sur l'établissement d'une évaluation de la réforme agraire en Amérique latine pour l'Estudio Económico de América Latina, 1968, sur l'étude du régime foncier et des conditions de travail en Amérique centrale, et sur l'analyse du développement de l'agriculture et de l'élevage au Mexique.

Développement et planification agricoles

135. La Division mixte a préparé pour la treizième session de la CEPAL une étude des perspectives agricoles de la région pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Cette étude s'intitule "El desarrollo agrícola de América Latina" (E/CN.12/329) et fait partie de l'analyse globale effectuée par le secrétariat sur les perspectives de développement économique et social entre 1970 et 1980. L'élaboration de cette étude sera étroitement associée à la préparation du Plan indicatif mondial de la FAO.

136. La Division a procédé à un examen approfondi des facteurs qui gênent ou retardent le développement agricole; elle a tenté de définir la politique et les plans qui permettraient d'accélérer les progrès de la région en général et de chaque secteur en particulier. Ce document commence par souligner la situation critique du développement agricole en Amérique latine et en résume les causes de la façon suivante :

- a) Lenteur de l'accroissement de la production, surtout dans le secteur de l'élevage, par rapport au rythme de la croissance démographique;
- b) Faible amélioration des rendements unitaires pour un grand nombre de

9/ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 1968.

produits et, en règle générale, progrès technologiques insuffisants dans la plupart des pays;

c) Mauvaise organisation de la production, caractérisée par un manque de diversification;

d) Concentration excessive de la propriété foncière et des revenus agricoles; d'où un niveau de vie déplorablement bas pour la plus grande partie de la population rurale;

e) Utilisation insuffisante des terres cultivables et de la main d'oeuvre disponible, ce qui favorise le chômage et le sous-emploi dans les campagnes et une forte migration - qui s'accroît constamment - de la population rurale vers les villes;

f) Faible niveau de consommation alimentaire dans la plupart des pays, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, en dépit de l'augmentation constante des importations;

g) Lenteur de l'augmentation des exportations agricoles et baisse progressive des prix à l'exportation des principales denrées agricoles de l'Amérique latine;

h) Absence d'une planification intégrée du développement agricole visant à éliminer les obstacles actuels et à résoudre les problèmes susmentionnés en adoptant une politique stable et cohérente ainsi que des réformes administratives et institutionnelles appropriées.

137. Si le développement agricole de la plupart des pays d'Amérique latine continue à la même cadence, le revenu annuel moyen par habitant rural - actuellement voisin de 100 dollars - n'aura guère augmenté, dans vingt ans, que de 30 ou 40 dollars, tandis qu'il se sera accru de plus de 1 000 dollars pour le petit groupe qui possède la plus grande partie des terres. Cependant, une meilleure répartition et une exploitation plus rationnelle des nombreuses ressources naturelles de l'Amérique latine, des techniques et un capital suffisants permettraient à la population rurale de jouir d'une alimentation et d'un revenu nettement supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui.

138. D'autre part, excepté pour quelques produits tels que la viande de boeuf, les perspectives d'exportations agricoles de l'Amérique latine ne semblent pas très encourageantes. L'étude indique les raisons de cette situation et fournit les données qui les corroborent. Néanmoins, le commerce intrarégional augmentera, puisque les progrès attendus dans l'intégration économique, au niveau régional ou sous-régional, entraîneront nécessairement une meilleure coordination des plans nationaux de production et la promotion de la spécialisation. Les récents progrès de la technologie agricole devraient favoriser une hausse considérable des rendements unitaires, à condition que l'on emploie des méthodes de production et des techniques appropriées. Cette hypothèse s'appuie sur les expériences réalisées dans plusieurs parties du monde, y compris dans quelques pays d'Amérique latine, où l'on a relevé des améliorations sur les rendements nationaux moyens pour un très grand nombre d'agriculteurs et dans une grande variété de situations.

139. Il faudrait donc élaborer et appliquer dans tous les pays une politique systématique de perfectionnement technologique : renforcement des services de recherche et de vulgarisation, formation intensive d'un personnel spécialisé, aux niveaux des universités et de l'enseignement secondaire, accroissement de la production d'adjuvants agricoles et abaissement de leur prix, utilisation à plus grande échelle des nouvelles variétés, augmentation de la superficie irriguée et meilleure utilisation de l'eau, lutte plus active contre les maladies et les ravageurs, etc. D'autre part, dans le domaine de l'élevage, les possibilités d'augmentation du cheptel bovin au cours de la prochaine décennie dépendent essentiellement de l'augmentation de la natalité, de la baisse de la mortalité et du maintien d'un taux de prélèvement normal. Il n'existe aucune raison valable empêchant une augmentation de la production de porcs et de volailles plus rapide que par le passé, mais il y a peu de chances de voir le troupeau ovin se développer sensiblement.

140. L'étude souligne la nécessité de peser soigneusement les différents problèmes à résoudre avant d'appliquer un programme quelconque de réforme agraire. Cela est valable tant pour la planification de la réforme agraire dans les zones de cultures traditionnelles que pour l'organisation de nouvelles exploitations agricoles dans des zones récemment colonisées. S'il en était autrement, on courrait le risque d'obtenir un accroissement gigantesque de l'agriculture de subsistance, tandis que les bénéfices des progrès techniques seraient presque entièrement recueillis par une petite minorité d'agriculteurs.

141. Le processus de développement agricole, réforme agraire comprise, doit être autofinancé. Cependant, étant donné que les plus grands investissements devront être effectués dans les premiers stades, un important apport de capitaux en provenance d'autres secteurs de l'économie ou d'organismes de financement extérieurs sera indispensable.

Intégration agricole

142. Pendant la première partie de la période considérée, la Division a étudié les facteurs qui influent sur les orientations actuelles du commerce d'un groupe important de produits, ainsi que les perspectives d'échanges de ces produits entre les 11 pays de l'ALALE. On a entrepris une analyse de la situation actuelle de la production, de la productivité, de la consommation, du commerce extérieur, des politiques de prix et de la commercialisation de ces produits dans chacun des pays intéressés; sont également en cours d'élaboration des projets concernant la demande interne et externe, ainsi qu'une estimation des courants probables du trafic intrarégional de ces produits. Des rapports préliminaires sur le blé, le maïs et le sucre ont été rédigés et adressés aux gouvernements membres et au secrétariat de l'ALALE pour avis et commentaires. Le rapport concernant le blé a été soumis à la cinquième session de la Commission consultative de l'ALALE sur l'agriculture, tenue à Montevideo en mai 1968, ainsi qu'à la première session du Conseil de politique agricole de l'ALALE, en juin 1968. Pour les études concernant la viande de boeuf, le riz, le coton, le café, le cacao, les produits laitiers, le tabac et la laine, les travaux sont en cours.

143. Les statistiques fournies et les principes énoncés dans ces études devraient se révéler très utiles aux gouvernements membres et au secrétariat de l'ALALE dans l'élaboration de la politique commerciale intrarégionale pour les produits

agricoles à appliquer après 1973, année de transition au cours de laquelle le Traité de Montevideo arrive à expiration. On a reconnu que la complexité de la situation socio-économique de l'agriculture dans ces pays ainsi que les différences de conditions de productivité, de coûts et de prix rendent très difficile l'établissement, à court terme, d'un système de libéralisation automatique du commerce des produits agricoles. Il serait préférable de conclure des accords spécifiques par produit ou groupe de produits en tenant compte des circonstances particulières à chaque pays, en cherchant à coordonner et à harmoniser, dans la mesure du possible, les politiques et les plans nationaux et en essayant de définir les volumes et les conditions du commerce intrarégional des produits agricoles, sans entraver indûment les perspectives de développement de chaque pays.

Etudes entreprises au Bureau de Mexico

144. En collaboration avec le Groupe consultatif de la FAO pour l'intégration économique de l'Amérique centrale (GAFICA), une version préliminaire d'un document sur le développement du commerce régional des produits agricoles a été préparée. On en discutera au cours de la réunion du Conseil économique centraméricain et des Ministres de l'agriculture d'Amérique centrale qui doit avoir lieu au cours du premier trimestre de 1969.

145. On a poursuivi les travaux de recherche sur le développement de l'agriculture au Mexique, en s'efforçant de déterminer les progrès réalisés au cours des dernières années et d'évaluer, autant que possible, l'efficacité des principales mesures de politique agricole. Une étude de l'élevage au Mexique a été entreprise dans le cadre d'un programme de recherche commun. Actuellement, les travaux se concentrent sur le nord et le nord-ouest du pays. De plus, une documentation a été rassemblée en vue de l'évaluation des mesures de réformes agraires en Amérique latine.

146. En collaboration avec le SIECA, une étude a été préparée sur le développement de l'élevage des bovins en Amérique centrale et au Panama.

147. Le Groupe de travail FAO/CIDA/IISA/OIT/SIECA/CEPAL a rédigé plusieurs notes sur les problèmes spécifiques de la répartition et de l'utilisation des terres et quelques articles traitant de projets de développement agricole au Honduras, en El Salvador et au Costa Rica, sur lesquels les instituts agraires de ces différents pays ont été invités à donner leur avis. Le personnel de la Division mixte en poste au Bureau de Mexico a aidé le Groupe de travail à mettre au point une étude sur le régime foncier et le développement du secteur rural en Amérique centrale. La version définitive devrait être prête sous peu. On la soumettra à la Réunion extraordinaire des administrateurs de la réforme agraire, convoquée en mai 1969 par l'Institut interaméricain des sciences agricoles (IISA).

Services consultatifs

148. Par l'intermédiaire du représentant de la FAO détaché à Montevideo et qui fait partie de la Division mixte, des services consultatifs sont en permanence à la disposition du secrétariat de l'ALALE et des gouvernements des Etats membres. En 1968, des missions ont été effectuées dans les pays du Groupe des Andes.

PROGRAMME RELATIF AUX RESSOURCES NATURELLES ET A L'ENERGIE

Energie

149. Comme élément de définition d'une stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, un document concernant la situation de l'énergie en Amérique latine (E/CN.12/828) a été élaboré. Ce document indique que les économies de la région accusent d'importantes distorsions non seulement par suite d'un manque d'unité dans la planification et la programmation de tout le secteur de l'énergie, mais aussi du fait que, dans certains cas, la politique suivie en la matière a été plutôt instable et a eu tendance à fluctuer selon les circonstances.

150. On a également constaté des fluctuations dans la politique de mise en valeur des ressources naturelles et, surtout, des ressources non renouvelables. Les tarifs d'électricité et les prix des produits pétroliers et du charbon sont généralement fixés indépendamment, sans la coordination nécessaire, par conséquent, l'utilisation de ces formes d'énergie se révèle souvent inefficace et va parfois à l'encontre des lignes de conduite dictées par la politique générale.

151. L'étude sur les ressources pétrolières progresse lentement en raison du manque de moyens, mais on espère pouvoir surmonter ces difficultés en 1969. On s'est essentiellement consacré à la révision des versions préliminaires des études soumises au Cycle d'études sur l'industrie pétrolière en Amérique latine, tenu en février 1967, et à l'incorporation des observations communiquées ultérieurement par les gouvernements. En même temps, les statistiques sont mises à jour. Un article sur les investissements dans l'industrie pétrolière de l'Amérique latine a été achevé et publié dans le Boletín Económico de América Latina, volume XIII, No 2.

152. Sur la demande du Gouvernement de l'Equateur, des fonctionnaires du Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie ont effectué des missions concernant la mise en valeur du potentiel électrique de ce pays. Ce travail a été accompli en collaboration avec l'Institut équatorien pour l'électrification.

Ressources hydrauliques

153. En ce qui concerne les ressources hydrauliques, le groupe d'experts a réalisé des études sur le terrain afin de conseiller le Gouvernement brésilien sur la meilleure utilisation de l'eau dans la vallée du Paraíba. Cette vallée est située entre les Etats de Rio de Janeiro et de São Paulo; il en résulte des conflits entre les deux Etats concernant des questions de juridiction et d'utilisation des eaux. Si l'on ne prend pas immédiatement des mesures appropriées, ces litiges menacent de devenir sérieux.

154. Afin de diffuser le plus largement possible les résultats des recherches, on a élaboré un certain nombre de documents traitant de l'expérience de la CEPAL en matière de problèmes hydrauliques, qui ont été présentés à divers cycles d'études et réunions. On a présenté au onzième Congrès interaméricain de technique sanitaire, tenu à Quito en juillet 1960, un document sur la technique sanitaire et les divers usages de l'eau; un autre document traitant de certains aspects de la législation

et de l'administration des eaux, a été présenté à la première Conférence internationale sur le droit des eaux, tenue à Mendoza en septembre 1968; enfin, un troisième document concernant les aspects juridiques et administratifs des projets et travaux hydrauliques multinationaux en Amérique latine a été présenté au Cycle d'études latino-américain sur le droit international, organisé à Quito, du 13 au 25 janvier 1969, par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

Autres ressources naturelles

155. On a poursuivi l'étude des différents gisements miniers, des travaux d'exploration en cours, de l'exploitation minière, du traitement et de la commercialisation des minerais.

156. Un document traitant de l'industrie extractive en Amérique latine et de ses perspectives pendant la décennie 1970-1979 (E/CN.12/837) a été préparé. Il y est indiqué que, pour quelques pays, en plus de l'approvisionnement en matières premières de certaines industries, les produits miniers continueront à représenter la principale source directe de devises. Parmi les problèmes qui entravent le développement de ce secteur, on peut citer l'absence d'une structure institutionnelle et juridique adéquate, la lenteur des progrès en matière d'exploitation minière et de géologie, le manque de ressources financières intérieures et d'une organisation nationale des entreprises, une intégration verticale insuffisante et le fait que les techniques modernes ne sont pas assez largement utilisées dans certains secteurs miniers. A titre de corollaire, quelques suggestions ont été présentées concernant une politique qui permettrait à ce secteur de contribuer plus efficacement au développement économique et social de la région.

Autres activités

157. Les contacts avec la Division des ressources et des transports de l'ONU ont été maintenus, particulièrement en ce qui concerne le Programme d'études de cinq ans pour la mise en valeur des ressources naturelles 10/, avec différentes institutions spécialisées et quelques organismes régionaux, tels que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES), le Comité pour l'interconnexion électrique régionale (CIER) et l'Association latino-américaine d'assistance mutuelle des entreprises pétrolières d'Etat (ARPEL). On a également poursuivi les consultations avec l'élément Fonds spécial du FNUD, la Banque interaméricaine de développement (BID) et les gouvernements intéressés en ce qui concerne les plans de développement du bassin du Río de la Plata.

158. En tant qu'activité permanente, des observations sur divers projets relatifs aux ressources naturelles et à l'énergie sont formulées pour les gouvernements qui envisagent de s'adresser au Fonds spécial.

159. Pendant la période étudiée, les sections concernant l'énergie et l'industrie extractive ont été rédigées pour l'Estudio Económico de America Latina, 1968.

10/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-deuxième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document E/4302.

DIVISION DE LA STATISTIQUE

160. La Division a continué de s'occuper en priorité de la préparation de séries statistiques concernant l'industrie, le commerce extérieur et les comptes nationaux, ainsi que de statistiques démographiques et sociales, de statistiques agricoles et de statistiques des prix. La plus grande partie de ce travail a été utilisée pour des études préparées par les différentes divisions et programmes et, en particulier, pour l'Estudio Económico de América Latina et pour les deux numéros du volume V du Boletín Estadístico de América Latina qui ont été publiés au cours de la période considérée.

161. La Division s'est chargée des préparatifs du Cycle d'études sur l'organisation et la réalisation de recensements de la population et de l'habitation en Amérique latine (voir ci-dessous, par. 310 à 320).

162. La collaboration a été constante avec le Bureau de statistique de l'ONU, notamment en ce qui concerne les projets d'assistance technique. La rédaction définitive de l'étude statistique sur la situation de l'enfance et de la jeunesse en Amérique latine, qui a été entreprise en étroite coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), est en bonne voie. La Division a collaboré occasionnellement avec l'ILPEO et s'est tenue au courant des projets statistiques de ce dernier. Des informations ont été échangées avec l'Institut interaméricain de statistique (IASI) sur des projets en cours de réalisation et, chaque fois que cela a été possible, il y a eu participation réciproque aux réunions. Le secrétariat de la CIEPAL continue à fournir des services consultatifs à la Commission consultative de l'ALALE sur les statistiques et des contacts permanents sont entretenus. Des relations de travail sont également maintenues avec le Centre latino-américain de démographie (CELADE).

Activités consultatives

163. Le travail des conseillers statistiques régionaux est un aspect particulièrement important du programme de la Division; leurs principales activités sont récapitulées ci-après.

Statistiques économiques

164. Du 15 avril au 14 mai 1966, une mission a été effectuée en République Dominicaine. Un programme complet de statistiques industrielles a été suggéré et une coordination effective entre les différentes administrations a été établie. En ce qui concerne le recensement industriel, un programme d'enquêtes par sondages a été proposé pour répondre aux besoins de diverses organisations. Des questionnaires spéciaux ont été examinés et des suggestions ont été faites sur le travail de préparation des statistiques industrielles effectué par le Service national de statistique et sur des projets de questionnaires pour des enquêtes générales et particulières sur l'industrie manufacturière.

165. Du 22 mai au 2 juin 1966, des services consultatifs ont été fournis à l'Etat de São Paulo, au Brésil, pour l'établissement d'un système d'information de base pour la politique de l'Etat. Du 5 mai au 16 juin de la même année, une mission a

effectué au Paraguay des travaux complémentaires concernant le rassemblement de données sur l'industrie au moyen d'enquêtes par sondage ainsi que l'établissement d'un indice de la production industrielle.

Comptabilité nationale

166. Le secrétariat de la planification de Bolivie a demandé une mission d'assistance pour la réorganisation du Service de la comptabilité nationale qui avait été transféré à la Direction des statistiques. Un cours très bref a été donné aux nouveaux fonctionnaires et on a examiné la possibilité d'améliorer les séries existantes et l'opportunité de changer l'année de base, à savoir 1966 au lieu de 1958. On a examiné les estimations existantes de la distribution du revenu et l'on a recommandé de les rendre plus conformes aux normes de l'Organisation des Nations Unies.

167. Du 14 au 21 mai et du 1er au 7 juin 1968, il a été procédé avec le personnel du Service central de statistique, à Port of Spain, à la préparation d'une méthodologie pour faire des calculs en prix constants, par la déflation des séries aux prix courants du produit intérieur brut par catégories de dépenses. Une liste détaillée de coefficients déflateurs possibles a été établie à l'aide du matériel statistique dont disposait le Service.

168. Ensuite, de courtes visites ont été faites à la Grenade, à la Barbade et aux îles Caïmanes pour établir des contacts avec les responsables locaux et pour formuler, à la demande desdits gouvernements, quelques indications sur la façon d'établir des prévisions concernant le revenu national.

169. Les deux missions suivantes ont été effectuées au Pérou du 5 au 17 août et du 29 septembre au 20 octobre 1968. Elles avaient pour but de fournir une aide technique à l'Institut national de planification pour le calcul du produit intérieur brut au niveau des régions et des départements. Au cours de la première visite, quelques notes méthodologiques ont été rédigées pour les principaux secteurs d'activité économique, les sources statistiques devant être utilisées pour des estimations préliminaires concernant 1963 et 1965 ont été définies et le personnel local a été formé aux méthodes de préparation de ces estimations. Les premiers résultats ont été examinés lors de la seconde visite et des modifications et corrections ont été apportées. Quelques indications ont été fournies pour compléter les calculs concernant les secteurs de services et pour préciser les estimations déjà préparées. De plus, des tableaux préliminaires ont été rédigés pour la publication des résultats déjà obtenus.

Enquêtes par sondage

170. Vu le rôle important que le sondage peut jouer pour réduire le coût du programme de recensements de 1970, le travail effectué dans ce domaine est décrit de façon détaillée. Jusqu'à présent, il y a eu relativement peu d'enquêtes par sondage dans la région, sans doute par suite du manque de statisticiens expérimentés dans ce domaine. Pour différentes raisons, la formation de personnel technique aux méthodes de sondage a été très lente en Amérique latine, mais il existe des signes de plus en plus nets montrant que la situation s'améliorera au cours des cinq années à venir. Pour le moment, il est évident que l'utilisation des

techniques de sondage en Amérique latine est bien inférieure à ce qu'elle devrait être pour répondre aux besoins statistiques des différents pays. A cet égard, on a rédigé une note sur quelques applications des méthodes de sondage dans les recensements de la population et de l'habitation (SE/ECLA/CCNF.32/L.19) à l'intention du Cycle d'études sur l'organisation et la réalisation de recensements de la population et de l'habitation en Amérique latine, mentionné plus haut.

171. Le programme de recensements de 1970 est une excellente occasion d'accroître l'utilisation des méthodes de sondage dans la région. Non seulement l'utilisation de ces méthodes réduirait considérablement le coût, en temps et en argent, des résultats des recensements, mais elle aurait pour effet accessoire de permettre à des centaines de jeunes techniciens d'acquérir de l'expérience en la matière et de se familiariser avec la pratique du sondage.

172. En 1968, des missions en matière de sondage ont été effectuées en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie et en République Dominicaine. Chacun de ces pays, à l'exception du Brésil, a reçu deux ou trois visites pendant l'année. Les missions sont décrites par ordre d'importance du travail effectué.

173. En Colombie, un cours sur les applications du sondage a été organisé à l'Université nationale de Bogota. Une aide a été fournie pour effectuer un sondage sur le commerce intérieur, ce qui a été le point culminant du travail effectué lors des précédentes visites. L'enquête sur le terrain a été effectuée en 1968, avec 1967 comme année de base, sur un échantillon de 20 000 établissements répartis dans 78 villes et villages. Cette expérience est importante en ce sens que les mêmes méthodes peuvent être utilisées ailleurs puisque les données rassemblées sont nécessaires à tous les pays pour l'élaboration des comptes nationaux.

174. Entre autres activités, la Division a établi des plans pour assurer la continuité des enquêtes sur l'habitation de 1969 et a participé au programme de statistiques industrielles.

175. En Argentine, une aide a été fournie au Conseil national du développement et au Ministère de la santé publique pour des enquêtes sur l'habitation. Le Ministère prépare actuellement la première enquête nationale par sondage sur l'habitation qui ait jamais été entreprise en Argentine, en vue de la mise en oeuvre d'un grand programme permanent d'enquêtes sur la santé publique; l'aide extérieure pour l'établissement du plan de sondage a été considérée comme essentielle. Lors de la dernière visite du conseiller régional, en novembre 1968, on avait atteint la deuxième phase de la préparation de l'échantillon et l'on pense que celui-ci sera prêt pour la première enquête nationale vers le milieu de 1969.

176. On a également étudié la création d'un centre pour l'application des méthodes de sondage, participé aux enquêtes sur l'habitation dans la province de Buenos Aires et formulé des recommandations au Conseil fédéral des investissements concernant un plan de sondage sur l'habitation en vue d'une étude sur l'analphabétisme dans les provinces du nord.

177. En République Dominicaine, on a publié les résultats des premières enquêtes par sondage sur les établissements industriels effectuées en 1964 et 1965 et, plus tard dans l'année, on a mis au point le rapport relatif à 1966 et 1967, également

basé sur des enquêtes par sondage. C'était là le résultat de précédentes missions de consultation au cours desquelles on avait mis les séries à jour au moyen des méthodes de sondage, qui avaient considérablement réduit le volume de travail. A la suite de l'enquête nationale sur l'éducation, pour laquelle le conseiller avait établi un plan de sondage, on a appliqué les méthodes de sondage à d'autres domaines. Un sous-échantillon a été tiré sur l'échantillon primaire pour l'utiliser dans une enquête sur les budgets familiaux prévue pour janvier 1969. On a examiné en détail la possibilité d'entreprendre d'autres enquêtes, en particulier sur les caractéristiques des chômeurs.

178. La principale activité au Chili a été le tirage d'un échantillon de petits établissements industriels en vue d'une enquête qui doit être combinée avec le recensement des industries manufacturières, qui couvre les grands établissements. Ce travail a été effectué au cours de la première moitié de 1968 et l'enquête sur le terrain a été entreprise ensuite. Une assistance a été accordée pour d'autres projets au Chili, par exemple, pour une enquête par sondage sur les élèves des écoles secondaires et pour une étude de la mortalité chez les nouveau-nés et les enfants. De plus, un document sur les moyens d'encourager les services de statistique d'Amérique latine à utiliser davantage les techniques de sondage a été présenté au Colloque sur les enquêtes par sondage au Chili, organisé par le Centre d'études statistiques et mathématiques de l'Université du Chili à Santiago du 21 au 25 octobre 1968.

179. Une aide a été accordée au Brésil pour la sélection d'échantillons des travailleurs déclarés dans tous les types d'établissements auxquels il avait été demandé des renseignements détaillés sur 1968. Le programme comprenait la stratification des échantillons, qui couvraient environ 300 000 salariés au total. Le plan de sondage a été établi au cours d'une visite de deux semaines effectuée en octobre et novembre 1968; l'enquête est actuellement en cours.

CENTRE DE PROJECTIONS ECONOMIQUES POUR L'AMERIQUE LATINE

180. Au cours de la période considérée, le Centre s'est efforcé d'achever la première version des études par pays, afin de fournir des données pour les travaux entrepris par le secrétariat en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. (Quelques-uns des résultats de ces études sont présentés dans le document intitulé "Los deficit virtuales de comercio y de ahorro interno y la desocupación estructural de America Latina" (E/CN.12/831 et Add.1).

Projections et planification économiques

181. Un modèle général a été élaboré pour représenter les rapports entre les variables globales du secteur extérieur et de la formation du capital, et les variables relatives au développement économique des pays d'Amérique latine pendant la période 1950-1966. On a pu ainsi attribuer des valeurs numériques aux principales variables macroéconomiques pour la décennie de 1970, en particulier pour 1975 et 1980, des dix pays d'Amérique du Sud, les cinq pays d'Amérique centrale, Panama et la République Dominicaine.

182. Parmi les variables exogènes du modèle, les exportations sont au premier rang étant donné leur incidence directe sur les estimations de la balance commerciale et leur influence sur d'autres variables. Les effets possibles de l'évolution des termes de l'échange sont aussi étudiés à cause des répercussions de leur détérioration sur l'économie des pays en voie de développement. Les identités présentées dans le modèle de financement extérieur sont suffisamment explicites; une distinction a été faite entre les transferts de bénéfices et le paiement d'intérêts sur la dette extérieure actuelle et projetée. La dette projetée est ventilée, en fonction d'hypothèses explicites, selon le taux d'intérêt, la durée de l'amortissement et les périodes de franchise; d'autres hypothèses ont été faites en ce qui concerne la dépréciation et l'amortissement du capital extérieur.

183. Après estimation des coefficients ou des paramètres des rapports qui constituent le modèle dans chaque pays et après détermination des valeurs initiales et des tendances des variables exogènes ou prédéterminées, des taux de croissance moyens de 6, 6,5 et 7 p. 100 ont été adoptés pour la plupart des pays, afin d'analyser les effets de ces objectifs sur les déficits virtuels de la balance commerciale et des paiements et de l'épargne intérieure. A cet effet, le modèle général a été divisé en deux sous-modèles distincts : le premier (modèle des importations) doit servir à analyser le déficit commercial virtuel et le second à déterminer le déficit d'épargne.

184. Les valeurs de ces déficits virtuels pour chaque pays ont été projetées sur la base d'un taux d'exportation élevé et d'un taux faible afin d'évaluer la possibilité d'atteindre les objectifs de croissance représentés par les trois taux d'expansion du produit susmentionnés. Quand le déficit estimé pour un taux déterminé n'est pas trop élevé, en chiffres absolus et en pourcentages de l'épargne totale, des exportations ou du produit, et quand le comportement

résiduel ou implicite du rapport qui n'est pas compris dans le sous-modèle sur lequel on se base est raisonnable, on peut considérer que les projections sont fondées sur un schéma raisonnable en ce qui concerne les critères retenus.

185. Au stade suivant, on a apporté aux projections ci-dessus certains changements qui sont considérés comme réalisables grâce à des mesures de politique économique. Ces changements ont été introduits dans certains coefficients numériques des rapports afin d'en étudier les effets sur le comportement général du modèle au cours des années 1970. L'objectif poursuivi en modifiant la structure est de voir si les nouvelles projections donnent des résultats plus satisfaisants en ce qui concerne la croissance du produit et l'ampleur absolue et relative des déficits. En conséquence, ce modèle doit être considéré comme un modèle de politique économique et les paramètres de ses relations doivent être considérés comme des variables instrumentales en ce sens qu'ils permettent des modifications pour atteindre des taux de croissance plus élevés du produit, ce qui suppose des mesures de politique économique appropriées.

186. Ces projections, avec les commentaires et les conclusions s'y référant, sont précédées d'une introduction dans laquelle on examine l'évolution, la situation actuelle et les principales caractéristiques de l'économie de chaque pays, soulignant quelques-uns des principaux facteurs qui limitent la croissance, les perspectives de substitution des importations et les exportations ainsi que les aspects sectoriels et régionaux des économies nationales.

187. Finalement, on a élaboré des projections des produits sectoriels au coût des facteurs en fonction de la consommation, de l'investissement total et des exportations, ou du produit global, suivant les cas, afin d'obtenir des valeurs numériques des besoins de main-d'oeuvre dans les divers secteurs en 1975 et en 1980, en supposant que les hypothèses précédemment retenues seraient confirmées.

188. En plus des estimations indiquées ci-dessus, on a fait, pour chaque pays, une étude détaillée des perspectives de l'offre et de la demande des biens et services les plus importants sur le marché extérieur, ce qui a permis de déterminer les taux de croissance pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, à partir desquels on a établi deux taux moyens de croissance des exportations globales (un taux élevé et un taux faible).

189. Bien entendu, les taux ainsi déterminés sont conjecturaux et sujets à modification, étant donné les déficiences des données sur l'évolution probable des échanges internationaux et de la capacité de production et de compétitivité de chaque pays.

Techniques et méthodes de projection

190. Une étude spéciale des techniques et méthodes a été effectuée pour résoudre les problèmes que posent la préparation, l'établissement et l'analyse des projections.

191. Un des principaux points examinés concerne le ou les modèles à adopter en différentes circonstances ainsi que les rapports qui les constituent. Comme on l'a déjà indiqué, au cours de la phase précédant le calcul des projections, on a

évalué les paramètres des fonctions non comprises dans le modèle définitif. Ainsi, on a essayé des fonctions de production en utilisant des coefficients marginaux de capital susceptibles de variations dans le temps. Un effort a notamment été fait pour représenter l'effet conditionnant des exportations sur l'utilisation de la capacité installée de l'année précédente en introduisant un coefficient de capital variant avec le rapport entre le pouvoir d'achat d'une année donnée et celui de l'année précédente. En outre, on a examiné différentes fonctions d'importation et d'épargne en utilisant le même rapport pour indiquer les résultats d'un remplacement des importations qui ne s'effectuerait pas d'une façon rigide mais profiterait des possibilités de développement permettant d'augmenter la capacité d'importation, et en montrant dans la fonction d'épargne intérieure comment la propension marginale à épargner par rapport au revenu varie avec l'effet positif de l'augmentation du pouvoir d'achat des exportations sur les dépenses d'investissement du secteur public et de certains secteurs privés. D'autres variations et d'autres essais n'ont pas donné de résultats satisfaisants à ce jour 11/.

Renseignements statistiques et techniques nécessaires à la préparation des projections

192. Les annexes aux études par pays contiennent des tableaux statistiques de base, qui ont été élaborés après examen des sources d'information et après avoir concilié les divergences possibles, de façon à évaluer les paramètres dans les rapports du modèle. D'autres tableaux numériques auxiliaires ont été incorporés au texte des études introductives pour appuyer et compléter l'analyse antérieure

11/ La modification des valeurs numériques des paramètres qui a été mentionnée à propos des projections et de la planification économique présuppose une étude de la sensibilité des projections aux changements introduits. Il serait utile de systématiser ces essais en un large modèle de simulation. Il serait également utile d'étendre l'analyse aux méthodes d'estimation qui prendraient en considération l'interdépendance et la simultanéité des relations qui constituent le modèle. Un autre point à considérer est l'influence que peut avoir sur les projections l'autocorrélation des résidus et l'opportunité d'introduire les corrections nécessaires. Un problème particulièrement difficile est posé par l'utilisation des facteurs pour obtenir des valeurs constantes et l'utilisation de taux de change qui donneraient des résultats homogènes et qui pourraient être agrégés pour les différents pays de la région. Il y a aussi les problèmes de comptabilité des résultats globaux et sectoriels qui se posent, par exemple, lorsqu'on emploie des relations non linéaires pour la projection des produits sectoriels et des besoins de main-d'oeuvre. Les difficultés et les problèmes susmentionnés ainsi que d'autres qui ne sont pas signalés ici, ont été résolus provisoirement d'une façon plus ou moins satisfaisante, mais ils continuent à nécessiter une étude constante et plus approfondie.

des économies des différents pays. Des graphiques ont été préparés pour indiquer l'évolution dans le temps des variables les plus importantes, l'interdépendance de certaines d'entre elles et la participation relative de certains facteurs dans l'effet global.

193. Bien que les études effectuées pour les secteurs ou les régions aient un caractère provisoire, elles ont mis en évidence le besoin de compléter les connaissances techniques dans chaque domaine par des consultations et des discussions avec des experts. Il serait aussi intéressant d'essayer de déterminer les informations fondamentales nécessaires pour les projections, de façon à compenser les lacunes de l'information et à améliorer la qualité statistique des données de base.

194. Un autre point mérite une considération particulière dans ce projet : il s'agit de la consultation de publications et de travaux bibliographiques. Vu la nature de l'information disponible, c'est là, en soi, un sujet de recherche.

Compilation et analyse de projections établies par d'autres organisations

195. Lors des phases qui précèdent l'établissement de projections, à savoir pendant l'étude des informations statistiques et techniques, les éléments qui ont servi de base aux projections faites par d'autres organisations sont parfois compilés et analysés. Ce travail est surtout utile pour évaluer les résultats des étapes intermédiaires et finales. Une attention particulière est consacrée aux résultats présentés par le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement du Siège de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par la CNUCED, la FAO, la CIAP et les organismes nationaux de planification.

Projections à court terme

196. En matière de projections à court terme, le travail s'est limité à des références occasionnelles dans la description des tendances et de la situation économique des différents pays. La préparation de ce type de projection dépend du recrutement d'un spécialiste de ce genre de travail par le Centre de projections économiques pour l'Amérique latine.

GRUPE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

197. Au cours de la période considérée, le rapport et certains documents du Cycle d'études sur les aspects administratifs de l'exécution des plans de développement, qui s'est tenu au siège de la CEPAL en février 1968 12/, ont été préparés pour l'impression. La version espagnole, intitulée "Aspectos administrativos de planificación (L/CN.12/811) 13/", a déjà été publiée et la version anglaise sera donnée à l'impression en 1969.

198. La CEPAL a participé au Cycle d'études des Nations Unies sur les services centraux pour les administrations locales en Amérique latine, organisé à Rio de Janeiro, du 20 au 28 mai 1968, par la Division de l'administration publique de l'ONU et le Bureau de la coopération technique, en collaboration avec l'Institut brésilien d'administration municipale et la Fondation allemande pour les pays en voie de développement. Un document intitulé "La planificación municipal en el proceso de desarrollo latinoamericano" a été préparé par un conseiller régional relevant de la CEPAL.

199. De plus, la CEPAL a participé au Cycle d'études interrégional des Nations Unies pour la formation des cadres supérieurs de la fonction publique des pays en voie de développement, qui a eu lieu à Genève du 19 au 29 août 1968. Le Cycle d'études était organisé conjointement par la Division de l'administration publique de l'ONU et le Bureau de la coopération technique.

Services consultatifs

200. En plus de sa participation aux Cycles d'études susmentionnés, la CEPAL a effectué des missions consultatives, par l'intermédiaire de ses experts régionaux en administration publique, à la demande expresse des gouvernements de la région. Ces missions portaient sur une large gamme de sujets et de problèmes qui sont récapitulés ci-dessous.

Réforme administrative

201. La CEPAL a accordé une priorité élevée à sa participation au projet de collaboration entre l'ONU et les autorités brésiliennes à la réforme de l'administration de l'Etat de São Paulo. En 1967 et en 1968, les experts du Groupe de l'administration publique et ceux de l'ILPES ont effectué de fréquentes missions à São Paulo. Le Groupe a aussi collaboré avec les Gouvernements de Colombie et de Panama à l'élaboration de leurs plans de réforme administrative.

Aspects administratifs de l'intégration économique

202. Dans ce domaine, les missions comprennent la participation d'experts de la CEPAL au cours d'administration de l'intégration organisé par l'Institut

12/ Une brève description du Cycle d'études figure dans le dix-neuvième rapport annuel (voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, supplément No 4, par. 261 à 265) ainsi que dans le rapport sur le Cycle d'études (L/CN.12/807).

13/ Publication des Nations Unies, No de vente : 5.69.II.G.2.

centraméricain d'administration publique à San José (Costa Rica) en avril 1968 et les services consultatifs fournis aux pays anglophones des Antilles dans leurs efforts pour réaliser l'intégration économique sous-régionale.

Services consultatifs dans d'autres domaines

203. La Commission a également entrepris les activités suivantes dans le domaine de l'administration publique : aide pour l'élaboration du programme de travail de la Division de l'administration du développement du Secrétariat technique de la planification du Paraguay; assistance au Bureau national de rationalisation et de formation de la fonction publique du Pérou en matière d'administration financière municipale et à l'Empresa Petrolera Fiscal du même pays dans le cadre de sa réorganisation et réforme administrative; collaboration avec le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago pour la solution de problèmes d'organisation et de méthodes; enfin, aide consultative au Venezuela pour l'administration des biens publics.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Elément Assistance technique

204. Le Service de coordination de l'assistance technique de la CEPAL coordonne le travail d'une quarantaine de conseillers régionaux et d'experts sous-régionaux attachés à la Commission; parmi eux on compte huit experts financés par l'ONUDI, un par l'OIM et un autre par l'OMS/OPS, un expert associé en administration publique détaché par le Gouvernement suédois et un autre pour le développement communautaire fourni par le Gouvernement des Pays-Bas. Les autres sont financés par le Bureau de la coopération technique de l'ONU (BCT).

205. Les activités des experts couvrent les domaines suivants : développement économique, industriel, régional et communautaire; politique commerciale, énergie et ressources hydrauliques, transports, ports et navigation, politique fiscale, comptabilité nationale, statistiques économiques et sondages, administration publique et protection sociale.

206. Conformément aux recommandations faites lors de la Réunion sur les problèmes d'intégration régionale des pays relativement moins développés tenue à Guatemala du 23 au 28 octobre 1967 ^{14/}, des missions conjointes ont été effectuées en Bolivie, en Equateur et au Paraguay par des conseillers régionaux et des fonctionnaires de la CEPAL afin de déterminer quels programmes d'assistance technique devraient avoir la priorité, en particulier dans le secteur industriel, pour compléter la coopération internationale que reçoivent déjà ces pays. Au cours des prochains mois, des missions semblables seront envoyées dans d'autres pays relativement moins développés de la région.

207. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, les experts sous-régionaux dans différents domaines rattachés au Bureau de Mexico de la CEPAL et détachés auprès du SIECA ont collaboré avec d'autres fonctionnaires des deux organismes aux travaux suivants : développement équilibré du Nicaragua; étude des possibilités de coopération économique entre le Honduras britannique (Bélize) et l'Amérique centrale; projet d'enquête sur la politique monétaire à court terme en Amérique centrale; rédaction définitive d'une étude du SIECA sur la convergence de l'ALALE et du marché commun d'Amérique centrale; poursuite d'une étude sur les caractéristiques économiques fondamentales des pays et territoires du Bassin des Antilles; étude des relations entre l'Amérique centrale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en ce qui concerne l'examen des problèmes de l'Union douanière d'Amérique centrale; étude des perspectives industrielles du Mexique; étude des perspectives d'établissement de certaines industries d'exportation au Panama; rassemblement de données préliminaires pour l'étude de normes et spécifications routières. Beaucoup de ces études et enquêtes sont déjà achevées et les autres le seront au cours des prochains mois.

^{14/} On trouvera le rapport de cette réunion dans le document E/CN.12/798.

208. Les conseillers régionaux en politique commerciale ont fourni leur aide technique à presque tous les pays de la région. Leur activité avait pour but : la création d'instituts nationaux pour la promotion des exportations; l'évaluation des besoins prioritaires d'assistance technique dans le domaine de la politique commerciale; la promotion des exportations de produits déterminés; l'étude de plans visant à soutenir et à stimuler financièrement les exportations; la participation à des réunions internationales sur ces questions et la rédaction de documents d'application régionale sur la promotion des exportations et les incitations fiscales à l'exportation.

209. Deux conseillers régionaux ont aidé le secrétariat de l'AIAIE à étudier les moyens d'harmoniser différents aspects des techniques douanières, en particulier en ce qui concerne l'interprétation et l'application uniformes de la nomenclature douanière commune, et à examiner de nouveaux critères et de nouvelles normes concernant la détermination de l'origine des marchandises.

210. Les conseillers régionaux qui forment le Groupe d'étude CEPAL/BCT/OMM/OMS des ressources hydrauliques ainsi que les experts sous-régionaux du Bureau de Mexico continuent à rassembler en Amérique centrale et au Panama les données fondamentales nécessaires pour l'étude des ressources hydrauliques de cette zone. Le Groupe a collaboré avec les autorités brésiliennes à l'élaboration d'un plan de base pour l'utilisation intégrée des eaux du Paraíba do Sul (voir ci-dessus par. 153).

211. Les conseillers régionaux attachés au Bureau de la CEPAL à Port of Spain ont conseillé les gouvernements des pays anglophones des Antilles sur des questions telles que la formation de personnel pour le développement communautaire, la création de camps de jeunes et le lancement de projets expérimentaux pour le développement de communautés, la mise en place de mécanismes de planification dans certains territoires et l'étude des politiques fiscales de la zone. Les conseillers régionaux du siège de la CEPAL se sont rendus à plusieurs reprises dans les Antilles pour fournir une aide consultative en ce qui concerne la promotion des exportations, la comptabilité nationale, le financement de la construction de logements et l'administration publique.

212. Les conseillers régionaux en comptabilité nationale, statistiques économiques et sondages, protection sociale, développement communautaire et administration publique ont effectué de nombreuses missions de courte durée dans les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

213. De même, les experts régionaux de l'ONUDI détachés à la CEPAL ont fourni une aide consultative aux pays de la région en matière de recherche technologique pour l'industrie, notamment la fabrication de papier et de cellulose et l'industrie chimique.

214. Au début de 1969, on a entrepris des activités spéciales liées au développement régional et local. Le conseiller régional compétent ainsi que d'autres conseillers affectés à la CEPAL non seulement fournissent directement une assistance technique aux gouvernements de la région qui en font la demande mais ils préparent également des cours de formation en la matière qui font partie

du programme régional d'assistance technique pour 1969 et 1970. Ces experts ont commencé à étudier des programmes de développement local et communautaire en Amérique latine.

215. Le Service de coordination de l'assistance technique a collaboré avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à la préparation du Cycle d'études régional sur les techniques et les méthodes d'assistance technique des Nations Unies, qui s'est tenu au siège de la CEPAL du 3 au 21 juin 1968. De plus, il a participé à l'organisation de la Réunion régionale des représentants résidents du PNUD en Amérique latine et aux Antilles, qui a eu lieu au siège de la CEPAL du 3 au 12 mars 1969. Le secrétariat de la CEPAL s'est occupé en particulier des points de l'ordre du jour concernant les problèmes de programmation et la coopération CEPAL/PNUD pour les programmes d'intégration sous-régionale, les conseillers régionaux et les projets d'assistance technique régionaux et interrégionaux.

216. Le service de coordination de l'assistance technique a également participé à la préparation des cours et cycles d'études ci-après mentionnés, organisés par la CEPAL et financés par le BCT (voir par. 316 à 329) : Troisième Cours régional de politique commerciale; Cycle d'études sur les statistiques, la comptabilité et les coûts des entreprises ferroviaires; Cycle d'études sur l'organisation et la réalisation de recensements de la population et de l'habitation en Amérique latine.

217. Le cinquième cours intensif de programmation du développement et de politique commerciale pour l'Amérique centrale a eu lieu à San Salvador du 20 mai au 20 juillet 1968 avec la participation de 42 fonctionnaires des gouvernements d'Amérique centrale et d'un représentant du SIECA. Le cours était organisé conjointement par le Gouvernement du Salvador, la CEPAL, le BCT, l'IIPES et la BID, avec l'assistance de plusieurs experts régionaux et sous-régionaux attachés à la Commission.

Élément Fonds spécial

218. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le secrétariat de la CEPAL a continué à donner un large appui à l'IIPES, qui est un projet régional financé par l'élément Fonds spécial du PNUD, la BID et les gouvernements d'Amérique latine.

219. Depuis le 1er juin 1968, certains aspects fonctionnels et administratifs d'un autre projet régional important de l'élément Fonds spécial, le Centre latino-américain de démographie (CELADE), sont confiés à la CEPAL.

220. Le secrétariat de la CEPAL a aidé l'ONUDI à préparer un projet régional consistant à créer un centre latino-américain pour la petite industrie qui aura son siège à Quito. La création de ce centre - qui doit être financé par l'élément Fonds spécial et par les gouvernements de la région - avait été proposée au Cycle d'études sur la petite industrie en Amérique latine tenu à Quito, à la fin de 1966, sous les auspices de la CEPAL, du BCT et de l'ancien Centre de développement industriel de l'ONU, qui depuis est devenu l'ONUDI.

BUREAU DE MEXICO

221. Au cours de la période considérée, le Bureau de Mexico a affecté relativement plus de ressources que par le passé aux travaux concernant le Mexique, le Panama et les pays du Bassin des Antilles. Mais ses principales activités sont toujours axées sur le Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale et concernent spécialement la préparation des réunions des organes auxiliaires du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale (CCE) (voir ci-dessus par. 17 à 28).

Développement économique

222. La première version d'une étude sur le développement de l'économie du Nicaragua et sur la situation de ce pays dans le Marché commun centraméricain (CEPAL/MEX/68/16) entreprise sur la demande du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale et du Conseil économique de l'Amérique centrale, est en cours de révision. Les principales causes du déséquilibre commercial du Nicaragua par rapport au reste de l'Amérique centrale y sont analysées, et certaines mesures tendant à accélérer la participation de ce pays au processus d'intégration régionale y sont indiquées.

223. Une étude sur les possibilités de coopération économique entre le Honduras britannique (Belize) et l'Amérique centrale (E/CN.12/809/Rev.1) vient d'être achevée. Elle indique qu'au cours des premières années, l'adhésion du Honduras britannique (Belize) au Marché commun centraméricain ne donnerait pas lieu à un développement important des exportations du Honduras britannique vers les pays de la région, ni des industries orientées vers ce marché. En raison de sa situation géographique, le Honduras britannique (Belize) est éloigné des principaux centres de consommation de la région; ses services de transports sont déficients et le point d'expansion naissante du pays limite la production; tous ces facteurs défavorables font que l'intégration du Honduras britannique (Belize) avec ses voisins centraméricains ne peut pas se concevoir exclusivement en termes de commerce intrarégional. Il semble qu'une meilleure solution consiste à conclure des accords de coopération grâce auxquels le Honduras britannique (Belize) participerait au développement des industries régionales orientées principalement vers les marchés d'outre-mer.

Commerce

224. En matière de politique commerciale, une assistance a été fournie pour donner une forme définitive à une étude entreprise par le SIECA sur la convergence entre le Marché commun centraméricain et l'ALALE. Divers travaux et études ont été entrepris sur des sujets tels que les caractéristiques économiques de base des pays et territoires du Bassin des Antilles, les relations de l'Amérique centrale avec le GATT (afin que les gouvernements centraméricains possèdent des éléments d'appréciation suffisants sur la participation du Marché commun centraméricain dans cet organisme), les problèmes posés par l'union douanière centraméricaine et la situation actuelle et les perspectives du Nicaragua en ce qui concerne les échanges dans la zone. La tâche entreprise dans le cadre de la coordination et

de la réalisation du cinquième Cours intensif de programmation du développement et de politique commerciale pour l'Amérique centrale a été d'un intérêt particulier (voir ci-dessus par. 217). Enfin, on a entamé, à la demande des organismes du Marché commun, une évaluation des effets qu'entraînera la mise en vigueur de l'Accord sur les incitations fiscales au développement industriel et de son Protocole, si celle-ci doit avoir lieu en 1969.

Industrie

225. On a commencé à rassembler des informations sur l'industrie alimentaire au Mexique en ce qui concerne les investissements, la capacité installée, la production et la consommation intérieure. De même, on a recueilli des informations de base sur le développement industriel par pays et sur la demande de l'industrie automobile en Amérique centrale. On a poursuivi les travaux sur la politique générale et l'intégration industrielle de l'Amérique centrale et sur les problèmes qui se posent en ce domaine au Nicaragua. On a effectué une enquête pour établir des profils d'industries du Mexique.

226. Compte tenu de la disparité des informations statistiques de base que présentent les séries officielles des différents pays de la région et la nécessité de s'appuyer sur des chiffres homogènes permettant une analyse comparative des progrès dans les différentes branches d'industrie entre elles et dans chaque pays, on a décidé de procéder à l'élaboration de séries de valeur ajoutée et de valeur brute de la production manufacturière aux prix courants du marché et en prix constants de 1963, pour les pays de l'Amérique centrale et le Panama, par branche d'activité et pour les années 1950-1967.

227. D'autre part, le conseiller régional en matière de développement industriel a effectué diverses missions ayant pour objet de coordonner les activités régionales dans le secteur industriel et de donner suite aux demandes des gouvernements, parmi lesquels il convient de mentionner le Honduras, le Nicaragua et le Panama.

Agriculture

228. Le secrétariat a conclu récemment avec la FAO un accord en vertu duquel la Section agricole du Bureau de Mexico a été rattachée à la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture. Par conséquent, le rapport sur les travaux de la Section agricole se trouve dans la partie consacrée à la Division mixte de l'agriculture (voir ci-dessus par. 144 à 147).

Infrastructure économique

Electricité

229. L'étude sur la politique des tarifs d'électricité en Amérique centrale (CCE/SC.5/GTAE/GRTE/I/2 - TAO/LAT/83), achevée au début de 1968, a servi de document de travail de base à la première réunion du Groupe régional sur les tarifs d'électricité (GRTE) et aux recommandations sur les travaux futurs qui ont été formulées au cours de cette réunion (voir ci-dessus par. 22 à 24).

230. Pour les deuxième et troisième réunions du Comité régional des normes électriques (CRNE), tenues en mai et septembre 1968, six études ont été effectuées sur la normalisation des matériels et de l'équipement électriques 15/. Les normes proposées par la CEPAL ont été acceptées par le Comité, qui a ainsi entamé le processus de normalisation (voir ci-dessus par. 18 et 19).

231. La préparation de deux autres documents est en cours, l'un concernant la codification uniforme des matériels et équipements et l'autre les critères de conception des ouvrages en matière de distribution d'électricité, qui seront présentés au Comité régional lors de sa prochaine session.

232. Deux autres études ont été faites 16/; elles apportent des renseignements sur le rythme croissant de l'électrification en Amérique centrale et, sous forme de comparaison, sur l'évaluation des coûts de l'énergie électrique dans les pays de la région.

233. Pour la première réunion du Groupe régional sur l'interconnexion électrique (GRIE), le Bureau a préparé une étude sur l'interconnexion électrique en Amérique centrale (CCE/SC.5/GTAE/GRIE/I/4 - TAO/LAT/85) qui examine les conditions techniques de l'interconnexion. Au stade suivant, on préparera un projet d'accord centraméricain sur cette question ainsi qu'une étude technico-financière sur les diverses modalités d'interconnexion. L'accord sera préparé par le SIECA avec l'aide du secrétariat de la CEPAL, celui-ci devant effectuer l'étude qui couvrira des prévisions de marché, l'évaluation des ressources potentielles permettant de produire de l'électricité, la programmation des additions de puissance, la transmission et la comparaison des résultats de la recherche économique et financière.

Eau

234. Six études nationales et une étude régionale sont en cours; elles concernent l'hydrométéorologie, l'eau potable, l'irrigation, la construction hydro-électrique, la navigation fluviale, les utilisations multiples de l'eau et leurs aspects économiques et financiers, institutionnels et juridiques. Les rapports nationaux

15/ Programa de Normalización de Equipos y Materiales Eléctricos en el Istmo Centroamericano; I. Normalización de tensiones para sistemas de distribución eléctrica; II. Nomenclatura para los materiales de obras de distribución (CCE/SC.5/GTAE/CRNE/II/1 - TAO/LAT/84); Estado actual del programa regional de normas eléctricas (CCE/SC.5/GTAE/CRNE/II/2); Avances logrados en el programa regional de normas eléctricas (CCE/SC.5/CRNE/III/2); Proyectos de normas (2, 3, 4) (CCE/SC.5/CRNE/III/3); Proyectos de normas (5) (CCE/SC.5/CRNE/III/4); Bases para un sistema de codificación (CCE/SC.5/CRNE/III/5).

16/ Estudio comparativo de los costos de energía eléctrica en Centroamérica y Panamá, 1966 (E/CN.12/CCE/CS.5/65 - TAO/LAT/97) et Estadísticas de la energía eléctrica de Centroamérica y Panamá, 1967 (E/CN.12/CCE/SC.5/66).

de chaque pays seront soumis à l'examen des groupes de travail nationaux spécialement créés dans ce but. Le rapport régional sera examiné au cours d'une réunion du Comité régional des ressources hydrauliques.

Transports

235. Deux études ont été faites sur les routes : elles traitent de l'évaluation des projets de voirie (E/CN.12/CCE/SC.3/25 - TAO/LAT/95) et des problèmes techniques routiers au Mexique et en Amérique centrale (E/CN.12/CCE/SC.3/26). D'autres questions font actuellement l'objet d'une étude : les services de transports automobiles, la réglementation des poids et dimensions des véhicules de charge et les instructions pour la détermination des poids et dimensions maxima autorisés.

236. Pour la seconde réunion du Groupe de travail sur les transports maritimes et l'aménagement des ports, sept études ont été réalisées 17/ (voir ci-dessus par. 26).

Développement social

237. Pour compléter et mettre à jour le document relatif aux ressources humaines en Amérique centrale, au Panama et au Mexique de 1950 à 1980 (E/CN.12/789), publié en 1960, une étude a été préparée sur les rapports réciproques entre les tendances du développement économique et les ressources humaines au Mexique, en Amérique centrale et au Panama (CEP/L/MEX/68/14). Il en ressort que, bien que le rythme de croissance de l'économie de chacun des pays étudiés pendant la dernière décennie ait été supérieur au taux d'accroissement de la population (l'augmentation du revenu par habitant a varié de 1,6 p. 100 au Honduras à 3,8 p. 100 au Panama), il sera nécessaire de planifier de façon appropriée les ressources existantes afin d'augmenter ou, tout au moins, de maintenir le produit brut réel dans ces pays.

238. Une autre conclusion importante est que la superficie de terre par travailleur continuera à diminuer en raison de l'accroissement considérable de la population et des possibilités réduites d'augmenter l'absorption de la main-d'oeuvre

17/ Actividades portuarias realizadas en Centroamérica en 1967 (CCE/SC.3/GTTM/II/2 - TAO/LAT/92); Bases para la formulación de una Comisión centroamericana de Autoridades Portuarias (CCE/SC.3/GTTM/II/3 - TAO/LAT/89); Fundamentos para constituir una Asociación Centroamericana de Armadores (CCE/SC.3/GTTM/II/4 - TAO/LAT/88); Lineamientos para la constitución de una Asociación Centroamericana de Usuarios de Transporte Marítimo (CCE/SC.3/GTTM/II/5 - TAO/LAT/93); Orientaciones para establecer autoridades portuarias de alcance nacional en los países centroamericanos (CCE/SC.3/GTTM/II/6 - TAO/LAT/94); Elementos básicos de un sistema uniforme y simplificado de la documentación exigida en las terminales portuarias centroamericanas (CCE/SC.3/GTTM/II/7 - TAO/LAT/90) et Principios generales de un Código Uniforme de Cuentas y Estadísticas para las Terminales Portuarias Centroamericanas (CCE/SC.3/GTTM/II/8 - TAO/LAT/91).

dans le secteur industriel et les services. Par conséquent, l'agriculture devra être plus intensive et productive en 1980 afin de pouvoir alimenter une population plus nombreuse.

239. Une étude vient d'être achevée sur la situation et les tendances démographiques récentes en Amérique centrale (E/CN.12/CCE/356 - TAO/LAT/86); elle indique que l'accroissement démographique en Amérique centrale est supérieur à celui de n'importe quelle autre région du monde. Cette étude comporte des estimations des composantes de l'accroissement naturel, la natalité et la mortalité, pour arriver à la conclusion que la superficie réduite des pays et la proportion élevée d'habitants n'ayant qu'un niveau de vie de subsistance et dont la participation à l'économie de marché est réduite, constituent un sérieux obstacle au développement constant et équilibré de la région. Si des changements radicaux imprévus ne se produisent pas, spécialement en ce qui concerne la natalité, les problèmes dus à l'accroissement rapide de la population persisteront ou s'aggraveront, comme cela s'est passé au cours des dix dernières années.

240. On a également achevé une étude sur la répartition géographique de la population en Amérique centrale (E/CN.12/CCE/357 - TAO/LAT/87), qui montre que les variations de degré et de structure du peuplement dans cette région sont si grandes qu'il a fallu faire un schéma général de la densité et de la répartition de la population pour connaître la situation de chaque pays. Pour étudier la mobilité de la population, on a dû décrire sa répartition géographique sur le plan régional.

241. Certains pays de la région, spécialement ceux dont les densités sont relativement faibles, comptent des zones peu peuplées; dans ce cas, une partie importante de la population demeure en marge de l'économie rurale; ce n'est que lorsqu'on atteint un certain niveau de densité que l'on peut entrevoir de meilleures perspectives de développement. Le processus peut être accéléré si l'on recherche la solution au niveau régional, car la possibilité de mouvements de migration depuis El Salvador (pays dont la densité rurale est élevée et où il y a une pression évidente de la population sur les ressources agricoles) vers le Honduras, le Nicaragua, le Costa Rica et le Panama offrirait des perspectives plus vastes pour résoudre les problèmes tant de sous-peuplement que de surpeuplement.

Statistiques

242. On a calculé de nouveaux indices de quantum et de valeur unitaire des importations pour les pays centraméricains, le Panama et le Mexique.

243. Des indices de la production agricole de ces mêmes pays ont été établis pour la période 1962/1963 à 1967/1968, et on a mis à jour les données concernant la production, l'exportation, les quotas et les prix des principaux produits agricoles de l'Amérique centrale pour la période 1960-1966. On a également révisé les séries relatives aux exportations de 18 produits agricoles du Mexique et des principaux produits agricoles et d'élevage d'Amérique centrale.

244. Le secrétariat a contribué activement à coordonner les activités des pays et des organismes régionaux et internationaux, afin de promouvoir un programme régional en vue de l'exécution des recensements de 1970. On a préparé une étude

sur ce sujet pour la réunion spéciale du Sous-Comité de coordination statistique de l'Amérique centrale (E/CN.12/CCB/SC.2/105).

BUREAU DE WASHINGTON

245. Le Bureau de Washington a continué à fournir au secrétariat des éléments d'information à l'usage des services techniques dans le cadre de leurs travaux de recherche.

246. Des renseignements et de la documentation sur les activités de la Commission ont été fournis pour répondre à de nombreuses demandes émanant des organisations internationales et régionales, de divers services dépendant du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et d'universités, de fondations de recherche et d'autres organismes privés des Etats-Unis.

247. Le Bureau de Washington a représenté le secrétariat à de nombreuses réunions et a assuré la liaison avec les activités de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation des Etats américains (OE'), de la Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès (CIAP) et du Comité interaméricain de développement agricole (CIDA). De plus, il a représenté la CEPAL aux réunions périodiques au cours desquelles la CIAP a examiné la situation dans les différents pays.

248. Le Bureau a secondé les fonctionnaires de la CEPAL qui se sont rendus à Washington en mission officielle et il a été à même d'apporter une aide à l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) ainsi qu'à la CNUCED.

BUREAU DE RIO DE JANEIRO

249. En avril 1968 a été signée entre la CEPAL et le Ministère de la planification du Brésil une convention remplaçant la convention antérieure entre le secrétariat et la Banque nationale de développement économique (BNDE). Cette convention établit pour deux ans un programme d'activités communes pour réaliser des projets de recherche d'intérêt commun et des cours de formation au Brésil. Elle prévoit en outre que le Gouvernement brésilien financera la location des bureaux et le salaire du personnel local qui sera recruté pour les tâches du programme commun.

Activités de recherche

250. Dès le début de ces activités, en avril 1968, deux projets ont été mis en oeuvre, à savoir, d'une part, la préparation de textes sur l'économie brésilienne pour l'Estudio Económico de América latina, 1968 et, d'autre part, l'étude de la répartition du revenu au Brésil, qui est effectuée conjointement avec le Ministère de la planification. Cette étude a pour objet d'établir et d'expliquer les caractéristiques actuelles de la répartition du revenu au Brésil et d'examiner dans quelle mesure ces caractéristiques et les modifications qu'elles ont subies

avec le temps ont conditionné le type de développement industriel et son degré de dynamisme. Maintenant que le processus de substitution des importations est déjà avancé et qu'il a cessé d'être le principal moteur de la croissance industrielle, il faut chercher d'autres moyens de donner un nouvel élan au rythme d'accroissement, dont la forte accélération d'après guerre s'est trouvée interrompue dès le début de la décennie en cours. Cette étude, qui en est à sa phase finale, fournit des chiffres sur la répartition du revenu en 1960, qui sont précédés d'une analyse de la structure régionale du Brésil où l'accent est mis sur les éléments qui créent les disparités géographiques de la répartition du revenu et elle vise à établir les relations existant entre le processus de modification de la structure productive de l'économie et ses effets sur la répartition du revenu.

251. A la fin de 1968, un programme pour 1969 a été établi en collaboration avec le Ministère de la planification. La recherche comprendra trois éléments : le premier est une suite logique des travaux effectués sur la répartition du revenu et a pour objet de déterminer les fonctions de consommation par niveau de revenu et par produit, ainsi que l'efficacité des politiques de redistribution, délibérées ou non, qui ont été appliquées dans le pays. Le second est une étude des perspectives potentielles des exportations de produits industriels, faite en vue de proposer certaines politiques à choisir pour promouvoir ces exportations. Enfin, on compte commencer une étude sur le rôle du financement extérieur dans le développement du Brésil.

Programme de formation

252. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, le personnel technique du Bureau a participé activement à plusieurs activités de formation organisées par l'ILPES, en les rattachant à l'économie brésilienne. Ainsi, on s'est efforcé de mettre les techniques de planification enseignées dans les cours de base de l'ILPES en rapport avec les tendances réelles de l'économie brésilienne.

253. Premier cycle de conférences sur le commerce international (avril-août 1968). Comme suite à une demande du Ministère des relations extérieures, on a donné à Itamaraty des conférences quotidiennes sur le commerce international, pendant quatre mois. Y assistèrent quelque 40 fonctionnaires brésiliens des affaires étrangères. Ces conférences ont été faites par des fonctionnaires de la CEPAL (y compris des économistes du Bureau de Rio de Janeiro) et de l'ILPES, ainsi que par des diplomates brésiliens.

254. Cours d'introduction à la programmation agricole (août 1968). Ce cours a été donné sur la demande du Ministère de l'agriculture pour son personnel technique. Il a eu lieu à Brasilia.

255. Cours de programmation générale (avril-juin 1968). La Surintendance du développement du Nord-Est (SUDENE) a demandé ce cours pour former ses experts appelés à participer à la préparation du quatrième plan de développement de la SUDENE. Le cours, de quatre mois, a eu lieu à Recife.

256. Cours intensif sur la programmation et l'élaboration des projets (juin-septembre 1968). Ce cours, qui a eu lieu à Belém, était demandé par la Surintendance du développement de l'Amazonie.

BUREAU DE MONTEVIDEO

257. Au cours d'une visite effectuée par le Secrétaire exécutif au secrétariat de l'ALALE en décembre 1967, un programme de travail pour 1968 a été préparé pour le Bureau de Montevideo.

Tarif extérieur commun

258. Compte tenu des décisions récentes du Comité exécutif permanent de l'ALALE, le secrétariat de la CEPAL a réexaminé l'orientation des travaux réalisés et a analysé les résultats obtenus à la réunion du Groupe de travail de l'ALALE sur le tarif extérieur commun, qui s'est déroulée à Montevideo à la fin de septembre 1968. Le secrétariat de la CEPAL s'est engagé à fournir en 1969 des experts pour donner une aide technique en cette matière au secrétariat de l'ALALE.

259. La CEPAL a fourni un expert qui a collaboré pendant deux mois à la préparation d'une nomenclature tarifaire commune; sous peu, un autre expert aidera à résoudre les problèmes de technique douanière, en se fondant sur son expérience des mécanismes et procédures employés dans le cadre de la Communauté économique européenne.

Politique commerciale commune

260. Le secrétariat de la CEPAL a préparé une étude préliminaire sur la coordination des politiques commerciales dans le processus d'intégration, mais rien n'a été encore fait à ce sujet par les Parties contractantes. Le secrétariat de l'ALALE désirerait obtenir la collaboration d'experts pour analyser les bases d'un programme progressif d'harmonisation des politiques commerciales des Parties contractantes, y compris les éléments de base nécessaires à l'établissement d'un tarif extérieur commun; si les ressources le permettaient, les travaux en la matière devraient faire l'objet d'une priorité en 1969.

Origine des marchandises

261. Le secrétariat a aidé à reformuler entièrement les critères utilisés par l'ALALE dans le but d'obtenir une détermination systématique et complète de l'origine des marchandises. Un expert de la CEPAL a préparé un rapport qui a été présenté à la Commission consultative de l'ALALE sur l'origine des marchandises. Après avoir examiné les objectifs d'un système relatif à l'origine des marchandises dans une zone de libre-échange, ce rapport proposait l'adoption d'un système de pourcentages qui pourrait prévoir certaines exceptions pour servir les intérêts des Parties contractantes (voir ci-dessus par. 83).

Cours de politique commerciale

262. Des dispositions ont été prises en vue de permettre au personnel de niveau intermédiaire du secrétariat de l'ALALE d'assister au troisième cours régional de politique commerciale (voir ci-dessous par. 322 et 323).

Développement industriel

263. La coopération entre les secrétariats de la CEPAL et de l'ALALE a eu trait surtout à l'activité des groupes d'étude par secteurs de la Commission consultative du développement industriel (CADI), à savoir ceux de la sidérurgie, de la pétrochimie, du papier et de la cellulose, et des produits chimiques en général. Des problèmes s'étant posés au cours de la troisième réunion de la CADI au sujet des propositions concrètes d'intégration présentées par les groupes de la sidérurgie et de la pétrochimie, de nouvelles études avaient été demandées. En conséquence, le secrétariat de la CEPAL a aidé le personnel de l'ALALE à préparer des rapports et des propositions pour chacun des groupes d'étude. Ces nouvelles propositions auront des objectifs plus limités. Les discussions sur la sidérurgie et la pétrochimie doivent avoir lieu en avril 1969 et celles sur le papier et la cellulose en juin de la même année. La prochaine étape consisterait à donner aux gouvernements une série d'éléments d'appréciation sur les économies d'échelle et les problèmes de coûts, qui seraient utiles dans la recherche et l'analyse de formules d'intégration.

264. Le Bureau a participé à de nombreuses réunions de chefs d'entreprises de certains secteurs et, en particulier, à celle de l'industrie chimique (juillet 1968) et à celle de l'industrie des matières plastiques (août 1968). De plus, il a suivi attentivement le déroulement des négociations qui ont abouti, en novembre 1968, à la signature par des chefs d'entreprises argentins, mexicains, uruguayens et vénézuéliens d'un projet d'accord de complémentarité sur les produits pétrochimiques, dont les caractéristiques sont semblables à celles proposées par le secrétariat pour le projet d'accord sur la sidérurgie.

265. Le Bureau a préparé l'avant-projet d'un texte sur l'intégration régionale industrielle et l'ouverture progressive à la concurrence extérieure, au titre de sa contribution au document sur la stratégie pour le développement économique dans la prochaine décennie (E/CN.12/836).

Agriculture

266. Après un rapport sur le blé, le secrétariat a préparé et remis au secrétariat de l'ALALE des études sur le maïs et le riz; ces céréales sont les trois produits agricoles les plus importants dans le commerce de la zone et les études en question pourraient conduire à des conventions spéciales en vue de l'établissement d'une politique régionale de commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

Transports

267. Les études de la CEPAL sur les services maritimes, les ports, la modernisation et l'expansion des marines marchandes d'Amérique latine, et sur l'organisation des conseils de chargeurs, ont pour objet principal de contribuer à l'analyse des problèmes touchant la mise en application de la Convention sur les transports par eau de l'ALALE. En ce qui concerne les transports terrestres, la CEPAL a aidé le secrétariat de l'ALALE à préparer la cinquième réunion de la Commission consultative des transports.

Statistiques

268. La Division de statistique de la CEPAL a collaboré à la dernière étape de la préparation de la cinquième réunion de la Commission consultative de statistique de l'ALALE, et le secrétariat de la CEPAL a participé activement à la réunion.

Etude sur les niveaux relatifs de prix

269. La Section des études spéciales de la CEPAL a préparé un rapport (remis au secrétariat de l'ALALE en novembre 1968) sur les parités des pouvoirs d'achat des monnaies dans la région, portant sur tous les pays membres de l'ALALE, pour la période 1955-1966.

BUREAU DES ANTILLES

270. Pendant la période considérée dans le présent rapport, le Bureau s'est attaché principalement à prêter son concours aux pays des Antilles qui viennent d'accéder à l'indépendance et aux Etats associés des Indes occidentales, afin qu'ils puissent resserrer leurs liens commerciaux grâce à la création d'une zone de libre-échange, ainsi qu'à préparer les instruments voulus pour mettre en oeuvre, à l'intérieur de la zone de libre-échange, un marché commun formé par les Etats associés des Indes occidentales.

271. Comme suite à des demandes de gouvernements, le Bureau a examiné divers sujets en consultation avec les autres membres du Groupe consultatif technique de l'Association de libre-échange des Antilles (CARIFTA). Il a également entamé en collaboration avec d'autres organismes, les études spéciales sur l'évaluation industrielle et l'harmonisation des incitations qui avaient été demandées par les gouvernements. Une documentation a été préparée pour l'Estudio Económico de América Latina, 1968 sur la situation économique de la Barbade, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago.

Commerce intrarégional et intégration

Libéralisation du commerce

272. L'accord créant l'Association de libre-échange des Antilles a été signé le 30 avril 1968 et est entré en vigueur le 1er mai 1968 avec quatre membres - Antigua, la Barbade, la Guyane et la Trinité-et-Tobago. La Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent y ont adhéré le 1er juillet 1968, puis la Jamaïque et Montserrat le 1er août 1968. Le personnel du Bureau a donné des avis au Conseil des ministres pour la création d'un secrétariat régional de la Communauté britannique de nations des Antilles, qui fournira ses services à l'Association de libre-échange. Le Bureau a rédigé des documents de travail à la demande des gouvernements, il a préparé un texte des dispositions de la CARIFTA qui sert maintenant de document de référence et il a effectué des consultations avec les gouvernements au sujet des solutions provisoires qui pourraient être adoptées pour résoudre certains problèmes urgents que pose le libre-échange.

273. Les dispositions de l'Accord de la CARIFTA imposent l'élimination immédiate des tarifs douaniers entre les membres, sauf dans le cas de quelques rares articles compris dans la liste réservée, au sujet desquels ont été signés des accords transitoires; l'élimination des restrictions quantitatives; l'application d'accords de stand-still à l'égard des incitations en faveur de l'industrie en attendant leur harmonisation; enfin, un traitement préférentiel pour les Etats associés des Indes occidentales qui sont considérés comme des territoires peu développés par rapport aux autres participants.

274. En outre, le Bureau a aidé les Etats associés des Indes occidentales à rédiger les instruments juridiques du marché commun, qui doivent réaliser une intégration plus étroite entre ces territoires à l'intérieur de la CARIFTA. L'avant-projet rédigé a servi de base aux discussions qui ont mené à la signature de l'accord sur le marché commun des Antilles orientales (ECCM), entré en vigueur le 15 juillet 1968. En sont membres : Antigua, la Dominique, la Grenade, Montserrat, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. On a poursuivi les négociations en vue de l'application de certains éléments de l'accord, notamment celle d'un tarif douanier commun à ces territoires. L'accord prévoit l'adoption par ces territoires de politiques communes dans tous les domaines importants de l'activité économique, y compris l'agriculture, l'industrie et les transports.

Commercialisation des produits agricoles

275. Des préparatifs sont en cours pour faire entrer pleinement en vigueur le protocole de la CARIFTA concernant la commercialisation des produits agricoles. Celui-ci établit la régulation du commerce de certains produits, selon le principe que les produits disponibles dans la sous-région seront utilisés avant qu'on n'en importe de l'extérieur. Des prix seront fixés pour ces produits et une répartition des marchés sera effectuée compte tenu de l'offre et des besoins de chaque pays de la CARIFTA.

Industries d'intégration

276. Comme suite à une demande des chefs de gouvernement touchant l'étude des possibilités d'industrialisation dans la zone de la CARIFTA, le secrétariat de la CEPAL a pris contact avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans le but de former une équipe d'experts. Trois fonctionnaires de l'ONUDI se sont réunis au Bureau en décembre 1968 et ont commencé les travaux en collaboration avec des fonctionnaires de la CEPAL.

277. Le groupe est chargé d'effectuer des études et de formuler des recommandations sur l'établissement d'industries d'intégration dans la zone de la CARIFTA et sur la promotion de l'activité industrielle dans les Etats associés des Indes occidentales. La recherche intensive menée actuellement sur le secteur industriel a permis de prêter une attention particulière aux possibilités de substitution des importations et à l'utilisation croissante des ressources locales. Ces travaux ne sont pas encore terminés.

Harmonisation des incitations à l'industrialisation

278. Pour donner suite à une autre demande des gouvernements, un petit groupe d'experts a été chargé d'effectuer des études sur les incitations en faveur de l'industrie dans les pays de la CARIFTA, en vue de soumettre des propositions d'harmonisation et de modernisation conformes aux stipulations des accords de la CARIFTA et de l'ECCM. Le groupe comprend un expert fourni par le SIECA, un expert de la Division des finances publiques et des institutions financières de l'ONU et le conseiller économique régional pour les Antilles. On espère pouvoir présenter aux pays le rapport préparé par ce groupe dans les trois prochains mois.

Service de transport

279. On a donné priorité à quelques problèmes urgents à court terme. L'accord de la CARIFTA impose aux gouvernements des Etats membres l'obligation d'entretenir et d'améliorer les services de transport régionaux afin de faciliter l'expansion du commerce dans la zone et d'assurer la rationalisation des services de transport et des frets entre la région et les pays d'outre-mer. De plus, les membres de l'ECCM ont décidé de formuler et d'appliquer une politique commune des transports et de prescrire l'application de règlements communs pour l'exploitation et le développement des transports dans la région du marché commun.

280. On prépare la version préliminaire d'un rapport sur les progrès récents et la situation actuelle du secteur des transports dans les pays de la CARIFTA; une aide a été fournie à l'ECCM pour la préparation d'une étude sur les services de transport locaux entre les îles. Les gouvernements intéressés ont souligné la nécessité d'une aide financière de l'élément Fonds spécial du PNUD pour mener à bien cette tâche, mais aucune décision n'avait été prise à ce sujet au moment de la rédaction du présent rapport.

Banque régionale de développement

281. Le Bureau a poursuivi des consultations avec les gouvernements au sujet de la création d'une Banque régionale de développement des Antilles, qui doit être un complément de l'accord de la CARIFTA. Bien que les gouvernements se soient mis d'accord sur la plupart des questions à régler, ils n'avaient pas encore adopté, à la date du présent rapport, les décisions définitives relatives au siège de la Banque, à la souscription de son capital et à la date à laquelle commencent ses activités.

282. La charte de la Banque, dont le PNUD coordonne actuellement la rédaction, établira que les Etats étrangers à la région, aussi bien que ceux qui font partie de celle-ci, pourront souscrire le capital de la Banque. On prévoit un traitement privilégié pour les projets de développement en faveur des territoires relativement moins développés sur le plan économique. La Banque exécuterait une tâche qui compléterait celle des organismes existants, tant nationaux qu'internationaux, en matière de financement et de promotion du développement économique. Outre qu'elle donnerait suite aux demandes du secteur public en rapport avec le développement de l'infrastructure, elle s'occuperait du secteur privé par des investissements effectués soit par l'intermédiaire d'institutions financières nationales soit directement s'il y a lieu. Une de ses fonctions principales serait d'agir comme catalyseur pour d'autres investissements et d'organiser le financement mixte de projets de grande envergure.

Programme du bassin des Antilles

Etude générale

283. Des préparatifs sont en cours en vue d'effectuer une étude économique générale du bassin des Antilles qui englobe toutes les îles de la mer des Antilles et les pays environnants. On projette la préparation d'un rapport préliminaire

sur la situation économique et les possibilités de développement à long terme des pays du bassin des Antilles, en tenant compte de la nécessité de déterminer les aspects prioritaires qui devront être étudiés à l'avenir et d'indiquer des mesures tendant à accroître la coopération économique entre les pays considérés.

Transports

284. Un programme d'études a déjà été entrepris en vue de déterminer les meilleurs systèmes de transport pour les marchandises et les services dans la zone et de stimuler le développement général des transports dans le bassin. Ce programme met l'accent sur les études techniques et économiques concernant les principaux modes de transport et sur la préparation d'un programme d'investissements de capitaux à long terme, ainsi que sur les études de factibilité relatives aux projets les plus urgents.

Planification économique

285. Depuis que le poste de conseiller économique régional a reçu un nouveau titulaire en juillet 1968, celui-ci a spécialement prêté son concours aux Etats associés des Indes occidentales. Comme suite aux demandes présentées, il a formulé des propositions touchant la création et le fonctionnement de petits bureaux nationaux de planification qui ont contribué à clarifier les vues des gouvernements en ce qui concerne les méthodes de planification en général et l'évaluation des projets en particulier.

286. D'autre part, une aide a été fournie à la Trinité-et-Tobago pour la préparation de l'avant-projet du troisième plan quinquennal, relatif à la période 1969-1973, et des services consultatifs ont été procurés tant aux membres du Marché commun des Antilles orientales qu'au groupe plus large que forme l'Association de libre-échange des Antilles, en vue de la formulation de politiques communes de développement.

Développement rural et développement communautaire

287. Le rapport relatif au Cycle d'études régional sur le développement communautaire et l'administration locale tenu à Port-of-Spain en mars 1968 a été achevé et distribué (E/CN.12/L.37). Il contient des recommandations concrètes portant sur la planification locale, le développement communautaire et les programmes pour la jeunesse. Le renforcement des programmes de formation des divers pays montre que les gouvernements se sont efforcés d'appliquer les recommandations du Cycle d'études; c'est ainsi que des cours ont été organisés pour le personnel qui s'occupe du développement communautaire en Guyane et qu'un cycle d'études commun pour les représentants des institutions locales d'administration rurale et les ministères du gouvernement central a été organisé à la Dominique. Le conseiller régional a aidé les gouvernements à préparer et exécuter ces projets. En outre, comme suite à des demandes faites à ces fins, on a évalué le programme de développement communautaire de la Jamaïque, on a formulé des recommandations sur les aspects fonctionnels et organiques du nouveau ministère du développement communautaire de Saint-Vincent et on a présenté des propositions au Gouvernement des îles Vierges britanniques au sujet de la création d'institutions locales d'administration rurale.

Administration publique

288. Les gouvernements des Antilles sont en train d'élaborer de nouvelles politiques nationales dans le but de profiter des avantages qu'offre le processus de l'intégration économique sous-régionale. Actuellement les principaux secteurs concernés sont le commerce, l'agriculture, les finances et l'industrie, mais à mesure que l'intégration avancera, d'autres secteurs seront inclus.

289. Pour coopérer à cette tâche, la CEPAL a détaché un conseiller régional en administration publique, de décembre 1968 à avril 1969. Un examen de la structure de l'administration publique dans les pays considérés est en cours et, en même temps, on étudie les mécanismes intergouvernementaux nécessités par le processus d'intégration.

Transports maritimes

290. Le conseiller régional en matière de transports maritimes effectue actuellement une analyse des possibilités de réorganisation des services de transport relevant des pays des Antilles, afin que ces services puissent mieux s'adapter au processus de coopération économique. Les activités, à ce stade, se sont orientées vers la définition de mesures destinées à moderniser et agrandir la flotte. Il a été établi un processus de consultations permanentes avec les gouvernements, qui continueront d'être les propriétaires des navires tout en les exploitant en commun.

Autres activités

291. Les fonctionnaires du Bureau ont pris part aux travaux de groupes spéciaux d'étude s'occupant de questions très diverses, y compris celle de l'exode du personnel qualifié des pays en voie de développement. Quelques-unes des nombreuses demandes d'assistance formulées par les gouvernements et ayant trait à des sujets aussi variés que les statistiques de la comptabilité nationale, le financement du logement et du développement urbain, la promotion des exportations, le perfectionnement de l'administration, ainsi que l'organisation et le fonctionnement des services de protection sociale, ont été satisfaites par des conseillers de Santiago détachés pour un temps limité au Bureau. Dans ces cas, les programmes ont été formulés au Bureau, après consultation préalable du conseiller compétent.

BUREAU DE BOGOTA

292. Le personnel du Bureau de Bogota a poursuivi l'exécution du programme de travail établi en consultation avec les trois gouvernements pour les besoins desquels il est conçu (Colombie, Equateur et Venezuela) et modifié à la lumière du programme indiqué dans la Déclaration de Bogota (août 1966) signée par les Gouvernements de la Colombie, du Chili, de l'Equateur, du Pérou et du Venezuela et à laquelle la Bolivie a adhéré en 1967.

Estudio Económico

293. Comme l'an passé, le Bureau a apporté son aide pour le rassemblement et l'analyse des données et pour l'examen de la politique économique de la Colombie, contribuant ainsi à la préparation du chapitre concernant ce pays dans l'Estudio Económico de América Latina, 1968.

Etude préparée à la demande du Gouvernement vénézuélien

294. Du 20 juillet au 3 septembre 1968, le Bureau a participé à la mission de l'ILPES constituée à la demande du Gouvernement du Venezuela en vue de définir différentes stratégies de développement économique et social permettant au pays d'atteindre, dans le cadre de l'intégration de l'Amérique latine, les objectifs de croissance les plus favorables prévus pour les 20 ou 25 années à venir.

Représentation à des réunions

295. Le Bureau a représenté le secrétariat de la CEPAL à diverses réunions notamment à la neuvième assemblée des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement tenue à Bogota du 22 au 26 avril 1968, à la Table ronde des pays andins organisée par Business International à Bogota du 17 au 21 novembre 1968 et au Comité exécutif de la Confédération interaméricaine des transports aériens réuni à Bogota du 27 au 29 novembre 1968.

Cycle d'études sur les relations internationales des Antilles

296. Le Bureau de Bogota a été invité au cycle d'études organisé par l'Institut d'études internationales de l'Université des Indes occidentales (Trinité-et-Tobago) afin d'étudier les différents aspects des relations internationales des territoires de langue anglaise des Antilles, du Honduras britannique (Belize), de la Guyane, de Porto Rico, de la République Dominicaine et de la Colombie, qu'il s'agisse de leurs relations mutuelles ou des relations avec les pays européens et avec le reste de l'Amérique latine. Dans ce cadre général, le cycle d'études s'est surtout intéressé aux relations économiques et à l'analyse des différents systèmes et mesures de coopération et d'intégration régionale et sous-régionale.

Collaboration avec des organismes du Groupe des Andes

297. La collaboration avec le Groupe revêt différents aspects et s'exerce à différents niveaux, notamment à ceux de la Commission mixte, du Comité d'experts gouvernementaux et des organisations nationales de la Colombie, de l'Equateur et du Venezuela qui s'occupent des questions sous-régionales. Le Bureau a participé également à des réunions tenues par les différents organismes du Groupe des Andes avec les groupements d'entreprises de la sous-région. De plus, il s'est tenu en rapports permanents et directs avec le Bureau de coordination de la Commission mixte et il a contribué à l'élaboration de propositions visant la mise en oeuvre d'un programme de recherche et d'étude permettant de jeter les bases d'un rapprochement économique véritable entre les pays du Groupe; il a aidé de façon concrète

à dégager les aspects pratiques de l'application de l'accord et il a proposé des solutions précises pour les problèmes que pourrait poser l'établissement d'un marché commun des Andes.

Commission mixte

298. Le Bureau de Bogota a été représenté à la cinquième réunion de la Commission mixte, tenue à Bogota du 5 au 9 février 1968 et à la première session de la sixième réunion du même organe, tenue à Cartagène du 29 juillet au 9 août 1968. A cette deuxième occasion, un document établi conjointement par l'ILPES et la CEPAL a été présenté à la demande de la Commission mixte. Il propose un programme de travail pour l'étude des problèmes posés par la liaison entre les plans nationaux de développement et le processus de l'intégration sous-régionale, en vue d'une réunion des responsables des services de planification des pays signataires de la Déclaration de Bogota 18/.

Comité d'experts gouvernementaux

299. Ce comité, créé par la Commission mixte lors de sa quatrième réunion tenue à Lima en novembre 1967, est chargé d'étudier les différents problèmes techniques à résoudre en vue de l'accord régional et de la rédaction du projet. Les travaux du Comité ont été accomplis en deux étapes qui ont eu lieu la première de début janvier à fin mars 1968 et la deuxième en juin et pendant la première semaine de juillet 1968. A ces deux occasions se sont tenues des réunions d'experts chargés d'étudier les problèmes techniques susmentionnés.

300. Le Bureau de Bogota a participé sans interruption aux travaux du Comité et des experts; il a fait des suggestions précises et a fourni son aide pour l'étude des différents chapitres du projet d'accord sous-régional.

Comité des entrepreneurs du Groupe des pays andins

301. Le Bureau de Bogota a participé à une réunion mixte du Comité des entrepreneurs et du Comité d'experts qui s'est tenue à Bogota du 17 au 21 juin 1968 pour faire connaître l'avis des chefs d'entreprises sur le projet d'accord et donner des renseignements sur l'évolution des négociations.

Relations avec les autorités nationales

302. Colombie. Les relations avec les autorités de ce pays ont été maintenues et développées, tant dans les domaines prévus dans le programme de travail de base qu'en ce qui concerne les tâches ayant un rapport étroit avec le mouvement sous-régional. Ces relations sont devenues encore plus directes, la Colombie ayant pris en charge depuis janvier 1968 le Bureau de coordination de la Commission mixte.

18/ CEPAL/ILPES, Programa de trabajo sobre las vinculaciones entre los planes nacionales de desarrollo y el proceso de integración de los países de la Declaración de Bogota, avril 1968.

303. Equateur. Des membres du Bureau se sont rendus en Equateur du 26 au 30 mai 1968; ils ont collaboré à cette occasion à l'examen du projet d'accord sous-régional alors préparé par le Ministère des relations extérieures, le Ministère de l'industrie et du commerce et le Conseil du Plan. Le Bureau a également participé à des réunions organisées aux mêmes fins par les organismes d'entrepreneurs de l'Equateur.

304. Venezuela. Le Bureau a collaboré avec le CORDIPLAN et d'autres autorités gouvernementales vénézuéliennes à l'étude du projet d'accord sous-régional que ces autorités entreprenaient alors avec les chefs d'entreprises du pays.

Intégration par secteurs d'activité

305. A la demande du Bureau de coordination de la Commission mixte et avec l'aide d'un fonctionnaire chargé du Programme commun d'intégration du développement industriel de la CEPAL, le Bureau de Bogota a aidé le Gouvernement colombien à analyser les données statistiques existantes et divers renseignements importants ayant trait au développement de l'industrie métallurgique et mécanique du pays, avant la réunion tenue à Santiago à la fin du mois d'août 1968 pour étudier l'intégration de cette branche d'industrie. La même collaboration a été apportée au Gouvernement vénézuélien. Une deuxième réunion aura lieu à Caracas au début de 1969 pour poursuivre l'analyse des caractères et conditions de cette intégration.

SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET COMMISSIONS ECONOMIQUES REGIONALES

306. Le secrétariat de la CEPAL s'est tenu étroitement en contact avec les services et les programmes organiques de l'Organisation des Nations Unies tout au long de la période sur laquelle porte le présent rapport. Le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement a été consulté au sujet des travaux concernant les projections et le Secrétaire exécutif adjoint a participé à la troisième session du Comité de la planification du développement, tenue à Addis-Abéba du 29 avril au 10 mai 1968.

307. Une collaboration a eu lieu avec la Division des ressources et des transports pour la préparation du programme d'études de cinq ans pour la mise en valeur des ressources naturelles et une aide a été fournie aux experts de la Division qui travaillaient en Amérique latine. Des accords ont été conclus pour réaliser un travail commun en Amérique latine relativement au projet d'étude des ressources hydrauliques et minérales; une aide a été fournie au groupe d'étude sur les ressources hydrauliques.

308. Le secrétariat a participé à des consultations sur les études de la répartition du revenu et de la protection sociale effectuées par la Division du développement social du siège et il a collaboré, comme par le passé, à la préparation du Rapport sur la situation sociale dans le monde. Des entretiens ont eu lieu avec la Division de la population au sujet des travaux effectués par la CEPAL en matière de politique démographique.

309. Le Bureau de statistiques des Nations Unies a participé à l'organisation du Cycle d'études de l'Organisation des Nations Unies sur l'organisation et la réalisation des recensements de la population et de l'habitation en Amérique latine, qui a eu lieu à Santiago du Chili du 20 au 31 mai 1968 (voir ci-dessous par. 316 à 320) et des contacts réguliers ont été maintenus avec lui par la Division de statistique de la CEPAL.

310. Le Groupe de l'administration publique a eu des consultations régulières avec la Division de l'administration publique du Siège lors de la préparation du Cycle d'études des Nations Unies sur les services centraux pour les administrations locales en Amérique latine (voir ci-dessus par. 198).

311. Le secrétariat de la CEPAL a collaboré avec le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement au sujet de la réunion du groupe régional d'Amérique latine de ce comité (voir ci-dessous par. 321). Des contacts ont été maintenus avec le Comité consultatif en vue de la préparation du rapport sur le Plan d'action mondial.

312. Le Programme commun d'intégration du développement industriel a collaboré avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et la Division des finances publiques et des institutions financières de l'Organisation des Nations Unies en vue de réaliser un projet entrepris en commun avec la BID, relatif au transfert des techniques par accords d'entreprise à entreprise (voir ci-dessus par. 97).

313. Le Groupe de coordination de l'assistance technique est demeuré le centre de coordination et de liaison de toutes les activités d'assistance technique. Il a aidé l'UNITAR à préparer le Cycle d'études régional d'Amérique latine sur les techniques et procédures de l'assistance technique des Nations Unies et a joué un rôle actif à la conférence régionale des représentants résidents d'Amérique latine et des Antilles.

314. La coopération avec l'ONUDI a été particulièrement étroite, cet organisme ayant détaché un conseiller interrégional auprès du siège de la CEPAL à Santiago et un autre à Mexico. Quatre conseillers régionaux sont affectés au Programme commun d'intégration du développement industriel et deux autres à Mexico. Une équipe de trois experts de l'ONUDI a commencé à étudier, au Bureau des Antilles de la CEPAL, les possibilités de développement industriel dans la zone des Antilles. Le Programme commun a participé au deuxième Colloque interrégional des Nations Unies sur la sidérurgie (voir ci-dessus par. 102). L'ONUDI et la CNUCED ont été consultées au sujet d'un programme de coopération technique avec le Gouvernement du Brésil faisant suite à une étude antérieure sur la promotion des exportations. On poursuit également, avec la collaboration de l'ONUDI et de l'OIT, les travaux concernant un projet relatif à l'établissement d'un centre régional de la petite industrie, qui doit être soumis pour examen à l'élément Fonds spécial du PNUD (voir ci-dessus par. 110).

315. Le secrétariat de la CEPAL a participé à la deuxième session de la CNUCED et il a collaboré avec le secrétariat de la Conférence à l'étude de diverses questions d'intérêt commun, à savoir la politique commerciale, les transports et la promotion des exportations.

C. REUNIONS ET CYCLES D'ETUDES

Cycle d'études sur l'organisation et la réalisation de recensements de la population et de l'habitation en Amérique latine

(Santiago du Chili, 20-31 mai 1968)

316. Ce cycle d'études a été organisé par la CEPAL, le Bureau des statistiques et le Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec l'Institut interaméricain de statistique, le Centre latino-américain de démographie et le Bureau of the Census des Etats-Unis^{19/}.

317. Quarante-et-un participants et observateurs de 24 pays membres de la CEPAL assistaient à ce cycle d'études, ainsi que des représentants de l'ILPES, de l'OIT, de l'OMS/OPS, de la FAO et du Centre interaméricain d'enseignement de la statistique. Le programme de travail portait notamment sur la planification des recensements de la population et de l'habitation, la coordination entre les recensements de la population et de l'habitation et entre ceux-ci et d'autres enquêtes et compilations statistiques, les travaux géographiques servant au recensement et la préparation et l'utilisation des listes de contrôle, le choix des sujets du recensement et la préparation d'un programme de mise en tableaux, la préparation du questionnaire destiné au recensement et des instructions sur les opérations, le contrôle, le chiffrage et la critique des questionnaires de recensement, le traitement électronique, des données du recensement, la préparation et l'exécution d'un programme de publications concernant le recensement, les méthodes permettant d'évaluer le degré de confiance à accorder aux données d'un recensement de la population et de l'habitation, l'utilisation du sondage dans le recensement de la population et de l'habitation, les recensements d'essai et l'expérience des pays d'Amérique en ce qui concerne la réalisation des recensements, ainsi que les enquêtes expérimentales relatives au recensement de 1970. Pour chacune de ces questions, le cycle d'études disposait d'un ou plusieurs documents de travail ou de référence.

318. Le cycle d'études a reconnu le caractère essentiellement national des recensements, ainsi que la responsabilité qui incombe aux Bureaux de statistique des différents pays; l'accent a été mis sur la nécessité de préparer très soigneusement les recensements et de prévoir une période suffisamment longue (deux à trois ans au moins) pour le travail préparatoire. On a fait remarquer que l'utilisation simultanée des sondages dans le recensement permettait d'obtenir des résultats beaucoup plus rapidement, et de réduire les frais. Dans certains pays même, il semble que cela soit le seul moyen d'obtenir les résultats voulus pour un coût raisonnable. Le cycle d'étude a estimé que les sondages devraient être davantage utilisés à tous les stades du recensement, compte tenu des économies de temps et de ressources qu'ils permettent d'obtenir.

^{19/} Le rapport du cycle d'études a été publié sous la cote E/CN.12/810.

319. Etant donné les liens étroits qui existent entre les recensements de la population et de l'habitation, d'une part, et de nombreuses enquêtes intercensitaires par sondage, d'autre part, il faut examiner de quelle façon les recensements peuvent contribuer le plus utilement à la détermination d'un échantillon en vue d'enquêtes ultérieures. Le cadre de l'échantillon ne s'obtient pas automatiquement et il faut s'assurer que les recensements fournissent des chiffres complets sur la population et l'habitation dans les plus petites subdivisions, bien délimitées, du territoire, afin d'obtenir le plus de renseignements possibles pour la mise au point de petits échantillons. Les recherches devront être prévues à la lumière des besoins d'information nationaux et internationaux, du degré de développement en matière de statistiques du pays considéré, des ressources disponibles pour couvrir les frais résultant de chaque phase du recensement, du niveau d'instruction de l'enquête et de son aptitude à fournir les renseignements demandés, ainsi que des méthodes de sélection des sujets. En ce qui concerne la mise en tableaux, les quatre questions principales suivantes ont été prises en considération : a) tableaux statistiques à obtenir en fin d'opération; b) priorités (sous-programmes) pour la mise en tableaux proprement dite; c) délais à fixer pour obtenir les résultats; d) méthodes de traitement des données. A propos de ce dernier point, un large débat s'est ouvert sur les avantages et inconvénients du traitement électronique, de l'utilisation des ordinateurs et de l'organisation qu'elle entraînerait. Les problèmes relatifs à la marge d'erreur dans les recensements de population ont également été étudiés, ainsi que les moyens à utiliser pour la réduire.

320. La nécessité des recensements d'essai a été soulignée eu égard aux efforts que demandent l'organisation et l'exécution des recensements et aux frais élevés qu'ils entraînent. Même dans les cas où l'on ne cherche pas à modifier beaucoup le contenu du recensement national, les essais peuvent servir soit à vérifier le degré de préparation du personnel, soit à assurer en même temps la formation de celui-ci et la mise à l'épreuve de méthodes et de questions nouvelles; en effet, si ces dernières sont mal utilisées, les données sont irrémédiablement déformées, de même que les résultats du recensement général.

Comité consultatif sur l'application de la science et de la technologie au développement : Groupe latino-américain

(Santiago du Chili, 29-31 juillet 1968)

321. Le Groupe latino-américain du Comité consultatif s'est réuni pour étudier les préparatifs du Plan d'action mondial avec les représentants des organismes spécialisés et de l'OEA. L'OEA assistait à cette réunion afin de coordonner son important programme de développement scientifique et technique avec le programme des Nations Unies dans la région. Il a été décidé que la CEPAL et l'OEA collaboreraient à la préparation du rapport sur le Plan d'action mondial qui serait soumis au Comité consultatif.

Troisième cours régional de politique commerciale

(Santiago du Chili, 1er juillet-15 août 1968)

322. Ce cours a été suivi par 19 boursiers et cinq participants dont les frais étaient à la charge de leurs gouvernements respectifs. En tout 17 pays étaient représentés à ce cours. Il y avait 15 professeurs, membres du personnel de la CEPAL ou de l'ILPES ou conseillers régionaux rémunérés sur les fonds d'assistance technique, exception faite de l'un d'entre eux qui était un ancien haut fonctionnaire du GATT engagé spécialement pour ce cours. Des efforts spéciaux ont été faits en 1968 afin d'aider chaque gouvernement à choisir des candidats pour ce cours; ainsi leur niveau a été plus élevé.

323. Les documents servant de base aux études ont été préparés par le secrétariat de la CEPAL et d'autres organismes; certains avaient été établis pour les besoins de réunions régionales et mondiales, mais, dans de nombreux cas, il a fallu rédiger des textes spécialement à cette fin. Depuis ce cours, la rédaction d'une étude préliminaire sur les techniques de négociation commerciale, où l'on s'efforce de rassembler l'expérience et les connaissances des fonctionnaires chargés de l'enseignement pendant les deuxième et troisième cours, a été entreprise. Cette étude, qui fournit une analyse des différentes étapes des négociations commerciales du type le plus simple, peut être précieuse en tant que premier essai de composition d'un manuel pratique sur les techniques de négociation.

Cycle d'études sur les statistiques, la comptabilité et les coûts
des entreprises ferroviaires

(Santiago du Chili, 25-30 novembre 1968)

324. Ce cycle d'études a été organisé par la CEPAL, en collaboration avec l'Association latino-américaine des chemins de fer (ALAF) et il a été financé par le Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies. Il a rassemblé 35 spécialistes des statistiques et de la comptabilité ferroviaires de 10 pays membres de l'ALALE; 29 d'entre eux faisaient partie d'entreprises ferroviaires, les six autres appartenaient à des organismes gouvernementaux. Douze observateurs représentaient des organisations internationales et d'autres institutions. Trois conseillers, dont deux appartenaient au réseau national des chemins de fer espagnols, ont aidé le secrétariat à préparer les documents de travail et, en particulier, un projet de manuel de statistique; neuf rapports sur les méthodes et les techniques et trois documents d'information ont été soumis au cycle d'études, ainsi que de nombreux dossiers fournis par les organisations participantes 20/.

325. Le cycle d'études avait pour but d'aider les entreprises ferroviaires à améliorer, à rationaliser et à moderniser leurs systèmes de données, d'adopter un manuel de statistiques de base commun à tous les chemins de fer de la région;

20/ Le rapport provisoire du cycle d'études a été distribué sous la cote ST/ECLA/CONF.33/L.14.

de réviser les documents de travail pour les publier sous la forme d'un rapport sur les systèmes de données des chemins de fer qui puisse guider les entreprises dans leur action et d'établir les bases d'une amélioration permanente des systèmes de données utilisés par les entreprises et organismes ferroviaires de la région.

326. Les participants ont été d'accord pour souligner que la statistique est un outil essentiel de gestion pour les entreprises ferroviaires. La statistique doit tenir compte des actions accomplies et fournir, par des moyens appropriés, les renseignements nécessaires aux différents niveaux : ainsi, les services de direction peuvent contrôler les activités et formuler les programmes pour l'avenir. Les statistiques et documents comptables doivent être coordonnés et indiquer ensemble les données d'expérience servant au calcul des coûts. Cette relation doit être étendue à l'organisation fonctionnelle des entreprises pour que chaque centre de décisions ait une responsabilité réelle.

327. Les différents aspects du traitement électronique de l'information ont été passés en revue et il a été recommandé qu'avant d'introduire des ordinateurs dans une entreprise ferroviaire, on effectue une analyse complète des travaux à accomplir, on assure la formation du personnel, en adoptant une politique appropriée à son égard afin d'éviter son départ de l'entreprise.

328. Les systèmes et techniques de calcul des coûts utilisés par les entreprises ferroviaires aux Etats-Unis et en Europe ont été étudiés; on les a trouvés très semblables. Après un large échange de vues sur l'expérience de l'Amérique latine, on a étudié les moyens et les possibilités d'application et d'adaptation des méthodes européennes et de celles des Etats-Unis aux besoins spécifiques des chemins de fer de la région.

329. Le cycle d'études a approuvé le projet de manuel de statistique, qui comprend une partie terminologique, un ensemble de 23 tableaux de statistique opérationnelle et financière et une partie comprenant des explications et des instructions sur la préparation et l'interprétation des tableaux. D'autre part, on a recommandé aux entreprises ferroviaires de la région de tenter d'établir dès 1969 leurs statistiques conformément au manuel : chaque année, les tableaux obtenus seraient publiés par l'ALAF. En outre, le cycle d'études a recommandé que l'ALAF crée un comité permanent des statistiques, de la comptabilité et des coûts des entreprises ferroviaires, et invite ses membres ainsi que d'autres entreprises et organismes ferroviaires de la région à en faire partie.

Dixième Conférence régionale latino-américaine de l'Organisation
des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(Kingston, 2-14 décembre 1968)

330. Conformément aux conclusions générales de la quatorzième Conférence de la FAO, la dixième Conférence régionale a été convoquée en collaboration avec la CEPAL. Le secrétariat de la Commission a participé activement à son organisation. Le Secrétaire exécutif de la CEPAL a fait une déclaration devant la Conférence et le personnel de la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture, a prêté son concours.

D. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISMES

331. La collaboration apportée par le secrétariat aux institutions spécialisées et aux autres organismes a déjà été décrite dans d'autres sections du présent rapport. A sa treizième session, la CEPAL a adopté une résolution par laquelle elle a décidé d'insérer dans son règlement intérieur un nouveau chapitre intitulé "Consultations avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique" /voir ci-dessous par. 493, résolution 284 (XIII), par. 27. La CEPAL a toujours attaché beaucoup d'importance à la nécessité de coordonner tous les efforts visant à accélérer le développement de l'Amérique latine. Bien que l'Institut latino-américain de planification économique et sociales (ILPES) collabore également avec de nombreux organismes et institutions parmi ceux qui sont indiqués ci-dessous, ses activités ne sont pas mentionnées ici, parce qu'il publie à ce sujet un rapport séparé. Les principales activités de la CEPAL dans le cadre de cette coopération sont résumées ci-dessous.

Institutions spécialisées

332. Le secrétariat continue à fournir les services de l'un de ses membres à l'équipe de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui étudie certains aspects du Plan d'Ottawa (voir ci-dessus par. 30, 59 et 60). La FAO a conclu avec le secrétariat de la CEPAL un accord aux termes duquel la Section agricole du Bureau de Mexico, renforcée par un fonctionnaire de la FAO, est rattachée à la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture, de sorte que le nombre de fonctionnaires de la FAO détachés auprès de la CEPAL s'établit à trois à Santiago, un à Mexico et un à Montevideo (voir ci-dessus par. 132 à 148). De plus, la FAO et la CEPAL collaborent avec le Bureau de la coopération technique (ECT) au sein du Groupe consultatif pour les industries forestières (voir ci-dessus par. 104 et 105).

333. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont continué chacune à fournir les services d'un de leurs fonctionnaires au Groupe d'études des ressources hydrauliques.

334. Le secrétariat a continué à collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) pour mettre au point des textes en vue de la publication de statistiques sur l'enfance et la jeunesse en Amérique latine (voir ci-dessus par. 162).

Centre latino-américain de démographie

335. Des travaux sur les problèmes démographiques sont menés en étroite collaboration avec le CELADE. Le Centre a également participé au cycle d'études sur l'organisation et la réalisation des recensements de la population et de l'habitation en Amérique latine (voir ci-dessus par. 316 à 320).

Organisation des Etats américains (OEA)

336. Une série de réunions a eu lieu en juillet 1968 avec M. Galo Plaza, secrétaire général de l'Organisation des Etats américains au siège de la CEPAL : de nombreuses questions d'intérêt commun y ont été examinées. Jusqu'au début de 1969, l'OEA a affecté à la CEPAL deux experts en transports maritimes, d'autre part, la CEPAL a mis à la disposition de l'OEA à Washington deux de ses fonctionnaires chargés de faire des travaux en matière d'analyses économiques.

337. D'étroites relations de travail ont été maintenues avec l'Institut interaméricain de statistique (IASI), qui a participé au Cycle d'études sur l'organisation et la réalisation des recensements de la population et de l'habitation.

338. Comme par le passé, le Bureau de Washington a participé à un cycle de réunions convoquées par la Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès (CIAP) afin de passer en revue les programmes nationaux.

Comité interaméricain de développement agricole

339. Le Bureau de Washington a participé à des réunions périodiques du CIDA et un fonctionnaire de la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture en poste à Mexico y a collaboré avec un groupe d'experts du CIDA.

Banque interaméricaine de développement

340. La Banque interaméricaine de développement a continué en 1968 à détacher deux experts auprès du Programme commun d'intégration du développement industriel. Leur collaboration a pris fin au début de 1969; cependant, une aide financière doit être maintenue pour la réalisation de certains projets communs.

341. De même, la BID a continué à fournir son concours financier pour l'étude sur les besoins agricoles faite par la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture et pour l'étude sur les coûts des logements entreprise par la Division des affaires sociales.

Organismes d'intégration et autres organes régionaux

342. Au cours de la période considérée, le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les organismes régionaux d'intégration. De courtes missions d'experts ont contribué à résoudre des problèmes industriels et de statistique; les études entreprises par la Division de la politique commerciale et par la Division mixte CEPAL/FAO de l'agriculture ont visé à dégager les orientations à prendre pour surmonter les obstacles que rencontre l'intégration.

343. Chacun des bureaux régionaux de la CEPAL a accordé la priorité aux activités de coopération avec les différents organismes d'intégration, à savoir l'ALALE, le Groupe des Andes, le Marché commun de l'Amérique centrale, l'Association du libre-échange des Antilles (voir respectivement, ci-dessus, par. 257 à 269, 292 à 305, 17 à 28 et 270 à 282).

DEUXIEME PARTIE

TREIZIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Séances d'ouverture et de clôture

344. A la séance d'ouverture, le 14 avril 1969, au Cercle militaire de Lima (Pérou), des allocutions ont été prononcées par le général de division Juan Velasco Alvarado, président de la République du Pérou, M. Paw U, chef de la Section des commissions régionales de l'ONU qui a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le général Edgardo Mercado Jarrín, ministre des relations extérieures du Pérou, en sa qualité de président de la treizième session de la Commission, et M. Enrique Krauss, ministre de l'économie, du développement et de la reconstruction du Chili, au nom des délégations présentes 21/.

345. Au cours de la première séance de travail M. Carlos Quintana, secrétaire exécutif, a fait un exposé sur la situation de l'économie latino-américaine à la fin des années 1960, sur l'évolution économique récente, sur la nécessité de relever les niveaux de vie pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, sur les efforts accomplis pendant les années 1960 pour accroître le développement économique et social de la région et sur le rôle que le secrétariat de la CEPAL devrait jouer au cours de la prochaine Décennie 22/.

346. La Commission dans son ensemble, ainsi que plusieurs délégations, se sont déclarées profondément affligées par le décès de M. Emilio Arenales Catalán, ministre des relations extérieures de la République du Guatemala et président de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1968.

347. Sur l'invitation du Président, M. Raúl Prebisch, directeur général de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, a fait à la 128^{ème} séance plénière une déclaration dans laquelle il a formulé diverses observations sur les principaux problèmes qui se posent en Amérique latine ainsi que sur la stratégie de la deuxième Décennie du développement.

348. Toutes les délégations ont exprimé leur reconnaissance au Gouvernement de la République du Pérou pour avoir invité la Commission à tenir sa treizième session dans ce pays et pour l'hospitalité généreuse offerte aux délégations participantes.

21/ Le texte des allocutions d'ouverture est reproduit dans le document E/CN.12/840.

22/ Le texte de l'exposé du Secrétaire exécutif est reproduit dans le document E/CN.12/839.

349. La séance de clôture a eu lieu le 23 avril 1969. Des allocutions ont été prononcées par M. Salazar, représentant de la Colombie, au nom des pays membres de la CEPAL, par M. Toru Ishii, représentant du Japon, au nom de divers pays non membres, par M. Astafiev, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, au nom d'autres pays non membres à économie socialiste, par M. Carlos Quintana, secrétaire exécutif de la Commission et par le général Edgardo Mercado Jarrín, ministre des relations extérieures du Pérou, en sa qualité de président de la treizième session.

350. A l'unanimité, la Commission a approuvé son rapport annuel au Conseil économique et social, qui comprend le programme de travail et l'ordre de priorité.

Participants

351. Les Etats membres de la Commission énumérés ci-après étaient représentés à la treizième session : Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chili, El Salvador, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Royaume des Pays-Bas, Pérou, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

352. Les Etats associés des Indes occidentales et le Honduras britannique (Belize) étaient aussi représentés en leur qualité de membres associés de la Commission.

353. Conformément au paragraphe 6 du mandat de la Commission, des représentants des Etats suivants, qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies sans être membres de la Commission, ont participé à la session à titre consultatif : Belgique, Bulgarie, Finlande, Hongrie, Italie, Japon, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

354. La République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont envoyé des observateurs à la treizième session de la Commission, conformément aux résolutions 632 (XXII) et 861 (XXXII) du Conseil économique et social en date du 19 décembre 1956 et du 21 décembre 1961.

355. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Pouvoirs

356. Conformément à l'article 15 de son règlement intérieur, la Commission a été informée à sa 131ème séance, tenue le 21 avril 1969, que le Comité de vérification des pouvoirs avait examiné les pouvoirs des délégations à la treizième session et les avait trouvés en bonne et due forme.

Election du Bureau

357. A sa 120ème séance, tenue le 14 avril 1969, la Commission a élu le bureau suivant :

Président : Le général Edgardo Mercado Jarrín (Pérou)

Premier Vice-Président : M. José Guillermo Aizpu (Panama)

Deuxième Vice-Président : Mlle Haydée Castillo (Venezuela)

Rapporteur : M. Sergio Luis Cano (Mexique)

Organisation des travaux

358. La Commission a consacré 15 séances plénières (de la 120^{ème} à la 134^{ème}) à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de sa treizième session.

359. La Commission a constitué deux groupes de travail, l'un pour examiner le point 6 de l'ordre du jour (Politique commerciale de l'Amérique latine), qui était présidé par M. Juan Somavía (Chili), et l'autre, présidé par M. Roberto Robles Martínez (Mexique), qui s'est occupé du point 9 a de l'ordre du jour (Programme de travail et ordre de priorité). En outre, elle a constitué plusieurs groupes de rédaction pour examiner des points précis concernant différents projets de résolution relatifs à des questions relevant du point 5 de l'ordre du jour (Le développement de l'Amérique latine et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement). Enfin, elle a constitué des groupes de travail officieux, animés par des experts du secrétariat, dans le but de procéder à des échanges de vues et de renseignements sur les aspects sociaux du développement, sur l'industrialisation et sur les transports maritimes et terrestres.

B. ORDRE DU JOUR

360. A sa 120ème séance, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Allocutions d'ouverture.
2. Election du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Amendements au règlement intérieur de la Commission.

Documentation :

Nota de la secretaría sobre enmiendas al reglamento de la Comisión (E/CN.12/314 et Add.1).

5. Le développement de l'Amérique latine et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement :
 - a) La situation économique et sociale de l'Amérique latine;
 - b) La stratégie économique et sociale de l'Amérique latine.

Documentation :

Estudio Económico de América Latina, 1968 (E/CN.12/325 et Add.1 et 2)

La economía de América Latina en 1968. Un extracto del Estudio Económico (E/CN.12/315)

Aspectos básicos de la estrategia del desarrollo de América Latina (E/CN.12/335)

El cambio social y la política de desarrollo social en América Latina (E/CN.12/326)

Mobilización de recursos internos (E/CN.12/327)

La energía en América Latina (E/CN.12/328 et Corr.1)

El desarrollo agrícola de América Latina (E/CN.12/329 et Corr.1)

El desarrollo industrial de América Latina (E/CN.12/330)

Los déficits virtuales de comercio y de ahorro interno y la desocupación estructural de América Latina (E/CN.12/831 et Add.1)

Los transportes en la década de 1970 (E/CN.12/832).

6. Politique commerciale de l'Amérique latine.

Documentation :

La política comercial exterior de América Latina (E/CN.12/816)

Hechos recientes en el proceso de integración latinoamericana (E/CN.12/833).

7. Institut latino-américain de planification économique et sociale :

a) Rapport sur les activités réalisées, 1967-1968;

b) Election de membres du Conseil d'administration.

Documentation :

Informe sobre las actividades del Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social, con una nota de la secretaría (E/CN.12/817)

Nota de la secretaría sobre la elección de nuevos miembros del Consejo Directivo del Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social (E/CN.12/818).

8. Centre latino-américain de démographie.

Documentation :

Nota de la secretaría sobre el Centro Latinoamericano de demografía (E/CN.12/819).

9. Rapport sur les activités de la Commission et Programme de travail :

a) Programme de travail et ordre de priorité, 1969-1971;

b) Sessions biennales du comité plénier.

Documentation :

Rapport sur les activités de la Commission depuis la douzième session du comité plénier (E/CN.12/820)

Projet de programme de travail et ordre de priorité, 1969-1971 (E/CN.12/835 et Corr.1)

Nota de la secretaría sobre sesiones bienales del Comité Plenario (E/CN.12/822 et Add.1)

Nota de la secretaría sobre las resoluciones del Consejo Económico y Social (44° y 45° período de sesiones) que interesan o pueden interesar a la Comisión (E/CN.12/821)

Nota de la secretaría acerca de las resoluciones aprobadas por la Asamblea General en su vigésimo tercer período de sesiones que interesan o pueden interesar a la Comisión (E/CN.12/834)

Nota de la secretaría sobre el programa de trabajo de las Naciones Unidas en materia económica, social y de derechos humanos y la función coordinadora del Consejo Económico y Social (E/CN.12/823)

Nota de la secretaría sobre división de responsabilidades entre las dependencias de la secretaría de las Naciones Unidas que se ocupan de cuestiones relativas al transporte marítimo y a los puertos (E/CN.12/824).

10. Examen et adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social.
11. Lieu et date de la quatorzième session.

C. RESUME DES DEBATS

Introduction

361. Lorsqu'elle a approuvé l'ordre du jour, la Commission a décidé de consacrer sa treizième session à l'évaluation de la situation actuelle des économies latino-américaines, des faits marquants de leur évolution enregistrés au cours de la présente décennie et de leurs perspectives, ainsi qu'à l'examen des tâches qui l'attendent pour la prochaine décennie. Cette décision a été motivée par le fait que, au sein des Nations Unies, on commence à s'intéresser à l'élaboration d'un programme d'action pour une deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, reposant sur des bases réalistes, qui tienne compte des potentialités et des aspirations des diverses régions et formule des propositions concrètes dans le but de résoudre les problèmes de fond auxquels se heurtent les économies en voie de développement.

362. Le présent rapport expose les aspects saillants des interventions en suivant l'ordre des points de l'ordre du jour. C'est ainsi que la première partie concerne les amendements au règlement intérieur de la Commission qui ont été approuvés à la présente session. La deuxième partie contient l'exposé des opinions émises à propos de l'évolution économique de l'Amérique latine en 1960 et du cadre général des années 1960. La troisième partie passe en revue les positions adoptées en ce qui concerne le contenu et les objectifs d'une stratégie pour la deuxième Décennie du développement. Sont ensuite examinés les critères proposés en ce

qui concerne la politique de commerce extérieur des pays de la région; puis, les réserves exprimées par diverses délégations et, enfin, les autres points de l'ordre du jour : Institut latino-américain de planification économique et sociale, Centre latino-américain de démographie, programme de travail et ordre de priorité pour 1969-1971 et lieu et date de la quatorzième session de la Commission.

Amendements au règlement intérieur

363. A sa 122ème séance, le 15 avril 1969, la Commission a examiné un projet de résolution visant à modifier le règlement intérieur en introduisant un nouveau chapitre sur les consultations avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique et en remplaçant les articles 46, 47 et 48 par un nouvel article supprimant les comptes rendus analytiques des séances. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité [voir ci-dessous par. 493, résolution 204 (XIII)].

Bilan de la situation actuelle et de la première Décennie des Nations Unies pour le développement

364. L'analyse de la situation actuelle de l'économie latino-américaine a été effectuée sur la base de l'Estudio Económico de América Latina, 1960 (E/CN.12/825 et Add.1 et 2) et des renseignements et données statistiques présentés par diverses délégations au sujet de l'évolution récente et, plus particulièrement, de la politique économique de leurs pays respectifs. On a pu ainsi rapprocher les tendances générales de l'ensemble de la région de la situation particulière de certains pays. Il a été indiqué, à cet égard, que les Etats latino-américains ont des caractéristiques communes et qu'il existe certains principes généraux valables, à un degré plus ou moins grand, à la plupart d'entre eux, mais que, d'autre part, chaque nation offre d'importantes particularités qui se manifestent non seulement par une évolution différente à court terme - ce qui peut tenir à des raisons conjoncturelles - mais également dans les différentes étapes de son développement, dans les divers obstacles qui doivent être surmontés pour procéder aux réformes nécessaires, dans son degré de dépendance à l'égard de l'extérieur et dans les déséquilibres qui découlent de sa structure économique particulière.

365. En ce qui concerne les résultats concrets de l'évolution économique en 1960, certaines délégations ont estimé qu'ils étaient, dans l'ensemble, satisfaisants puisqu'on a atteint, selon les données du secrétariat, un taux de croissance global d'environ 5,5 p. 100, qui se compare avantageusement au taux de 4,6 p. 100 obtenu au cours de la partie écoulée de la présente Décennie pour le développement. Certains pays ont souligné que les traits dominants de leur politique ont été la consolidation de leur souveraineté dans le domaine économique et la poursuite du processus de transformation de leur économie nationale; certaines délégations ont signalé que leur pays avait atteint, soit un taux élevé de croissance, soit certains objectifs, comme l'arrêt ou la diminution de l'inflation et l'amélioration de la répartition du revenu.

366. Malgré les résultats encourageants obtenus durant l'année écoulée, on s'est trouvé d'accord pour penser que ces indications favorables devaient être jugées d'un point de vue plus large en tenant compte de la situation économique

d'ensemble de l'Amérique latine considérée, d'une part, sous l'angle des chiffres absolus et, d'autre part, dans le cadre international. Dans ces conditions, les questions à considérer seraient non seulement l'évolution accomplie en 1968 mais encore le point de savoir dans quelle mesure les obstacles de structure au développement subsistent. Certaines délégations ont souligné la persistance de la concentration marquée de la richesse et du pouvoir dans des secteurs réduits de la population et le fait que la dépendance vis-à-vis de l'extérieur se maintenait et revêtait de nouvelles formes.

367. Les débats ont permis d'établir un bilan des résultats de la première Décennie pour le développement et de faire le point sur ce qui a été obtenu ainsi que sur les problèmes non résolus, auxquels d'autres sont venus s'ajouter, qui freinent la croissance économique de la région.

368. Parmi les résultats obtenus, on a surtout souligné les progrès accomplis dans le processus de l'intégration régionale, spécialement à la suite de la création du Marché commun de l'Amérique centrale, de l'ALALE, de la zone de libre-échange des Antilles et du Marché commun des Antilles orientales; la mise en place des institutions de promotion du développement et, notamment, de la BID en ce qui concerne le crédit et de l'ILPES en ce qui concerne les études, la formation et les services consultatifs; les progrès de la coordination en vue d'une politique commune à la plupart des pays de la région telle que celle établie dans le cadre de la CNUCED et de la CECLA; les progrès réalisés en matière de planification du secteur public et de formation du personnel technique; la mise en oeuvre ou les progrès, selon le cas, de réformes agraires et fiscales dans différents pays et l'octroi de ressources plus importantes destinées à des fins sociales, notamment à des projets relatifs à l'éducation, à la santé et au logement.

369. Une délégation a dit que dans son pays la répartition des terres était maintenant presque terminée et que l'assistance technique et l'octroi de crédits pour les activités rurales ne cessaient de s'accroître. D'autre part, afin de donner des emplois à une main-d'oeuvre de plus en plus nombreuse, on a commencé à appliquer un programme intensif d'industrialisation rurale.

370. Pour la plupart des délégations, la première Décennie des Nations Unies pour le développement a été marquée surtout par la mise au point des études, par la prise de conscience de la réalité latino-américaine et par la création d'instruments et d'institutions capables de promouvoir le développement.

371. En revanche, on a généralement constaté que durant la Décennie un grand nombre de pays n'avaient pas atteint les objectifs de croissance fixés, que les écarts existant entre les pays en voie de développement et les pays développés continuaient à s'accroître, de même que ceux qui existaient entre les pays en voie de développement eux-mêmes.

372. L'étude des obstacles qui ont entravé le développement au cours de la première Décennie a permis de dégager deux catégories de facteurs, les uns étant relatifs à la situation intérieure des pays et les autres concernant leur secteur externe.

373. En ce qui concerne les problèmes intérieurs, divers représentants ont mentionné la persistance de la distribution inégale du revenu et de la fortune, l'aggravation du chômage structurel, les différences de croissance entre les régions à l'intérieur de chaque pays, l'absence de modernisation du secteur agricole et sa faible productivité, le progrès limité des systèmes de transports et de communications et l'accroissement insuffisant des services sociaux.

374. Diverses délégations, parlant des problèmes qui demeurent à la fin de la Décennie, ont souligné que, bien que les gouvernements latino-américains aient affecté des crédits plus importants au progrès social, il restait encore de graves problèmes à résoudre dans ce domaine. A cet égard, une délégation a souligné combien il était important d'assurer des possibilités égales à toute la population en ce qui concerne particulièrement l'enseignement et les services médicaux.

375. Une délégation a exprimé l'avis que le sous-développement dont souffrait un ensemble de pays, qui constituent la majorité de l'humanité, était la conséquence des longues années d'exploitation coloniale et néo-colonialiste que leur avaient imposées les grandes puissances.

376. Diverses délégations ont évoqué les aspects démographiques du développement. A cet égard, une délégation a dit que, dans son pays, le taux élevé d'accroissement démographique était considéré comme un facteur positif, comme un stimulant pour accélérer le développement; elle a estimé que l'on ne doit en tout cas pas exciper du facteur démographique pour justifier l'absence de progrès, afin de ne pas tromper les populations et plus particulièrement la jeunesse. Sur le même sujet, une autre délégation a fait observer que, n'eût été le taux élevé d'accroissement démographique, le développement économique de la majorité des pays de l'hémisphère aurait pu être considéré comme satisfaisant.

377. Le problème du chômage structurel a été considéré par diverses délégations comme l'un des plus graves qui se posent à la région, raison pour laquelle il devrait recevoir une attention toute particulière lors de l'élaboration de la stratégie du développement pour la deuxième Décennie.

378. On a aussi souligné l'importance de la conclusion à laquelle on est parvenu dans les documents présentés par le secrétariat, selon laquelle le chômage structurel tendra à s'aggraver si l'on n'accélère pas le rythme d'accroissement de la production agricole, si l'on n'élève pas considérablement le taux de développement du secteur manufacturier et si l'on n'équilibre pas la composition de la croissance par secteurs.

379. Quelques délégations, en expliquant les résultats négatifs de la première Décennie sur le plan du développement économique et social, ont mentionné certains facteurs de caractère institutionnel et politique tels que la résistance à la mise en pratique des politiques économiques proposées et les déficiences de l'organisation nécessaire pour le développement.

380. Un représentant a informé la Commission des efforts que son pays déploie pour corriger les déséquilibres qui existent entre les différentes régions de son territoire national.

381. En ce qui concerne les problèmes d'origine extérieure qui se sont posés au cours de la première Décennie du développement, le débat a porté essentiellement sur les relations commerciales de l'Amérique latine avec le reste du monde, les transferts financiers et les problèmes que pose le transfert des techniques.

382. Quelques délégations ont parlé de l'incompréhension et de la passivité des principaux pays développés devant les problèmes des pays pauvres.

383. Plusieurs représentants ont reconnu, en définitive, que malgré l'amélioration enregistrée en 1968, la situation sera encore plus difficile à la fin de la présente Décennie qu'au début et qu'elle se caractérisera par une participation faible et décroissante dans le commerce mondial; par une prédominance de l'exportation des produits primaires, en concurrence vive avec d'autres régions du monde et face aux politiques protectionnistes des pays développés et par un besoin croissant de biens d'équipement et de matières premières coexistant avec le manque d'intérêt manifesté par les pays industrialisés à l'égard de la mise en oeuvre des accords internationaux. On s'est également accordé sur le fait que les tarifs des transports entre les pays de la région et entre ces pays et le reste du monde ont augmenté, que les problèmes qui entravent le commerce des produits de base n'ont pas été résolus, que les pays sous-développés eux-mêmes se font concurrence en exportant des produits primaires et ce, au profit des importateurs des pays plus développés, que les articles manufacturés et semi-finis des pays latino-américains n'ont pas trouvé accès sur les marchés des pays industrialisés, que les termes de l'échange ont toujours tendance à être défavorables, ce qui annule en grande partie l'augmentation du pouvoir d'achat des exportations qui pourrait résulter de l'accroissement du volume de celles-ci, et enfin, que l'on constate un manque de complémentarité entre les différents pays de la région, une grande dépendance sur le plan technique et une aggravation de la spirale de l'endettement.

384. Plusieurs représentants ont souligné que la tendance peu encourageante manifestée par un grand nombre de produits traditionnels d'exportation ne permet pas d'espérer une situation sensiblement meilleure pour l'avenir à moins que ne changent les conditions de base qui déterminent la production et la commercialisation de ces produits à l'extérieur.

385. Plusieurs délégations ont déclaré qu'en raison du ralentissement que l'on commence à constater dans le processus de substitution des importations - qui, dans certains pays, se manifeste déjà par des symptômes bien définis, et dans d'autres, peut se prévoir pour un avenir assez rapproché - il faut chercher le moyen de donner un influx nouveau à l'industrialisation, en s'efforçant de supprimer ou d'atténuer les obstacles extérieurs grâce à de nouvelles exportations et à des efforts en vue de stimuler la substitution des importations qui mettent à profit les possibilités plus vastes offertes par un marché régional.

386. De l'avis de plusieurs délégations, le fait que leurs pays avaient relativement réussi dans le passé à remplacer des importations par la production nationale ne permettait pas de penser qu'ils pourraient à l'avenir réduire les besoins relatifs d'importations autant qu'ils l'avaient fait les années précédentes. Les restrictions frappant les importations, d'autre part, étaient déjà suffisamment importantes et avaient été adoptées, en outre, dans des périodes de pénurie critique de devises, surtout au détriment des importations de biens d'équipement. La réduction relative des importations, que ce soit en les remplaçant par la production nationale ou en adoptant des mesures restrictives, ne pourrait continuer à être un élément aussi important que par le passé pour éviter à l'avenir un déficit systématique des balances commerciales. Ce fait, joint aux perspectives peu favorables des exportations, rendait difficile la solution des problèmes extérieurs.

387. Au cours des délibérations, quelques délégations ont déclaré que les progrès de l'intégration économique s'étaient ralentis, sauf dans le cas du Marché commun de l'Amérique centrale dont les progrès importants ont été portés à la connaissance des représentants.

388. De nombreuses délégations ont évoqué longuement le problème de l'accumulation considérable de la dette extérieure au cours des dernières années. On a mentionné aussi la tendance de certains pays développés à considérer les investissements privés étrangers comme un élément de leurs programmes d'aide financière, oubliant que ces investissements sont orientés en fonction des intérêts de ceux qui investissent et veulent réaliser des profits. Certaines délégations ont approuvé l'idée que les investissements étrangers étaient un élément complémentaire du financement du développement, mais elles ont estimé que ces investissements devraient être faits dans des conditions conformes aux lois et aux institutions des pays bénéficiaires. Une délégation a déclaré que les investissements étrangers directs se traduisaient toujours par un amoindrissement du capital des pays où ils étaient réalisés; selon une autre délégation, représentant un pays développé, les investisseurs de son pays devraient connaître les conditions auxquelles les investissements étrangers seraient soumis en Amérique latine pour pouvoir, si ces conditions ne leur convenaient pas, investir dans d'autres pays qui le désirent vraiment.

389. On a signalé que, dans bien des cas, on recourait à l'emprunt pour compenser le manque de dynamisme des exportations, ce qui explique le taux d'accroissement élevé de l'endettement. D'autre part, les conditions dans lesquelles les prêts étaient consentis avaient empiré, en ce qui concerne tant la durée des prêts que les taux d'intérêt pratiqués, la détérioration générale des conditions sur les marchés fournisseurs de capitaux avait contribué à ce phénomène, détérioration provoquée surtout par l'augmentation inquiétante des crédits liés et par la nécessité dans laquelle s'étaient trouvés de nombreux pays de recourir à des prêts à court terme, à des conditions défavorables, étant donné les difficultés qu'ils éprouvaient à obtenir des prêts à long terme suffisants pour faire face au déficit de leur balance des paiements.

390. En outre, on a indiqué que les charges que représentent les intérêts, amortissements, bénéfices et autres rémunérations des capitaux étrangers ont augmenté rapidement. Actuellement, elles représentent plus de 35 p. 100 des

exportations annuelles; par ailleurs, ces charges tendent maintenant à être supérieures aux rentrées annuelles brutes de capitaux. Plusieurs délégations ont mis l'accent avec insistance sur le fait paradoxal que, de cette manière, l'Amérique latine finance les pays les plus développés du monde.

391. Une délégation a dit que les conditions imposées pour le transfert de capitaux extérieurs ont empêché qu'il s'agisse là d'une solution positive pour la croissance économique et qu'elles constituent en outre une forme d'ingérence dans la politique économique générale des pays bénéficiaires.

392. En ce qui concerne le fait que les pays développés n'ont pas donné suite aux recommandations de la deuxième session de la CNUCED, notamment, tendant à ce que ces pays consacrent au moins 1 p. 100 de leur produit national brut à l'assistance financière aux pays en voie de développement 23/, deux délégations de pays industrialisés ont affirmé que leurs pays respectifs avaient dépassé cet objectif.

393. Plusieurs représentants ont déclaré que, si les structures économiques et sociales n'étaient pas radicalement transformées, les résultats de la deuxième Décennie du développement seraient encore moins favorables à l'Amérique latine que ceux de la première, et une délégation a dit que, si cette situation se prolongeait, il pourrait en résulter un problème dont les conséquences seraient difficiles à prévoir dans toute leur ampleur.

394. A propos du rôle qui revient aux organismes internationaux dans leur collaboration avec les pays afin d'arrêter et de réaliser les objectifs et les programmes de développement, plusieurs représentants ont mis l'accent sur la nécessité, pour ces organismes, la CEPAL en particulier, de poursuivre leurs travaux ou d'en entreprendre sur les points et les problèmes qui avaient été examinés au cours de la réunion et qui préoccupent les divers pays, notamment en ce qui concerne l'adéquation des systèmes d'enseignement et de recherche, dans le but de réduire le retard technologique de l'Amérique latine; l'analyse des instruments de politique économique appropriée pour rendre plus efficaces les programmes de développement, et les conditions pour accélérer l'intégration latino-américaine.

395. Un représentant a souligné l'importance que son gouvernement attachait à l'oeuvre des centres régionaux chargés de rassembler et de préparer la documentation de base nécessaire à la recherche et à la planification, et a fait savoir à cet égard que son pays avait fait récemment un don à la CEPAL et à l'IILPES pour la mise en route et la promotion de ces activités. Deux autres délégations

23/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I : rapport et annexes (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), p. 41.

ont exprimé l'intention de leurs pays de continuer à fournir, et non de réduire, leur aide financière aux organismes internationaux, malgré les difficultés auxquelles ils se heurtaient en matière de balance des paiements.

396. En ce qui concerne les politiques d'industrialisation, une délégation a dit qu'il était nécessaire que le secrétariat de la CEPAL étudie les modèles de développement adaptés à l'Amérique latine, et a déclaré que son pays était intéressé à participer à des réunions ou à des tables rondes qui auraient pour but de rechercher les meilleurs moyens de réduire la brèche existant entre les capacités réelles et les capacités potentielles en matière d'industrialisation. Un autre représentant a décrit la politique d'industrialisation mise en oeuvre par son pays pour rendre plus compétitive son industrie à l'extérieur, incorporer dans les produits finis une proportion croissante de pièces d'origine nationale et faire en sorte que s'établissent des entreprises au capital en majorité national.

397. Un représentant a exprimé sa satisfaction devant les efforts déployés par le secrétariat de la CEPAL pour présenter les idées générales qui figurent dans le document intitulé La energía en América latina (E/CN.12/828 et Corr.1) et a recommandé l'établissement de rapports spécifiques exposant la situation particulière de chaque pays. Selon lui, l'absence de planification et de programmation dans le secteur de l'énergie, pour une proportion importante de pays d'Amérique latine - situation signalée par la CEPAL - représente l'un des principaux obstacles à surmonter pour la définition d'une stratégie du développement pour la prochaine Décennie. Une délégation a déclaré qu'il était important que les pays disposent souverainement de leurs sources d'énergie pour assurer leur développement économique, et a fait observer qu'il fallait reviser certains des chiffres présentés dans le rapport du secrétariat en ce qui concerne la production d'énergie électrique par habitant et le taux de croissance de ce secteur dans son pays. La même délégation a indiqué ce qui se fait actuellement dans son pays, grâce aux services consultatifs fournis par divers pays à économie socialiste, en matière pétrolière, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres aspects importants pour son économie.

398. En ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures, un représentant a expliqué que, dans son pays, l'Etat avait joué un rôle fondamental dans la mobilisation des ressources productives intérieures et leur affectation à des secteurs stratégiques de l'économie. Au cours des quarante dernières années, le gouvernement de son pays avait mobilisé une part importante de l'épargne publique et privée pour créer l'infrastructure économique et développer les organismes décentralisés et les entreprises dans lesquelles l'Etat avait une participation et qui contrôlaient l'exploitation des ressources en énergie et d'autres secteurs importants de la production. Dans ce pays, l'action gouvernementale s'était étendue à d'autres domaines et avait mis en place des institutions monétaires et de crédit qui favorisaient le développement des investissements et la stabilité des taux de change, sans réduire pour autant le taux général de croissance.

399. Un représentant a appelé l'attention sur le fait qu'à son avis les organismes et fonctionnaires internationaux avaient parfois des difficultés à saisir toute la complexité de la vie politique des pays, de sorte qu'ils faisaient souvent des

suggestions peu pratiques. C'est pourquoi les gouvernements étaient parfois déçus de l'apport insuffisant de l'appareil toujours plus complexe et touffu des organismes internationaux.

400. La Commission a remercié le secrétariat de la documentation abondante et détaillée qu'il avait établie pour la treizième session. Mais certaines délégations ont signalé que, malheureusement, les documents n'étaient pas parvenus à temps dans leurs pays, de sorte qu'ils n'avaient pu être dûment analysés par les techniciens de leurs organismes spécialisés respectifs.

401. Diverses délégations ont estimé que le secrétariat de la CEPAL devait préserver son indépendance intellectuelle et augmenter sa capacité créatrice pour faire une analyse profonde et réaliste des divers problèmes que pose le développement économique et social de la région.

Stratégie du développement pendant la prochaine Décennie

402. La nature et les besoins de la stratégie que la région pourrait adopter pendant la deuxième Décennie du développement ont été l'un des principaux sujets traités au cours des délibérations; diverses délégations ont souligné néanmoins qu'il appartenait exclusivement à chaque pays de définir et d'appliquer souverainement ses propres concepts en ce qui concerne les modalités du développement économique et social.

403. En ce qui concerne les documents sur ce sujet présentés par le secrétariat de la CEPAL à l'occasion de la treizième session (E/CN.12/826, 827, 828 et Corr.1, 829 et Corr.1, 830, 831 et Add.1, 832 et 836), une délégation a dit avoir l'impression que ces documents traitaient de manière fondamentale les problèmes et objectifs des pays latino-américains en ce qui concerne la teneur des politiques et stratégies nationales de développement, mais que l'on avait sous-estimé l'ordre de priorité d'un problème central, celui de l'établissement d'une stratégie internationale du développement. Une autre délégation a estimé au contraire que la documentation présentée, ainsi que les débats consacrés à la question pendant la treizième session de la CEPAL, comportaient des éléments utiles pour le travail d'élaboration de la stratégie de la deuxième Décennie entrepris par le Comité préparatoire constitué en application de la résolution 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, en date du 17 décembre 1960.

404. Bon nombre des interventions ont montré que les représentants étaient, dans une très large mesure, d'accord sur la nature du diagnostic à porter sur les problèmes actuels de l'Amérique latine qui étaient exposés dans les documents examinés au cours de la treizième session. C'était de ce diagnostic qu'il fallait s'inspirer pour les principaux éléments de la stratégie à adopter à l'avenir. A cet égard, on a reconnu qu'étant donné la lenteur relative de l'expansion au cours de la décennie écoulée, il fallait de toute évidence se fixer comme objectif principal de corriger cette tendance et, par conséquent, d'accélérer sensiblement le rythme du développement économique et social. On a estimé que cet objectif était à la fois nécessaire et accessible, compte tenu des documents présentés et des renseignements fournis par plusieurs délégations.

405. Plusieurs délégations ont été d'avis que l'accélération du développement devait s'accompagner d'autres objectifs non moins importants, liés aux aspects sociaux du développement. C'est ainsi qu'on a estimé que l'accélération du processus de développement devait aller de pair avec des progrès importants dans divers domaines, tels que la situation de l'emploi, la répartition du revenu, l'équilibre régional interne et les divers facteurs externes qui influent sur le contenu et la dynamique du développement.

406. Les objectifs susmentionnés, qui ont entre eux des rapports évidents, représentent une tâche immense dans le cadre de la stratégie qu'il faudra suivre pour la deuxième Décennie du développement. A cet égard, une délégation a fait observer que pour revenir à la situation qui était celle de l'Amérique latine en 1960 vis-à-vis des pays développés, le revenu par habitant devrait augmenter de près de 5 p. 100 par an au cours de la prochaine Décennie, ce qui implique que le taux d'expansion devrait tripler par rapport à celui des années 1960. Une autre délégation a rappelé que, même si les économies latino-américaines parvenaient à augmenter au taux global de 6 p. 100 au cours des années 1970, le revenu par habitant de la région ne représenterait toujours que moins de 15 p. 100 de celui des pays avancés.

407. On s'est accordé à penser que la condition première et la plus directe pour réaliser les objectifs indiqués était d'accroître considérablement les taux d'épargne et d'investissement, ce que plusieurs représentants ont estimé être un objectif réalisable eu égard au niveau de revenu moyen de la région et surtout à la concentration évidente du revenu dans certains secteurs de la population; cela constituerait en effet une source potentielle d'épargne qui n'a guère été utilisée dans la poursuite des objectifs prioritaires du développement national. Toutefois, une délégation a émis des doutes sur la possibilité pratique d'accroître les taux d'épargne et d'investissement au moyen de la fiscalité, du fait que la structure du pouvoir dans beaucoup de pays est contrôlée précisément par ceux qui bénéficient de la situation actuelle.

408. Certains représentants se sont accordés à reconnaître qu'il était indispensable, entre autres conditions essentielles, pour accélérer la marche du développement de mobiliser plus complètement les ressources humaines et matérielles partiellement ou totalement inutilisées ou servant à des fins dont la priorité était faible du point de vue économique et social. Dans ce contexte, on a mentionné les réserves de main-d'oeuvre que recèlent les zones rurales et les faubourgs des villes, ainsi que la capacité de production non utilisée de nombreux établissements industriels de diverse nature.

409. Certains représentants ont estimé que la réforme agraire était un autre élément fondamental de la stratégie d'un développement plus actif et plus équilibré sur le plan social, puisqu'elle devrait contribuer, en principe, à diminuer le chômage structurel dans les campagnes et à améliorer de façon permanente la distribution du revenu dans ce secteur et dans l'ensemble de l'économie et permettre une utilisation plus intense des ressources de la terre.

410. En ce qui concerne le développement agricole de l'Amérique latine, un représentant a indiqué qu'il fallait, dans la stratégie de la deuxième Décennie du développement, tenir compte notamment des besoins de chaque pays en matière

de produits agricoles ainsi que des conditions et des besoins du marché international afin d'éviter une surproduction mondiale, et a approuvé les principes de la FAO relatifs à l'écoulement des excédents, à savoir que cet écoulement ne doit pas affecter les possibilités et les courants traditionnels du commerce mondial de produits agricoles.

411. Certaines délégations ont relié les questions susmentionnées à un autre élément qui semble être également essentiel dans une stratégie applicable à la prochaine Décennie, à savoir les politiques de l'emploi. On a indiqué, en se référant aux analyses contenues dans les documents du secrétariat sur les aspects principaux du développement en Amérique latine (E/CN.12/836) et sur les déficits du commerce et de l'épargne et le chômage en Amérique latine (E/CN.12/831 et Add.1), que la possibilité d'absorber de façon productive une main-d'oeuvre de plus en plus nombreuse dépendait principalement de la vitalité générale du système de production, de la répartition de l'expansion économique entre les secteurs et dans la région, des modalités de la mise en oeuvre des équipements productifs et du progrès technique en général et, enfin, des politiques et des mesures particulières qui influent directement ou indirectement sur les conditions de travail. Selon plusieurs participants, il faudrait étudier à fond les techniques qui conviennent à chaque cas pour savoir si l'on peut concentrer les ressources dans les activités où l'emploi de la technologie atteint la plus forte proportion; dans d'autres secteurs, on donnerait la préférence à des formes de progrès technique permettant d'accroître de façon décisive les niveaux de productivité sans trop aggraver la situation de la main-d'oeuvre.

412. De nombreuses délégations ont déclaré que les objectifs internes d'une stratégie de croissance pourraient difficilement être atteints sans un changement radical des conditions susmentionnées du secteur extérieur. Dans cet ordre d'idées, on a souligné que l'expansion et la diversification des exportations de la région étaient essentielles pour accroître les ressources extérieures sans entraîner une augmentation des services financiers, pour réaliser de nouvelles formes de coopération extérieure dans le domaine financier et pour accélérer l'intégration économique régionale.

413. Examinant plus en détail les divers aspects de la stratégie du secteur extérieur pour la deuxième Décennie, une délégation a déclaré que le programme de la Décennie devrait comprendre des objectifs fondés sur une juste répartition internationale des structures de la production, en vue de permettre un accroissement des exportations des pays pauvres vers les pays riches. D'autre part, plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de créer rapidement un système de préférences sans réciprocité ni discrimination pour les articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement.

414. La délégation d'un pays développé a indiqué que son gouvernement était disposé à abaisser ses barrières en faveur des produits de l'Amérique latine et appuyait, pour cette raison, le régime susmentionné de préférences générales et que son attitude serait la même en ce qui concerne les produits agricoles élaborés et semi-élaborés.

415. Un observateur d'un pays à économie planifiée a déclaré que son gouvernement, conformément aux recommandations de la CIUCED, était disposé à recevoir en paiement partiel de ses ventes de machines et de biens d'équipement dans les pays en voie de développement des articles manufacturés produits par ces pays.

416. En ce qui concerne le rôle à réserver à l'intégration économique dans le cadre de la stratégie de la prochaine Décennie, une délégation, parlant au nom du Marché commun de l'Amérique centrale, a indiqué que la croissance économique des pays qui font partie de ce dernier avait été intimement liée aux progrès du processus d'intégration pendant la première Décennie. Pendant la prochaine Décennie, la poursuite de ces progrès devait constituer une pièce fondamentale de la stratégie du développement, c'est pourquoi on avait élaboré un plan d'action qui se traduirait par des formes plus évoluées d'union économique. On cherchait à rationaliser la politique d'incitations fiscales au développement industriel et à intensifier les efforts en vue de créer un fonds régional de stabilisation monétaire et de conclure un accord régional sur la coordination des politiques monétaires et cambiales. Le plan prévoyait le perfectionnement du Marché commun des produits agricoles, des dispositions relatives aux mouvements de capitaux et de main-d'oeuvre et une attitude uniforme des pays membres dans leurs relations commerciales avec le reste du monde.

417. On a signalé qu'il fallait renforcer la capacité et l'efficacité des transports de la région pour répondre aux besoins du commerce latino-américain, qui s'effectue en grande partie au moyen de navires d'autres régions.

418. En examinant les facteurs extérieurs, plusieurs délégations ont dit qu'il fallait que la stratégie que devaient proposer les pays d'Amérique latine repose principalement sur l'effort intérieur et que les appuis demandés à l'extérieur ne constituent qu'un élément complémentaire, encore que nécessaire.

419. Plusieurs délégations ont indiqué d'autres éléments indispensables à la définition et au succès d'une stratégie pour la deuxième Décennie, tels que l'adaptation des institutions et de l'Etat en général à la responsabilité du développement. Une délégation a souligné qu'il ne s'agit pas seulement de problèmes techniques et administratifs, étant donné que cela se rattache aussi à la nature de l'organisation actuelle du pouvoir, qui laisse à l'écart les secteurs les plus nombreux et les plus défavorisés dans certaines sociétés latino-américaines. D'autres représentants ont déclaré qu'il était indispensable de créer une mentalité propice au changement dans les milieux dirigeants, dans les entreprises privées et dans la population tout entière et, en outre, que le succès de la deuxième Décennie dépendrait des décisions qui seraient prises et de l'appui politique qu'elles recevraient de tous les pays.

420. Comme suite à ses délibérations, la Commission, à sa 120^{ème} séance, le 18 avril 1959, a adopté par 23 voix contre zéro, avec une abstention, la résolution 285 (XIII) relative à la coopération avec la CECLA (voir ci-dessous, par. 493). Le représentant de Cuba a dit qu'il était opposé à l'idée que les ressources de la Commission économique pour l'Amérique latine soient utilisées pour fournir des services consultatifs à des organismes, comme la CECLA, dont tous les Etats de la région n'étaient pas membres.

421. Le secrétariat a informé la Commission que la résolution 285 (XIII) n'aurait pas d'incidences financières parce que les travaux et études qui étaient demandés au secrétariat pourraient être faits par le personnel des divisions organiques, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les effectifs permanents.

422. En ce qui concerne le programme d'action de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la Commission a adopté, à sa 130ème séance, le 19 avril 1969, la résolution 289 (XIII) par 24 voix contre zéro, avec une abstention (*ibid.*). Plusieurs délégations ont demandé que soient consignées les réserves qu'elles faisaient sur cette résolution.

423. Le représentant du Canada a dit qu'il avait voté pour la résolution parce qu'elle constituait une déclaration extensive des aspirations, nécessairement liées entre elles, des pays de la région; néanmoins, ce vote ne devait pas être interprété comme signifiant que le Canada acceptait des obligations nouvelles ou plus larges. Le représentant du Canada a dit qu'il n'approuvait pas toutes les idées exprimées dans la résolution et qu'il faisait de graves réserves sur trois points. Il était certes souhaitable, pour favoriser le progrès économique de l'Amérique latine, de faciliter l'accès des produits primaires et des articles manufacturés aux marchés des pays développés, mais l'élimination des mesures restrictives et la modification des politiques visant à stimuler des productions antiéconomiques, si elles étaient appliquées sans discernement, pourraient avoir des répercussions nuisibles sur l'économie du pays développé lui-même. Tout en acceptant l'idée que les prêts liés pouvaient provoquer des déséquilibres, le représentant du Canada jugeait nécessaire et souhaitable que le pays qui accorde des prêts exerce un certain contrôle sur l'utilisation des fonds prêtés. Il a suggéré à cet égard d'organiser à l'avenir des réunions entre les principales institutions étrangères qui accordent des prêts et les organismes des gouvernements bénéficiaires, pour mettre au point une formule de prêts qui soit acceptable pour les deux parties. Il a dit qu'il ne pouvait accepter, telle quelle, une proposition qui liait l'augmentation de l'aide extérieure à l'accroissement des liquidités internationales. Le problème de l'accroissement des liquidités internationales avait été examiné par le Fonds monétaire international, et les administrateurs du Fonds comme les gouverneurs avaient approuvé les amendements appropriés à apporter aux articles pertinents du statut du Fonds. Ces amendements étaient actuellement soumis aux gouvernements des pays membres du Fonds aux fins de ratification.

424. Le représentant de Cuba a déclaré qu'il n'approuvait pas l'alinéa e du paragraphe 1 parce qu'il considérait que les investissements privés étrangers, par leur nature même, provoquaient inévitablement un amoindrissement de capital dans les pays où ils étaient faits.

425. Il a déclaré, en outre, que, puisque la République fédérale d'Allemagne était membre du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il faudrait aussi inclure dans ce comité la République démocratique d'Allemagne, pour reconnaître ses droits d'Etat indépendant qui, comme la République fédérale d'Allemagne, n'était pas membre de l'Organisation des Nations Unies.

426. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré qu'il avait voté pour la résolution étant entendu qu'il s'agissait de favoriser une activité visant un ensemble d'objectifs que son pays avait précédemment appuyés, tant au sein de la CEPAL que devant d'autres instances interaméricaines, mais que cela n'impliquait pas qu'il ait assumé des obligations nouvelles ou plus étendues. Il croyait nécessaire de bien établir que sa délégation ne faisait pas siens tous les points de vue indiqués dans la résolution considérée. En particulier, il regrettait que l'on ait indiqué dans celle-ci l'idée d'une relation entre l'accroissement de l'aide extérieure et l'augmentation des liquidités internationales. Il s'est associé à cet égard à la réserve formulée par le représentant du Canada. D'autre part, il a souligné combien il importait de ratifier et d'accepter au plus tôt les nouveaux systèmes de liquidités en vue d'assurer, conformément au vœu général, un financement suffisant pour le volume croissant des échanges mondiaux. Ces échanges ont à peu près doublé durant la décennie de 1960. Sans sous-estimer l'importance d'une assistance extérieure suffisante, le représentant croyait peu sage d'établir un lien entre l'assistance et l'accroissement des liquidités que le Fonds monétaire international continue à rechercher, parce que la question des liquidités se rattachait au commerce, non à l'aide, et que c'est sur cette base que les ratifications devaient intervenir au plus tôt.

427. Le représentant de la France, qui a voté en faveur de la résolution dans son ensemble, a souligné que son pays n'approuvait pas toutes les dispositions du texte. En particulier, la France estimait que les produits de base devaient avant tout faire l'objet d'accords internationaux visant à la stabilisation des prix et que la question de la création de liquidités internationales n'avait pas à être liée à celle d'un accroissement de l'aide étrangère, les deux opérations étant de nature différente.

428. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que la résolution était beaucoup plus une affirmation des aspirations des pays en voie de développement membres de la Commission qu'un document reflétant de façon équilibrée toutes les nuances d'opinions. Il a exprimé en particulier ses réserves sur l'opportunité de faire figurer à l'alinéa d du paragraphe 1 la mention d'une augmentation de la contribution financière extérieure comme suite à une plus grande liquidité internationale et à faire état à l'alinéa f du paragraphe 6 d'une évaluation éventuelle des effets du régime actuel de propriété des marques et brevets sur les possibilités de développement de la région.

429. A sa 131^{ème} séance, le 21 avril 1969, la Commission a adopté à l'unanimité la résolution 290 (XIII) intitulée "Développement de l'Amérique latine pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement" (voir ci-dessous, par. 493) dans laquelle sont énoncés les aspects fondamentaux du programme de travail du secrétariat concernant la stratégie de la politique du développement.

430. A la demande de la délégation de la Colombie, il a été convenu que bien que la résolution ne mentionne pas explicitement toutes les institutions spécialisées qui s'occupent des domaines qui y sont mentionnés, il est sous-entendu que le dernier paragraphe les englobe toutes et que la CEPAL doit chercher quelle forme donner à sa collaboration avec elles pour éviter tout double emploi et profiter de leur expérience.

431. Le représentant de Cuba, se référant au cinquième alinéa du préambule, a indiqué qu'à son avis l'entente de plusieurs pays voisins pouvait en effet constituer un élément capable de contribuer à la croissance économique et au progrès social de la région intéressée, mais, d'autre part, il ne pensait pas que tous les types d'intégration puissent permettre d'arriver à cette fin. Au sujet de l'alinéa c du paragraphe 1, il a réitéré son affirmation que l'entreprise privée étrangère ne joue pas un rôle favorable au développement économique et social de l'Amérique latine.

432. Le représentant du Honduras, parlant au nom des délégations d'Amérique centrale, a donné de l'alinéa n du paragraphe 1 une interprétation selon laquelle l'amélioration des statistiques et des services de collecte, de traitement et d'exploitation des données relevant du secrétariat est subordonnée au perfectionnement des services nationaux de statistique. L'octroi par la CEPAL de services consultatifs est important à cet égard, spécialement en ce qui concerne les connaissances en statistique qui sont requises pour appliquer les techniques modernes de programmation, pour effectuer les analyses et pour construire les modèles de développement.

433. Par 20 voix contre zéro, avec 7 abstentions, la Commission a adopté à sa 133ème séance, le 22 avril 1969, la résolution 292 (XIII) (*ibid.*) relative à la coopération financière. Plusieurs délégations ont expliqué les raisons de leur abstention.

434. Le représentant de la Barbade a déclaré expressément que le fait qu'elle s'était abstenue ne signifiait pas qu'elle ne soutenait pas la résolution. Il a affirmé que son pays partageait les aspirations de l'Amérique latine et était pleinement déterminé à participer au développement futur de la région. Il s'était abstenu car, en raison de ses faibles effectifs et de la nécessité de participer à plusieurs groupes de travail, sa délégation n'avait pas été en mesure d'accorder à la résolution l'examen attentif qui doit toujours précéder les décisions importantes.

435. Le représentant du Canada a fait observer que la résolution exposait le point de vue ou les aspirations des pays latino-américains et que sa délégation ne pouvait se prononcer sur ce que devaient être ces aspirations. Le groupe des pays latino-américains proposait certains critères que sa délégation ne contestait pas en principe, car tout le monde souhaitait que le système de coopération internationale s'améliore. Pour sa part, le Canada s'était efforcé de renforcer son programme d'aide extérieure. Toutefois, certains aspects de la résolution ne pouvant être immédiatement mis en pratique, la délégation canadienne espérait que cette résolution ne servirait pas tant d'avertissement aux pays développés que de base pour un dialogue constructif entre les pays qui étaient en mesure de fournir l'aide économique et ceux qui en avaient besoin.

436. Le représentant des Etats-Unis s'était abstenu pour plusieurs raisons différentes. En premier lieu, il avait vu la résolution comme une déclaration

des pays latino-américains, exprimant les vues et opinions des pays d'Amérique latine, et d'où les Etats-Unis étaient absolument exclus. Il n'avait donc pu qu'entendre et écouter et avait pris note des opinions exprimées.

437. Ce faisant, la délégation souhaitait toutefois faire des observations sur certaines qualités de la résolution. Les notions de coopération internationale et d'interdépendance mutuelle des pays en voie de développement et des pays développés étaient certes des concepts que tous approuvaient. Par contre, certaines idées étaient exagérées. Il n'était pas exact, comme la résolution l'impliquait, que les Etats-Unis et les organismes prêteurs ne se préoccupaient pas, comme ils le devaient, de l'efficacité et du caractère adéquat ou non de l'aide. L'aide des Etats-Unis était restée au niveau d'un milliard de dollars ou davantage chaque année sans exception depuis 1962 et avait été plus élevée au cours des trois dernières années qu'au cours des cinq années précédentes. Les prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement étaient en expansion, de même que ceux de la Banque interaméricaine de développement.

438. L'Organisation des Nations Unies et les organismes qui lui sont reliés avaient régulièrement amélioré et élargi leurs programmes. Cela ne voulait pas dire que tous ces programmes fussent sans problèmes ou pleinement satisfaisants. Il était clair, toutefois, que les pays et les institutions prêteurs reconnaissaient pleinement qu'il était souhaitable de poursuivre le perfectionnement de notre système de coopération internationale. Ils étaient toujours prêts à étudier comment y parvenir, dans un esprit de volonté calme et objective.

439. D'autre part, les Etats-Unis n'acceptaient pas l'opinion selon laquelle les pays prêteurs et les institutions internationales auraient utilisé ou désireraient utiliser l'assistance qu'ils fournissent pour intervenir à mauvais escient dans les affaires intérieures des pays emprunteurs, ou préconiser leur propre conception du développement et non celle des pays emprunteurs. Cela n'était pas exact. L'appui donné par les Etats-Unis au Conseil économique et social interaméricain, à la Commission interaméricaine de l'Alliance pour le progrès et à la CEPAL, et le respect dont ils avaient fait preuve vis-à-vis des plans de développement des pays emprunteurs pour fonder leurs opérations de prêts étaient quelques exemples parmi d'autres de l'appui donné par les Etats-Unis au développement de l'Amérique latine tel qu'il était conçu par les pays latino-américains eux-mêmes.

440. Les représentants de la France et du Royaume-Uni se sont abstenus lors du vote de la résolution parce qu'elle ne reflétait que les points de vue des pays latino-américains, mais cette abstention ne devait pas être interprétée comme signifiant un manque d'intérêt à l'égard des propositions qu'elle contenait.

441. Le représentant des Pays-Bas a déclaré que sa délégation avait pris note avec grand intérêt de la résolution qui concernait surtout les pays latino-américains et qui reflétait leurs aspirations légitimes, mais qu'elle partageait à cet égard les points de vue exprimés par les représentants du Canada, de la France et du Royaume-Uni.

La politique commerciale de l'Amérique latine

442. Le Groupe de travail constitué pour examiner ce point de l'ordre du jour s'est fondé sur le document intitulé La política comercial exterior de América Latina (E/CN.12/816) et s'est également référé au document intitulé Hechos recientes en el proceso de integración latino-americana (E/CN.12/833). Le Groupe de travail a présenté un rapport à la Commission.

443. Au cours de la discussion, quelques délégations ont relevé diverses idées exprimées dans le document E/CN.12/816 concernant la stratégie et les moyens à adopter pour promouvoir les exportations latino-américaines et elles ont noté que ce document mettait l'accent sur le rôle qui incomberait à cet égard aux articles manufacturés et semi-finis. Ces délégations ont formulé certaines réserves quant à la possibilité d'atteindre cet objectif pendant la deuxième Décennie du développement et ont souligné qu'en tout état de cause, les efforts tendant à accroître les exportations d'articles manufacturés ne devaient pas se faire aux dépens des exportations de produits primaires.

444. Les délégations latino-américaines ont indiqué l'importance, pour obtenir un accroissement plus rapide de leurs exportations, que revêtent l'exécution rapide et satisfaisante des engagements et recommandations approuvés au sein de divers organismes en matière de réduction ou de suppression des droits de douane et autres obstacles qui entravent l'importation et la commercialisation des produits primaires et manufacturés qui présentent un intérêt particulier pour les pays en voie de développement; le maintien du statu quo; la négociation et l'application effective d'accords internationaux sur les produits primaires, et la révision, de la part des pays développés, des politiques qui favorisent des productions inéconomiées et l'écoulement des excédents et des stocks. Ces mêmes délégations ont marqué l'intérêt qu'il y aurait à organiser au GATT une série spéciale de négociations concernant les produits de base qui n'ont pas été traités comme il convenait lors du Kennedy Round, pour établir sur des bases satisfaisantes les conditions de l'accès au marché mondial de ces produits et de la concurrence en ce qui les concerne.

445. Pour ce qui est des exportations de produits manufacturés et semi-finis, les délégations latino-américaines ont convenu de la nécessité de la création rapide d'un système de préférences générales non réciproques et non discriminatoires. Pour que ce système soit efficace, il faudrait qu'il ménage des marges préférentielles suffisantes, et les nouveaux courants commerciaux qui peuvent apparaître, ainsi que ceux qui existent déjà, ne doivent pas se voir menacés par le recours à des échappatoires sous prétexte de problèmes de distorsion de marchés.

446. Les délégations de divers pays développés ont affirmé la bonne volonté de leurs gouvernements pour ce qui est de mettre en pratique les engagements contractés au sein de la CNUCED en ce qui concerne le système de préférences générales non réciproques et non discriminatoires.

447. En ce qui concerne le financement extérieur, les délégations latino-américaines ont exprimé leur préoccupation devant l'importance croissante prise par les crédits liés et par certaines modalités très défavorables qu'ils présentent, surtout dans la mesure où ils renchérissent considérablement le coût des

importations, où ils déforment les courants commerciaux, et où ils réduisent les possibilités d'expansion des échanges entre pays latino-américains, entravant notamment la mise en oeuvre effective des préférences négociées au sein de l'ALALC. Ces représentants ont signalé aussi la nécessité d'accorder à leurs pays de plus grandes facilités d'accès aux marchés de capitaux des pays développés et l'urgence d'établir des mécanismes pour la réduction des taux d'intérêt élevés. Ces mêmes représentants ont fait observer que le volume de ressources financières extérieures que recevait la région était insuffisant par rapport aux besoins et à la capacité d'absorption des pays latino-américains. De même, ces représentants ont souligné que les investissements privés étrangers pouvaient servir de stimulant au développement, en particulier comme moyen de transfert et d'assimilation des techniques modernes, mais qu'il ne fallait pas les considérer comme faisant partie de la politique de coopération internationale en faveur du développement de l'Amérique latine. On a mentionné aussi le problème que représente la dépendance technologique des pays en voie de développement vis-à-vis des pays développés.

448. Les délégations latino-américaines ont évoqué, en outre, les problèmes qui se posent dans le secteur des transports maritimes, exprimant leur inquiétude devant les augmentations injustifiées des taux de fret, imposées unilatéralement par les conférences maritimes qui opèrent sur les routes qui desservent les ports latino-américains et elles ont souligné la nécessité de revoir toute la structure internationale des taux de fret.

449. Dans le domaine de l'intégration régionale, la plupart des délégations latino-américaines ont souligné que le secrétariat de la CEPAL avait fourni une coopération efficace et qu'il était souhaitable qu'il poursuive et développe ses recherches en la matière; toutefois, certaines délégations ont indiqué qu'elles ne partageaient pas certaines appréciations et interprétations figurant dans le document E/CN.12/833.

450. Au terme de ses débats sur cette question, à sa 132ème séance, le 21 avril 1969, la Commission, par 21 voix contre zéro, avec 5 abstentions, a adopté la résolution 291 (XIII) (voir ci-dessous par. 493) concernant la politique commerciale et ses rapports avec la stratégie du développement.

451. Le représentant du Canada a déclaré que, bien que sa délégation ait été disposée à voter en faveur de la résolution, elle a dû s'abstenir en premier lieu parce que la résolution avait été mise aux voix prématurément et, ensuite, parce qu'elle parlait en termes trop durs de certains pays développés, comme s'ils se trouvaient au banc des accusés. La délégation du Canada a estimé qu'en cette matière, il convenait de faire montre de davantage de modération et de patience. M. Frebisch, que l'on peut considérer comme l'un des sages de l'Amérique latine, disait dans son intervention qu'il y avait eu quelque progrès : par exemple, le principe de préférences non discriminatoires et non réciproques, auquel un des pays développés s'était opposé, avait été approuvé.

452. Le représentant de la France, parlant au nom des pays membres de la Communauté économique européenne qui sont également membres de la Commission, a déclaré que ces pays ne s'opposaient pas à ce qu'il soit procédé à une étude des politiques agricoles des pays développés mais qu'ils regrettaient qu'on ait jugé opportun de mentionner de façon spéciale la Communauté économique européenne dans la résolution.

453. Le représentant du Royaume-Uni a expliqué son abstention en faisant valoir qu'il n'était pas normal d'insinuer, comme on le faisait à la rubrique a) du deuxième alinéa du préambule de la résolution et à l'alinéa a) du paragraphe 1 du dispositif, qu'il fallait une action internationale concertée pour assurer l'exécution des engagements pris par les pays développés, surtout lorsqu'on ne jugeait pas nécessaire une action de ce genre pour assurer l'exécution des engagements des pays en voie de développement. En outre, à la connaissance du représentant du Royaume-Uni, nul n'avait pris des engagements du type prévu à la fin de la rubrique a) du deuxième alinéa du préambule. Il ne lui paraissait pas normal non plus que l'on eût l'intention - comme il ressortait des rubriques a) et g) du deuxième alinéa du préambule considérées ensemble - de contrôler étroitement l'exécution des engagements pris par les pays développés, alors qu'on laissait des pays en voie de développement libres de modifier leurs politiques sans tenir compte de leurs engagements.

454. Le représentant des Etats-Unis s'est associé aux observations formulées par le représentant du Royaume-Uni et a demandé qu'il en soit pris note dans le rapport de la Commission.

455. Le représentant des Pays-Bas s'était abstenu lors du vote parce qu'il estimait, comme le représentant du Canada, que la résolution avait été mise aux voix trop tôt. Il pensait aussi, comme le représentant du Royaume-Uni, qu'il faudrait également tenir compte des obligations des pays en voie de développement, car l'établissement d'une stratégie du développement pour la deuxième Décennie du développement était une oeuvre collective.

456. A sa 133ème séance, le 22 avril 1969, la Commission, par 26 voix contre une, sans abstentions, a adopté la résolution 293 (XIII) (ibid.) relative aux services consultatifs techniques fournis à l'Association latino-américaine de libre-échange.

457. Le secrétariat a informé la Commission que l'intensification des tâches consistant à fournir des services consultatifs à l'ALALE n'aurait pas d'incidences financières. Il a assuré la Commission que, bien que ces travaux eussent une priorité élevée, le personnel des divisions organiques de la CEPAL et les experts d'assistance technique régionaux des Nations Unies pourraient s'acquitter des tâches consistant à fournir ces services consultatifs, sans qu'il fût nécessaire de demander des crédits additionnels à l'Organisation.

458. Le représentant de Cuba a déclaré que sa délégation avait voté contre la résolution parce qu'elle estimait que les ressources d'une commission régionale ne devaient pas être mises à la disposition de groupes de quelques pays de la région exerçant une discrimination contre d'autres pays de la région. En outre, la délégation du Cuba a demandé qu'il soit fait état de son opinion selon laquelle l'ALALE, étant donné la façon dont elle évolue, ne satisfera pas aux besoins du développement de l'Amérique latine.

Institut latino-américain de planification économique et sociale

459. La Commission a examiné les activités de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, en se fondant sur le document E/CN.12/438 qui contient le rapport du Directeur général de l'Institut au Conseil d'administration et le programme de travail pour 1969, et a eu l'occasion de prendre connaissance du rapport que lui a présenté le Président du Conseil d'administration 24/ conformément aux dispositions de la résolution 220 (AC.52) 25/.

460. Le Président du Conseil d'administration a exposé à grands traits les orientations qui ont été imprimées à certaines des activités de l'Institut pour faire en sorte qu'elles répondent plus efficacement aux besoins changeants de l'Amérique latine. Dans le domaine de la formation, on a introduit en 1968 des innovations visant à satisfaire aux besoins de la planification à court terme en tant que moyen de coordonner les décisions de politique économique avec les plans à long terme. En 1969, on accorde la préférence aux instruments d'analyse et de planification, à l'interprétation du développement dans ses aspects économiques et sociaux, à la planification générale, sectorielle et régionale, et à la politique économique à court terme.

461. En sept ans, le programme a permis de former, grâce au cours de base de Santiago du Chili et aux cours intensifs organisés dans les pays, 5 000 spécialistes qui constituent actuellement le noyau des systèmes nationaux de planification et dont beaucoup occupent des postes de responsabilité dans des ministères et des organismes du secteur public. Pour répondre à la demande diversifiée et croissante des pays, les cours deviennent très spécialisés en ce qui concerne la planification industrielle, les ressources humaines et les projets.

462. La Commission a pris note de ce que, en ce qui concerne la recherche, on réalise une oeuvre intégrée de caractère à la fois économique et social, qui porte sur la politique du développement - y compris les aspects d'interprétation - et les méthodes applicables à la formulation de plans et de projets. Bon nombre des programmes de recherche sont exécutés en collaboration avec la CEPAL, la BID, la FAO, le FIORE, l'OMS, l'OIT, l'UNESCO, la Société "Ressources for the future" et les centres universitaires de divers pays d'Amérique latine. Ces travaux de recherche portent sur l'intégration régionale et sous-régionale, l'interprétation du processus du développement, l'expansion du marché intérieur et de l'espace économique, les problèmes de l'enfance et de la jeunesse et l'emploi.

463. Des services consultatifs ont été fournis à 17 pays d'Amérique latine en matière de planification générale - y compris le renforcement des systèmes centraux, sectoriels et régionaux, et la formulation de plans à diverses échéances - et, récemment, en matière de planification annuelle. En outre, l'Institut a collaboré

24/ Le texte complet du rapport du Président du Conseil d'administration figure dans le document E/CN.12/438.

25/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, supplément No 4A, deuxième partie.

à l'amélioration des systèmes budgétaires, statistiques et d'administration publique. Il a été conclu pour deux ans un accord avec le Gouvernement de l'Etat de Minas Gerais (Brésil) pour lui fournir son concours technique en matière de planification globale, concours qui portera sur tous les aspects signalés. De même, un accord d'assistance a été conclu en matière d'organisation budgétaire avec la Corporación de Fomento de la Producción du Chili (CORFO).

464. En ce qui concerne les projets, l'Institut prépare actuellement un manuel sur les programmes et projets intégrés par régions agricoles, dans lequel sera exposée méthodiquement l'expérience de divers pays. De même, l'Institut a avancé une étude sur les critères à appliquer pour évaluer les projets d'intégration multinationale, qu'il fait en collaboration avec la BID, et a terminé la première partie d'un guide à l'intention des personnes chargées dans leurs pays respectifs de la formulation des projets. Une assistance a été fournie à certains gouvernements et organismes d'intégration pour les aider à définir et établir des projets de développement.

465. Ces travaux ont servi de base à un programme de publications, qui prend de plus en plus d'importance. Les publications de l'Institut sont utilisées non seulement par les spécialistes des problèmes du développement économique et social mais aussi par les universités qui les utilisent comme ouvrages d'enseignement.

466. La Commission a appris que le Conseil d'administration s'inquiétait tout particulièrement de la faiblesse des bases financières de l'Institut; celui-ci avait besoin d'une stabilité qu'il n'avait pas actuellement, pour pouvoir servir de façon adéquate les pays de la région. A cet égard, on a rappelé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait déclaré que l'Institut faisait partie intégrante d'un mécanisme qui permettait de réaliser une action internationale constructive et qu'il fallait pour cela que son existence et son expansion dépendent le moins possible de toutes vicissitudes financières. Pour normaliser la situation, le Président du Conseil d'administration avait engagé les gouvernements des Etats membres à envisager des formules qui permettent d'assurer à l'Institut la stabilité dont il avait besoin pour s'acquitter de ses fonctions comme il convenait.

467. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du travail accompli par l'Institut, qui a contribué à élucider d'importants problèmes du développement socio-économique de l'Amérique latine et a aidé de nombreux pays à régler de façon pratique les problèmes que posent la politique de développement et la planification, et se sont félicitées du retour de M. Prebisch à la Direction de l'ILPES.

468. Une délégation a estimé qu'il était souhaitable que l'Institut organise à l'avenir de courts cycles d'études, en anglais, sur la planification du développement à l'intention des pays de la CARIFTA et du Honduras britannique (Belize).

469. Les participants ont été d'accord pour estimer qu'il fallait doter l'Institut de possibilités convenables de financement à long terme et la Commission, à cette fin, a adopté, à sa 130ème séance, le 19 avril 1969, la résolution 286 (XIII) [voir ci-dessous par. 493] par laquelle elle a prié le Secrétaire exécutif de la CEPAL et le Directeur général de l'Institut, de prendre, de concert avec le Conseil

d'administration de l'Institut, toutes les mesures nécessaires pour réaliser l'objectif susmentionné.

470 Le représentant de Cuba a expliqué que, tout en appréciant l'oeuvre réalisée par l'ILPEB, il avait dû s'abstenir lors du vote parce que la résolution mentionnait la Banque interaméricaine de développement. Il a déclaré que sa délégation partageait l'opinion exprimée par M. Raúl Prebisch, à savoir que l'ILPEB devait préserver son indépendance intellectuelle, laquelle, selon la délégation de Cuba, était compromise par les relations de l'Institut avec un organisme dans lequel le Gouvernement des Etats-Unis exerçait une influence déterminante sur les décisions prises, puisqu'il contrôlait 40 p. 100 des voix. La BID était organisée selon les mêmes principes qu'une institution financière privée. Au moment opportun, le représentant de Cuba a dénoncé les pressions exercées par le Gouvernement des Etats-Unis sur le PNUD pour empêcher l'approbation de projets destinés à Cuba, sans respecter les principes qui sont la raison d'être de cet organisme.

471. A sa 130ème séance, conformément à la résolution 2361 (XXII) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, en date du 19 décembre 1967 et à la résolution 1264 (XLIII) du Conseil économique et social en date du 3 août 1967, la Commission a décidé, à l'unanimité, que les réunions du Conseil d'administration de l'Institut interaméricain de planification économique et sociale se tiendront une fois par an, au lieu de deux fois par an (ibid., résolution 227 (XIII))⁷.

472. Conformément aux dispositions de la résolution 220 (AC.52), la Commission a procédé à l'élection de huit membres du Conseil d'administration de l'Institut, qui resteront en fonctions jusqu'à la prochaine session de la Commission. A la suite de cette élection, qui a eu lieu à la 129ème séance, les membres du Conseil d'administration, autres que ceux désignés par le secrétariat de la CEPAL, par la BID et par l'OEA, sont les suivants : M. Helio Beltrão (Brésil), M. Carlos Manuel Castillo (Costa Rica), M. Plácido García Reynoso (Mexique), M. Enrique Iglesias (Uruguay), M. Sergio Molina (Chili), M. Luis Enrique Oberto (Venezuela), M. Alfonso Rochac (El Salvador) et M. Manuel San Miguel (Argentine).

Centre latino-américain de démographie

473. La Commission a examiné cette question en se fondant sur le document E/CN.12/619 qui contient une note du Secrétariat concernant le CELADE et sur l'exposé du Directeur du Centre latino-américain de démographie. Elle a été informée que le but du CELADE était de former le personnel technique à l'analyse démographique, de préparer des études et de fournir une assistance technique dans ce domaine.

474. Le CELADE évalue de façon continue les tendances démographiques - ce qui lui permet d'obtenir les données de base qu'il fournit à la CEPAL - et réunit aussi des données sur les nouveaux aspects de la réalité démographique en Amérique latine. A cet égard, on a mentionné les études sur la migration des populations rurales vers les diverses capitales de la région (Caracas, Santiago et Lima), les études sur la fécondité et les travaux effectués en collaboration avec l'ILPEB pour évaluer les répercussions de différentes hypothèses de développement sur l'absorption de la main-d'oeuvre.

475. En ce qui concerne l'assistance technique, la Commission a appris que le CELADE avait collaboré à l'établissement de services d'analyse démographique dans sept des treize pays qui participent au plan d'opérations, ainsi qu'aux programmes nationaux de formation, aux enquêtes démographiques et aux projets intéressant plusieurs pays, tel le projet relatif aux recensements démographiques en Amérique centrale, à l'organisation de réunions techniques et à la publication de documents sur des questions démographiques. Le CELADE prépare actuellement des ouvrages de démographie en espagnol qui serviront de manuels d'enseignement en Amérique latine.

476. Certains représentants ont fait l'éloge des travaux accomplis et ont souligné leur importance à une époque où les études démographiques sont indispensables pour interpréter de manière adéquate l'évolution économique et sociale des pays latino-américains.

477. La Commission a élu M. Alvaro López Toro (Colombie) et M. Benjamin Samamé (Pérou) membres du Conseil d'administration du CELADE.

Programme de travail et ordre de priorité 1969-1971

478. Lors de l'examen du programme de travail et de l'ordre de priorité, la Commission a souligné combien il était important que le projet de programme et le rapport d'exécution qui en faisait partie fussent présentés suffisamment à l'avance. Cela serait particulièrement important pour la quatorzième session, puisque le Comité du programme et de la coordination avait décidé, à sa deuxième session, en avril 1960, d'examiner en détail les programmes de travail des commissions régionales en 1971 26/. En conséquence, la Commission a demandé au secrétariat de faire distribuer en décembre 1970 le projet de programme de travail et d'ordre de priorité pour 1971-1973 à tous les gouvernements des Etats membres, en les priant de faire parvenir toutes les suggestions et propositions qu'ils jugeraient bon de faire au sujet de ce projet au Secrétaire exécutif qui, à son tour, les transmettrait, en temps opportun, aux gouvernements des Etats membres de la Commission qui étaient également membres du Comité du programme et de la coordination, pour que celui-ci puisse en tenir compte lorsqu'il étudierait le projet de programme de la CEPAL.

479. La Commission a de nouveau exprimé sa satisfaction devant les améliorations dont la présentation du projet de programme n'avait cessé de faire l'objet et une délégation a déclaré que cette présentation était un modèle et qu'elle était conforme aux vœux des gouvernements.

480. La Commission a regretté qu'il n'y ait pas, dans le projet de programme de travail (E/CN.12/835 et Corr.1) de rapport sur l'exécution du programme de travail et que ce document ait été présenté en retard, ce qui n'avait pas permis de donner aux gouvernements l'orientation nécessaire avant la session. Les représentants ont fait observer qu'un rapport d'exécution devait être inclus dans le présent programme de travail et dans les futurs programmes.

26/ Ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 9, chap. II.

481. Les délégations ont insisté sur le fait que les décisions adoptées au cours de la treizième session devaient être incluses dans le texte définitif du programme qui serait présenté au Conseil économique et social, à sa prochaine session, puisque, faute de temps, cela n'avait pu se faire pendant la session. Elles ont également convenu qu'il fallait accorder le rang de priorité le plus élevé aux préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, aux travaux pour cette Décennie et à ceux qui seraient exécutés au cours des années 1970.

482. La Commission a pris note du fait qu'au cours des deux dernières années, les études et activités opérationnelles relatives à 151 projets ont été terminées; elle a décidé de différer ou de supprimer 37 projets et a adopté 73 projets nouveaux. Elle a accepté les modifications au programme de travail et à l'ordre de priorité que le groupe de travail proposait.

483. La Commission a chargé un groupe de travail d'examiner de manière approfondie le programme de travail et l'ordre de priorité. En ce qui concerne ledit programme, diverses propositions ont été formulées. Il a été souligné en particulier qu'il fallait utiliser pleinement, pour les travaux relatifs aux transports maritimes, l'assistance technique offerte actuellement par l'Organisation maritime consultative intergouvernementale; en outre, il a été souligné qu'il serait bon que, sur le plan régional, le programme d'études de cinq ans pour la mise en valeur des ressources naturelles entrepris par l'ONU soit adapté aux besoins des pays latino-américains. Le représentant du Honduras britannique (Belize) a exprimé la reconnaissance de son gouvernement pour l'oeuvre accomplie en faveur de son pays et a demandé que l'on envisage à l'avenir de nouveaux projets présentant pour lui un intérêt particulier. En ce qui concerne les bureaux sous-régionaux de la Commission, il a été demandé qu'au cas où l'on n'obtiendrait pas de ressources supplémentaires, l'on s'efforce d'augmenter les effectifs en procédant à une redistribution de l'ensemble des ressources du secrétariat, pour pouvoir décentraliser les travaux du secrétariat en en confiant certains aux bureaux sous-régionaux. La Commission a pris note de la façon dont les travaux sur la région et le bassin des Antilles étaient répartis entre le Bureau des Antilles et le Bureau de Mexico. On a insisté en particulier sur la nécessité de renforcer le Bureau des Antilles.

484. A cet égard, la Commission, à sa 130ème séance, le 19 avril 1969, a adopté à l'unanimité la résolution 288 (XIII) [voir ci-dessous par. 493]. A la demande d'une délégation, le secrétariat a informé la Commission que, pour renforcer effectivement le Bureau des Antilles de la CEPAL, ainsi que le demande la résolution, il faudrait disposer de crédits supplémentaires d'un montant de 60 000 dollars, afin de payer les traitements, les frais de voyage et les autres dépenses de trois administrateurs qui ne pourraient être détachés à Port of Spain depuis d'autres bureaux de la CEPAL. Ces crédits seraient demandés au Secrétaire général et seraient examinés par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale en temps opportun. Aussi ces demandes n'entraîneraient-elles pas nécessairement une augmentation correspondante du budget général de l'organisation, car il se pourrait qu'elles puissent être financées par des économies dans d'autres secteurs

485. En ce qui concerne le projet 02-22 "Intégration régionale et intégration nationale", le secrétariat, en réponse à une question qui lui avait été posée sur la portée exacte du projet, a indiqué qu'il s'agissait d'analyser la nature de l'interaction entre l'intégration régionale et l'intégration nationale.

486. Lorsqu'elle a examiné le programme, la Commission, selon la demande exprimée dans la résolution 1366 (XLV) du Conseil économique et social, en date du 2 août 1968, a pris en considération les recommandations pertinentes qui figurent dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa deuxième session 27/; elle a examiné tout particulièrement le paragraphe 30 a) i) dudit document qui se réfère aux projets entrepris en vertu de résolutions datant de plus de cinq ans.

487. Compte tenu de ce qui précède, la Commission, à sa 134^{ème} séance, le 23 avril 1969, a adopté, par 25 voix contre zéro, avec une abstention, la résolution 295 (XIII), qui réaffirme les résolutions relatives aux projets figurant dans le programme de travail et l'ordre de priorité adoptés pour 1971-1973 [voir ci-dessous par. 493].

488. Le représentant du Brésil a déclaré que, pour les raisons qu'il avait exposées à la première séance de la session, c'est-à-dire en raison du peu de temps que son gouvernement avait eu pour examiner le document E/CN.12/835 et Corr.1 et les autres documents, il s'était vu obligé de s'abstenir, alors qu'il aurait voulu pouvoir appuyer la résolution 295 (XIII). Il a souligné, néanmoins, que son abstention n'impliquait aucune critique du document E/CN.12/835 et Corr.1 ni, bien entendu, du travail que le secrétariat devait faire au cours des deux prochaines années.

Sessions biennales du Comité plénier

489. Le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a signalé à la Commission que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social avaient souligné la nécessité de réduire autant que possible les réunions des organes des Nations Unies et qu'il incombait à la Commission de supprimer celles qu'elle n'estimait pas indispensables. En conséquence, la Commission, tenant compte des recommandations formulées dans les résolutions 2361 (XXII) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en date du 19 décembre 1967 et 1264 (XLIII) du Conseil économique et social en date du 3 août 1967, a décidé de continuer à se réunir tous les deux ans, comme elle le fait depuis 1962, et de supprimer les réunions du Comité plénier de la Commission, qui avaient lieu auparavant pendant les années intermédiaires. Comme elle est tenue de présenter chaque année au Conseil un rapport complet sur son activité et ses projets, elle a décidé de prier le Conseil d'ajouter à l'article 12 du mandat de la Commission le paragraphe suivant :

27/ Ibid.

"Les années où la Commission ne se réunit pas, le Secrétaire exécutif soumettra au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de ses organes subsidiaires, après que ledit rapport aura été approuvé par le Président de la Commission et aura fait l'objet de consultations avec les gouvernements des Etats membres pour que ceux-ci formulent les observations et y apportent les modifications qu'ils jugent nécessaires."

490. La Commission a également décidé que lorsqu'il se présente une question que la Commission doit résoudre d'urgence, le Secrétaire exécutif peut convoquer une réunion extraordinaire du Comité plénier en suivant pour cela la procédure indiquée à l'alinéa b de l'article 1 du règlement intérieur.

Lieu et date de la prochaine session

491. A sa 133^{ème} session, le 22 avril 1969, la Commission, par 27 voix contre zéro, avec une abstention, a adopté la résolution 294 (XIII) [ibid.] par laquelle elle a décidé que sa prochaine session se tiendrait à Guatemala.

TROISIEME PARTIE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA TREIZIEME SESSION

492. A sa treizième session, la Commission a adopté les résolutions suivantes :
- 284 (XIII). Amendements au règlement intérieur de la Commission
 - 285 (XIII). Coopération avec la Commission spéciale de coordination latino-américaine
 - 286 (XIII). Institut latino-américain de planification économique et sociale
 - 287 (XIII). Réunions du Conseil d'administration de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale
 - 288 (XIII). Bureau des Antilles de la CEPAL
 - 289 (XIII). Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement
 - 290 (XIII). Développement de l'Amérique latine pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement
 - 291 (XIII). La politique commerciale et ses rapports avec la stratégie du développement
 - 292 (XIII). Coopération financière extérieure
 - 293 (XIII). Services consultatifs techniques fournis à l'Association latino-américaine de libre-échange
 - 294 (XIII). Lieu et date de la prochaine session
 - 295 (XIII). Programme de travail et ordre de priorité, 1969-1971
493. Le texte des résolutions est le suivant :

284 (XIII). AMENDEMENTS AU REGLEMENT INTERIEUR DE
LA COMMISSION

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de la résolution 1379 (XLV) du Conseil économique et social, en date du 2 août 1968, qui recommande que les organismes subsidiaires du Conseil, parmi lesquels sont comprises les commissions économiques régionales, se passent de comptes rendus analytiques de leurs séances afin de réduire le volume de la documentation,

Rappelant la résolution 1376 (XLV) du Conseil économique et social, en date du 2 août 1968, qui recommande à la Commission économique pour l'Amérique latine d'insérer dans son règlement intérieur un nouveau chapitre concernant les consultations avec d'autres organisations au sujet des propositions en vue d'entreprendre de nouvelles activités, afin de réaliser une meilleure coordination,

Considérant la note du Secrétariat sur ces questions (E/CN.12/814 et Add.1),

1. Décide de supprimer du règlement intérieur de la Commission les articles 46, 47 et 48, relatifs aux comptes rendus analytiques des séances et de les remplacer par un nouvel article libellé comme suit :

"En règle générale, il n'est pas établi de comptes rendus analytiques des séances de la Commission. Toutefois, la Commission se réserve le droit de demander des comptes rendus analytiques pour tout débat qui exigerait un traitement spécial. En tout état de cause, si une délégation quelconque en fait la demande, les vues que cette délégation souhaite formuler sont consignées dans le rapport annuel de la Commission.";

2. Décide en outre d'insérer dans le règlement intérieur de la Commission un nouveau chapitre XI intitulé "Consultations avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique" et de renuméroter en conséquence les chapitres suivants;

3. Décide enfin que le nouveau chapitre XI contiendra un article libellé comme suit :

"a) Lorsqu'un point dont on a proposé l'inscription à l'ordre du jour provisoire d'une session contient une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités qui se rapportent à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif entre en consultation avec l'institution ou les institutions intéressées et fait rapport à la Commission sur les moyens qui permettent d'assurer un emploi coordonné des ressources des diverses organisations;

b) Lorsqu'une proposition présentée au cours d'une réunion et tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités se rapporte à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif, après avoir consulté dans toute la mesure possible les représentants de l'institution ou des institutions intéressées, attire l'attention des participants sur ces aspects de la proposition;

c) Avant de prendre une décision sur les propositions dont il est question ci-dessus, la Commission s'assure que les institutions intéressées ont été dûment consultées."

122ème séance,
15 avril 1969.

285 (XIII). COOPERATION AVEC LA COMMISSION SPECIALE DE COORDINATION
LATINO-AMERICAINE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant le concours précieux et efficace et les services consultatifs fournis par le secrétariat de la CEPAL à la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA), conformément aux dispositions de la résolution 262 (AC.58) du Comité plénier de la CEPAL, en date du 11 mai 1966 28/,

Tenant compte de ce que la CECLA a décidé, par sa résolution 15/68M, adoptée à sa quatrième réunion à l'échelon ministériel 29/, de prier la CEPAL d'envisager la possibilité de renforcer ses services techniques pour fournir régulièrement des services consultatifs à la CECLA, coopérant ainsi avec les organismes nationaux de liaison et les autres organisations qui conseillent la CECLA, comme le Centre d'études monétaires latino-américaines, le secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale et l'Association latino-américaine de libre-échange, qui collaborent à la préparation et aux travaux des diverses réunions,

Eu égard au désir qu'ont manifesté les pays latino-américains membres de la CECLA de voir le secrétariat de la CEPAL continuer à s'acquitter de ces fonctions de manière régulière et continue,

1. Accueille favorablement la demande formulée par les gouvernements des pays latino-américains membres de la CECLA dans la résolution 15/68M précitée;

28/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Supplément No 4, par. 446.

29/ Tenue à Saint-Domingue du 22 au 26 juin 1968.

2. Recommande en conséquence à son secrétariat de continuer à prêter régulièrement son concours à la CECLA et à lui fournir des services consultatifs, en faisant les études que la CECLA peut lui demander et en participant à ses réunions en qualité d'organisme-conseil.

128ème séance,
18 avril 1969.

286 (XIII). INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION
ECONOMIQUE ET SOCIALE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a été créé par la résolution 220 (AC.52) en date du 6 juin 1962 30/ en tant que projet du Fonds spécial des Nations Unies et avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement, ces deux organismes en ayant assuré le financement pour une première phase de cinq ans,

Tenant compte du fait qu'ultérieurement la Commission, par sa résolution 260 (AC.58) du 11 mai 1966 31/, a marqué son approbation des travaux réalisés par l'Institut, a estimé que ses fonctions répondaient aux besoins permanents de l'Amérique latine et a adopté des recommandations visant à poursuivre et intensifier à l'avenir les activités de l'Institut,

Considérant que, conformément au Plan d'opérations du Programme des Nations Unies pour le développement signé par des gouvernements latino-américains, la deuxième phase des activités de l'Institut a commencé le 1er juillet 1967 pour une période de quatre ans,

Soulignant que les travaux confiés à l'Institut revêtent une importance particulière pour le progrès de la planification en Amérique latine et sont en rapport étroit avec ceux que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements membres se proposent de mener à bien au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Reconnaissant que ces travaux apportent une contribution efficace aux efforts des organismes de planification de nombreux pays latino-américains en matière d'organisation, d'élaboration de stratégies, d'exécution d'études et de formation de personnel,

Persuadée que les services que rend l'Institut font l'objet d'une demande croissante de la part des gouvernements et répondent à des besoins à long terme, et qu'il est nécessaire, de ce fait, de doter l'Institut d'une base permanente adéquate une fois achevée sa deuxième phase,

30/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, Supplément No 4A, deuxième partie.

31/ Ibid., quarante et unième session, Supplément No 4, par. 446.

1. Exprime au Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et au Président de la Banque interaméricaine de développement sa vive reconnaissance pour l'appui qu'ils prêtent à l'Institut;

2. Invite le Secrétaire général et le Programme des Nations Unies pour le développement à accorder l'appui nécessaire pour placer l'Institut latino-américain de planification économique et sociale sur une base adéquate de continuité et pour assurer son financement à long terme, et invite également les gouvernements à continuer à prêter leur appui pour atteindre cet objectif;

3. Prie le Secrétaire exécutif de la CEPAL et le Directeur général de l'Institut de prendre, de concert avec le Conseil d'administration de l'Institut, toutes les mesures qu'ils estimeront nécessaires pour mettre en oeuvre la présente résolution, et d'entreprendre les consultations voulues avec la Banque interaméricaine de développement pour que l'étroite collaboration qui s'est établie entre les deux institutions se poursuive au-delà du mois de juin 1971.

130ème séance,
19 avril 1969.

287 (XIII). REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT LATINO-AMERICAIN
DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de ce que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a été créé par sa résolution 220 (AC.52) du 6 juin 1962 32/, sous les auspices de la CEPAL, et du fait que l'alinéa e) du paragraphe 3 de cette résolution dispose que le Conseil d'administration de l'Institut se réunit au moins deux fois par an,

Ayant présentes à l'esprit les résolutions 2361 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1967, et 1264 (XLIII) du Conseil économique et social, en date du 3 août 1967, par lesquelles ces deux organes recommandent à tous les organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies de réduire le nombre de leurs réunions,

Tenant acte de ce que le Conseil d'administration de l'Institut a recommandé, à sa douzième réunion, que ledit Conseil ne se réunisse qu'une fois par an, au lieu de deux comme le prévoit la résolution 220 (AC.52),

Considérant qu'il convient de diminuer la fréquence des réunions, pourvu que cela n'entrave pas les travaux de fond,

32/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, Supplément No 4A, deuxième partie.

Décide de modifier le texte de l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 220 (AC.52), qui se lira comme suit :

"Le Conseil d'administration élira un président parmi les huit membres mentionnés à l'alinéa b) ci-dessus et approuvera le règlement intérieur de ses réunions, qui devront se tenir une fois par an;"

130ème séance,
19 avril 1969.

288 (XIII). BUREAU DES ANTILLES DE LA CEPAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant l'importance que présentent pour le développement de l'Amérique latine les travaux des bureaux sous-régionaux de la CEPAL,

Tenant compte de ce qu'un bureau sous-régional pour les Antilles a été créé en décembre 1966 avec des ressources limitées,

Reconnaissant le travail utile qui a été accompli par le Bureau des Antilles,

Considérant le volume du travail qu'il reste à faire et le nombre de rapports demandés d'urgence par des gouvernements d'Etats membres, rapports qui sont d'une importance vitale pour le développement de la sous-région,

prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'attribuer une priorité élevée au renforcement du Bureau des Antilles de la CEPAL de sorte que des ressources suffisantes soient fournies pour les études urgentes qui sont nécessaires pour assurer le développement de la sous-région ainsi qu'une coopération plus efficace avec d'autres pays latino-américains.

130ème séance,
19 avril 1969.

289 (XIII). DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant pris note de la résolution 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1968, relative à l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la prochaine décennie,

Tenant note avec satisfaction du document présenté par le Secrétariat concernant ce point de l'ordre du jour (E/CN.12/836),

Considérant que la treizième session de la Commission a été une occasion favorable pour examiner l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la présente décennie et pour formuler des idées qui puissent contribuer à l'élaboration d'un programme d'action efficace pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Constatant que l'analyse qui a été faite de l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la dernière décennie montre que les objectifs visés dans la résolution 1710 (XVI), en date du 19 décembre 1961, par laquelle l'Assemblée générale a institué la première Décennie des Nations Unies pour le développement, n'ont pas été atteints et que, bien au contraire, la participation relative de l'Amérique latine à l'économie mondiale continue de diminuer,

Reconnaissant que l'Amérique latine est résolue à accélérer son processus de développement et à affirmer une personnalité latino-américaine ayant ses critères et ses valeurs propres,

Affirmant que les gouvernements ont la responsabilité exclusive et souveraine de créer des conditions intérieures qui permettent et stimulent un développement national accéléré,

Reconnaissant que l'efficacité de l'effort intérieur dépend dans une large mesure de l'acceptation par les pays développés de leurs obligations découlant de la responsabilité qui leur incombe de coopérer au développement et d'adopter des mesures concrètes à cet effet,

Notant que des progrès concrets ont été accomplis en ce qui concerne les politiques de développement intérieur, les processus d'intégration économique régionale et certains aspects de la coopération financière et technique extérieure,

Reconnaissant que, malgré ces progrès, les économies latino-américaines continuent, à la fin de la présente décennie, de se heurter à des problèmes qui restent graves pour assurer et accélérer le progrès économique et social et que, dans le domaine des relations économiques internationales, cela se manifeste par des obstacles de diverse nature qui entravent le commerce international, la coopération financière, les transports maritimes et le développement scientifique et technique de l'Amérique latine,

Tenant compte du rôle important que joue la CEPAL dans l'élaboration de la philosophie économique et social applicable aux différentes réalités des pays de la région,

1. Réaffirme qu'il est urgent que la communauté internationale renforce et applique, à bref délai, des programmes et des modalités de coopération qui se traduisent pour la prochaine décennie par des améliorations importantes qui permettent de surmonter les obstacles extérieurs qui entravent le développement latino-américain, en particulier pour :

a) Faciliter l'accès des produits primaires et articles manufacturés aux marchés des pays développés, éliminer les mesures restrictives et revoir les politiques qui visent à stimuler des productions anti-économiques qui compromettent l'écoulement des produits latino-américains sur ces marchés;

b) Appliquer de toute urgence, pour les articles manufacturés et semi-finis, un régime de préférences générales, non discriminatoires et non réciproques, qui ouvrent de nouvelles possibilités et stimulent le courant des exportations latino-américaines desdits articles vers les marchés des pays développés, en envisageant des mesures qui permettent aux pays relativement peu développés sur le plan économique de tirer pleinement parti des avantages dudit régime;

c) Assurer la diversification structurelle et géographique du commerce extérieur latino-américain et éliminer les problèmes qui ont surgi et que peuvent susciter les prêts liés;

d) Accroître la contribution financière extérieure, l'augmenter en temps voulu comme suite à une plus grande liquidité internationale et adapter les modalités et conditions de cette coopération aux exigences d'un développement accéléré et soutenu de l'Amérique latine;

e) Orienter les investissements privés étrangers de façon que, sous réserve des décisions nationales, ils contribuent effectivement au développement des pays qui les reçoivent;

f) Améliorer les conditions du transport maritime et diminuer les taux de fret;

g) Faciliter le transfert, la diffusion, l'assimilation et la création des techniques et des perfectionnements technologiques;

2. Réaffirme la nécessité d'accroître les efforts intérieurs que doit déployer chaque pays d'Amérique latine pour rendre plus fructueuses les politiques nationales de développement axées sur la croissance économique et le progrès social;

3. Réitère la volonté des gouvernements des Etats membres de la Commission de continuer à prêter la plus grande attention aux activités préparatoires du Programme des Nations Unies pour la deuxième Décennie, afin que celui-ci reflète exactement les aspirations et les besoins de l'Amérique latine. Les propositions faites pour la deuxième Décennie doivent poser de manière appropriée les problèmes des pays de la région et prévoir des solutions viables à ces problèmes;

4. Souligne l'importance de politiques sociales qui contribuent à la réalisation des buts de la deuxième Décennie pour le développement, compte tenu des facteurs sociaux et culturels qui influent sur le processus de développement;

5. Frie le secrétariat de la Commission, en s'acquittant de ses tâches, de collaborer, dans toute la mesure du possible, avec les organes de l'Organisation des Nations Unies qui préparent le programme de développement pour la

deuxième Décennie, de prendre spécialement en considération l'élaboration d'apports nouveaux répondant aux buts de la présente résolution et de soumettre en temps voulu à la Commission et aux gouvernements des Etats membres des renseignements et des propositions précises propres à faciliter leur action dans le domaine considéré ainsi que l'évaluation de l'exécution du programme d'action qui serait adopté pour la deuxième Décennie pour le développement;

6. Indique en outre au secrétariat qu'il serait souhaitable que, dans l'exécution de ses travaux concernant cette question, il prête une attention particulière à la tâche qu'accomplissent le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en considérant les points ci-après comme présentant un intérêt particulier pour l'Amérique latine dans l'établissement d'un programme d'action concertée dans le cadre d'une stratégie globale du développement :

a) L'expansion et la diversification des exportations, notamment en ce qui concerne les problèmes qui affectent l'accès et la commercialisation des produits de base, et le développement et l'exploitation des possibilités et des perspectives d'exportation des articles manufacturés et semi-finis;

b) L'amélioration de la coopération financière extérieure, son volume, ses conditions et ses modalités, en établissant des critères et des mécanismes d'exécution qui répondent aux besoins des pays latino-américains et respectent les priorités et les modalités arrêtées par chaque pays pour ses projets, programmes et plans;

c) La collaboration avec les pays, par l'intermédiaire de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, pour renforcer pendant les années 1970 les systèmes nationaux de planification;

d) Le rôle et les effets des investissements privés étrangers dans l'économie des pays latino-américains et le traitement qui leur y est réservé;

e) L'amélioration des conditions du transport maritime;

f) L'amélioration du processus de transfert des techniques et la détermination des effets du régime actuel de propriété des marques et brevets sur les possibilités de développement de la région;

g) Le renforcement de la coopération extérieure et de centres régionaux pour le développement scientifique et technique de l'Amérique latine.

130ème séance,
19 avril 1969.

290 (XIII). DEVELOPPEMENT DE L'AMERIQUE LATINE PENDANT LA DEUXIEME
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte des efforts qu'ont déployés les pays latino-américains pour surmonter les obstacles qui s'opposent à leur développement,

Considérant que, malgré les progrès réalisés par la plupart des pays latino-américains sur certains aspects du processus de développement, il existe de sérieux problèmes qui entravent l'accélération du progrès économique et social,

Consciente de ce que les pays d'Amérique latine ont réaffirmé le principe selon lequel leur développement dépend essentiellement de leurs propres efforts,

Constatant que, pour que les gouvernements latino-américains puissent élaborer et appliquer des politiques qui permettent d'accélérer pendant les années 1970 la croissance économique et le progrès social et de réaliser un développement auto-entretenu, il est nécessaire d'approfondir l'analyse des aspects économiques et sociaux afin de leur fournir des éléments d'appréciation qui leur permettent de choisir des stratégies et des variantes qui correspondent aux diverses formes de politique économique, de structure, de développement et de situation sociale,

Soulignant que les gouvernements latino-américains ont affirmé que l'intégration économique régionale constitue un élément fondamental dans la promotion de la croissance économique et du progrès social de la région, ainsi que pour l'affirmation de la personnalité latino-américaine au sein de la communauté internationale,

Considérant qu'il faut, pour cette raison, renforcer l'intégration latino-américaine durant la prochaine décennie, dans le cadre des organismes d'intégration existants, en prenant en considération la situation des pays qui n'en font pas encore partie et en tirant parti, afin d'accélérer ce processus, des possibilités qu'offrent l'action sous-régionale et le rapprochement graduel et progressif des systèmes, dont il est fait mention dans la Déclaration des Présidents d'Amérique ^{33/},

1. Recommande au secrétariat d'accorder une attention particulière, dans le contexte de son programme de travail, aux études, recherches et services consultatifs dans les domaines ci-après :

^{33/} Signée à la réunion des chefs d'Etat américains, tenue à Punta del Este, Uruguay, du 12 au 14 avril 1967; voir Organisation des Etats américains, documents officiels, OEA/Ser. K/XIV/I.I.

a) Coopération avec les gouvernements latino-américains et avec les organismes d'intégration économique de caractère régional ou sous-régional pour effectuer des études nécessaires et pour fournir la collaboration et les services consultatifs demandés par eux;

b) Mobilisation et canalisation de l'épargne intérieure en vue d'accroître la formation de capital et le financement des investissements nécessaires à l'accélération du développement;

c) Recherche de formules de nature à faire participer plus vigoureusement l'entreprise privée au développement économique et social de l'Amérique latine;

d) Continuation des études sur la répartition du revenu en collaboration avec les pays;

e) Analyse des problèmes de l'emploi et de la répartition du revenu compte tenu des orientations du développement et de l'accumulation du capital interne, de l'augmentation de la production et de la productivité ainsi que de l'assimilation de la technologie;

f) Poursuite des études sur le développement agricole des pays latino-américains, en fournissant sur leur demande aux gouvernements des Etats membres des services consultatifs pour la préparation et l'évaluation de plans de développement agricole;

g) Elaboration de critères généraux en ce qui concerne l'affectation des ressources afin de susciter et d'assimiler des progrès technologiques et d'en faire un usage rationnel et productif;

h) Etude de politiques nationales de développement régional compatibles avec l'accélération recherchée de la croissance globale, compte tenu des problèmes que posent la concentration urbaine et la décentralisation du développement industriel;

i) Renforcement et diversification de l'offre de produits d'exportations, en ce qui concerne tant les produits primaires que les articles manufacturés et semi-finis;

j) Assimilation de la coopération financière et technique extérieure et son adaptation aux buts et aux besoins du développement de l'Amérique latine;

k) Inventaire des ressources naturelles de la région et mise au point des techniques permettant leur évaluation;

l) Poursuite des études démographiques en vue d'avoir une meilleure connaissance des problèmes démographiques;

m) Poursuite des études sur la structure sociale et économique et sur ses rapports avec le processus de développement en mettant l'accent sur les aspects qui entravent ce dernier;

n) Amélioration des statistiques et des services de collecte, de traitement et d'exploitation des données, auxquelles fins le secrétariat est chargé d'entreprendre des études et des mesures en vue de la modernisation de ses services;

o) Aspects de la rationalisation et de la modernisation de l'administration publique et adaptation de celle-ci aux exigences du développement;

2. Prie le Secrétariat de demander le concours des institutions spécialisées pour l'exécution des tâches susmentionnées de manière à bénéficier de l'expérience acquise par ces institutions.

131ème séance,
21 avril 1969.

291 (XIII). LA POLITIQUE COMMERCIALE ET SES RAPPORTS
AVEC LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant la nécessité de stimuler les exportations des pays latino-américains comme une condition indispensable pour atteindre les objectifs de développement que ces pays pourront se fixer pour la prochaine décennie,

Estimant que les conditions essentielles à cette fin sont notamment :

a) Une action internationale concertée qui garantisse l'exécution effective des divers engagements pris par les pays développés en ce qui concerne la réduction et l'élimination des barrières qui entravent les importations de produits dont l'exportation intéresse les pays en voie de développement, le fait de ne pas imposer de nouvelles restrictions ou de ne pas augmenter celles qui existent déjà et l'amélioration des conditions dans lesquelles se développe le commerce de ces pays;

b) L'accroissement rapide et la diversification des exportations latino-américaines et le développement accéléré des exportations d'articles manufacturés et semi-finis. A cette fin, l'action internationale doit être complétée par des mesures intérieures visant à rationaliser les productions et à promouvoir les industries qui peuvent exporter;

c) L'étude du problème de l'aide alimentaire;

- d) L'écoulement rationnel des excédents et des stocks;
- e) La diversification des marchés;
- f) L'amélioration des conditions du commerce maritime ainsi que de la structure et du montant des taux de fret;
- g) La formulation et l'application de politiques commerciales nationales, dynamiques et souples pour pouvoir les adapter aux conditions de l'évolution du commerce international;
- h) Un programme d'action intensif, complet et systématique en matière de promotion et de financement des exportations latino-américaines à l'échelon national et international;

Réaffirmant l'importance du financement extérieur et de son expansion dans des conditions et selon des modalités qui garantissent la contribution effective dudit financement au développement économique et social des pays latino-américains et, notamment, un accroissement de leur capacité d'exportation,

1. Recommande au secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine d'accorder une attention particulière dans son programme de travail aux activités ci-après :

- a) L'étude des modalités et des mécanismes permettant d'assurer l'exécution effective par les pays développés des divers engagements qu'ils ont pris ou prennent en ce qui concerne leurs relations commerciales avec les pays en voie de développement, compte tenu des activités que poursuivent la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et d'autres organismes internationaux;
- b) L'examen des éléments et des instruments de la politique commerciale des pays latino-américains qui contribuent à stimuler et à diversifier les exportations, notamment à accélérer l'exportation d'articles manufacturés et semi-finis;
- c) L'examen des modalités de l'aide alimentaire;
- d) La révision des mécanismes et la mise au point des systèmes de consultation qui facilitent l'écoulement rationnel des excédents et des stocks;
- e) La détermination des effets des politiques agricoles des pays développés, en particulier des pays de la Communauté économique européenne, sur les exportations latino-américaines, ainsi que l'analyse des moyens de restructurer la production;
- f) L'examen de la façon dont les pays latino-américains s'organisent pour élaborer et appliquer leur politique commerciale, et les services consultatifs à fournir dans ce domaine aux pays qui en font la demande;

g) L'analyse de la situation générale ou des situations particulières, en matière de transports maritimes et terrestres, qui affectent ou déterminent les échanges extérieurs des pays d'Amérique latine ou le développement de leurs flottes marchandes nationales et leur participation à ces échanges, ainsi que l'analyse de l'infrastructure et des systèmes de transports maritimes, terrestres et fluviaux et de leur modernisation;

h) L'étude des relations commerciales avec les pays développés, en s'attachant tout particulièrement à définir les restrictions qui frappent les produits qui présentent un intérêt pour les pays latino-américains;

i) L'étude des modalités concrètes qui favoriseraient l'expansion du commerce avec les autres pays en voie de développement ainsi qu'avec les pays socialistes;

j) L'intensification de ses activités relatives à la promotion des exportations, en étudiant particulièrement les problèmes de l'offre, de la commercialisation et du financement, y compris l'assurance-crédit;

k) La continuation de ses cours réguliers pour former des spécialistes latino-américains en matière de politique commerciale;

l) La poursuite de ses travaux dans le domaine du financement extérieur, notamment en ce qui concerne le volume, les modalités et les conditions de ce financement, et la préparation d'une étude sur les courants de capitaux à destination et en provenance de l'Amérique latine;

m) L'examen des divers aspects de la dépendance technologique des pays en voie de développement à l'égard des pays développés;

2. Demande aux pays développés et à la Communauté économique européenne de mettre à la disposition du **secrétariat** autant de données qu'il leur sera possible de fournir aux fins des études visées à l'alinéa e) du paragraphe 1 de la présente résolution;

3. Suggère que, pour mieux exécuter les activités susmentionnées, le **secrétariat** puisse réunir des consultants et, d'accord avec les gouvernements, constituer et convoquer des réunions d'experts gouvernementaux des pays latino-américains qui s'intéressent aux questions ou aux domaines considérés;

4. Prie le **secrétariat**, en exécutant les travaux susmentionnés, de coordonner son activité avec celle des institutions spécialisées et de demander leur concours s'il le juge nécessaire.

132ème séance,
21 avril 1969.

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le sous-développement est un problème historique de caractère structurel dont l'élimination exige une planification économique et sociale adéquate et impose des responsabilités à la communauté des nations, puisqu'elle affecte la paix, l'équité et la sécurité internationales,

Tenant compte, du fait que le développement consolide l'indépendance politique et économique des Etats,

Estimant que le développement économique et social est la responsabilité des peuples de la région et que la réalisation des objectifs nationaux et régionaux dépend fondamentalement de l'effort propre de chaque pays mais que l'apport complémentaire de la coopération internationale est une condition importante pour pouvoir utiliser et mobiliser les ressources intérieures,

Considérant que, pour être un instrument effectif du développement économique et social, cette coopération doit s'inspirer d'un ensemble de principes qui définissent sa nature, son orientation et ses buts,

Considérant que, pour constituer un effort rationnel en faveur du développement, la coopération extérieure doit correspondre à la réalité économique et sociale des pays d'Amérique latine et respecter leur propre conception et stratégie nationale, évitant ainsi de devenir un facteur qui accentue la dépendance vis-à-vis de l'extérieur,

Estimant que la coopération extérieure ne remplit pas son objet si elle est accordée sous réserve que le pays bénéficiaire modifie ses politiques économiques fondamentales,

Considérant que, au cours de la dernière décennie, la coopération internationale en faveur du développement de l'Amérique latine a été loin de satisfaire, en volume, les aspirations des pays de la région et que les conditions et les modalités de cette coopération se sont plutôt détériorées,

Tenant compte de ce que l'on observe une tendance au resserrement du crédit extérieur, en ce qui concerne les délais et les taux d'intérêt,

Considérant que les critères économiques et sociaux n'ont pas toujours la priorité dans les décisions relatives à la coopération financière extérieure,

Estimant que les décisions des institutions financières internationales peuvent ne pas être compatibles avec leur caractère multilatéral et que, d'autre part, les relations bilatérales en matière de coopération financière extérieure présentent des inconvénients toujours plus grands dans la sphère interaméricaine,

Déclare ce qui suit :

I

Les pays latino-américains aspirent à créer les conditions nécessaires pour assurer leur développement économique et social intégral, en recourant pour compléter leurs ressources à une coopération financière internationale qui suive les principes ci-après :

1. Les relations économiques internationales doivent être fondées sur le principe du respect de l'égalité des Etats et sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures relevant de la souveraineté des autres Etats. La seule existence de dispositions qui contredisent les principes précités constitue une menace contre le caractère intangible desdits principes.

2. La coopération économique constitue un engagement et doit être accordée de façon suffisante, adéquate et permanente, afin de contribuer réellement à promouvoir le développement économique et social des pays latino-américains et pour ne pas être exclusivement un moyen de favoriser les intérêts des pays qui l'accordent.

3. La coopération financière doit respecter l'autonomie des pays bénéficiaires et, par conséquent, n'être assortie d'aucune condition qui dénature son véritable objet, qui est de contribuer au développement.

4. La coopération que reçoit l'Amérique latine pour promouvoir son développement économique et social doit reposer sur la base des responsabilités et des devoirs qui incombent à chaque pays pour assurer et maintenir une véritable équité dans les relations internationales.

5. La coopération financière extérieure doit, en outre, s'inspirer d'un sentiment de solidarité internationale et ne pas être utilisée pour contraindre la volonté souveraine des Etats bénéficiaires.

II

Les pays latino-américains jugent indispensable que la coopération financière extérieure définie dans les principes précités réponde aux critères fondamentaux ci-après :

1. L'aide financière extérieure doit être accordée conformément aux politiques et aux plans nationaux de développement, ce qui garantira l'apport d'un volume suffisant et régulier de ressources financières et le droit du pays bénéficiaire de fixer ses priorités, améliorant la coopération financière dans des situations graves qui doivent être envisagées globalement.

2. Les pays qui accordent leur coopération et les institutions financières internationales doivent se fonder, pour accorder cette coopération, sur des critères économiques et sociaux qui respectent la conception du pays bénéficiaire en matière de développement.

3. Il est indispensable que la coopération financière extérieure ne soit pas assujettie à des conditions qui limitent la capacité nationale à prendre des décisions touchant les politiques économiques fondamentales du pays bénéficiaire.

4. Il faut supprimer les dispositions ou critères qui lient l'utilisation des prêts à l'achat de biens et services d'origine déterminée ou dans des pays fournisseurs déterminés.

5. Il est indispensable d'assurer que la coopération financière extérieure soit vraiment multilatérale. Les institutions financières internationales, en raison de leur caractère multilatéral, doivent éviter que leurs décisions soient influencées par des problèmes bilatéraux éventuels entre les pays.

6. Il faut créer des mécanismes efficaces qui permettent de libéraliser les crédits extérieurs et notamment de réduire leurs taux d'intérêt et de prolonger leur durée. Les fonds initiaux dont ces mécanismes auront besoin proviendront d'apports des institutions financières internationales et des pays développés.

133ème séance,
22 avril 1969.

293 (XIII). SERVICES CONSULTATIFS TECHNIQUES FOURNIS A L'ASSOCIATION
LATINO-AMERICAINE DE LIBRE-ECHANGE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article 44 du Traité de Montevideo 34/ et du Protocole No 3 35/ relatif à la coopération et aux services consultatifs techniques que la CEPAL fournit à l'ALALE, un bureau a été créé à Montevideo pour répondre en permanence aux besoins des parties contractantes et du secrétariat de l'ALALE, conformément aux programmes de travail communs établis périodiquement à l'échelon des secrétariats.

Tenant compte de ce qu'il faut renforcer ledit bureau pour mieux exécuter ces programmes de travail communs,

Recommande au Secrétaire exécutif de la CEPAL, lorsqu'il établira l'ordre de priorité des programmes de travail de la Commission et de l'utilisation des ressources disponibles, de renforcer la capacité de travail du Bureau de Montevideo;

Demande que les travaux communs et les services consultatifs permanents soient intensifiés, au cours des prochaines années, conformément à l'ordre de priorité

34/ Voir La Cooperación económica multilateral de las Naciones Unidas (publication des Nations Unies, No de vente 62.II.G.3), vol. I.

35/ Ibid., p. 78.

arrêté avec les organes de l'ALALE et aux besoins des parties contractantes au Traité.

133ème séance,
22 avril 1969.

294 (XIII). LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La Commission économique pour l'Amérique latine

Tenant compte du paragraphe 15 de son mandat et des articles 1 et 2 de son règlement intérieur,

Considérant que le Gouvernement du Guatemala l'a invitée à tenir sa quatorzième session à Guatemala,

1. Remercie le Gouvernement guatémaltèque de sa généreuse invitation;
2. Décide de tenir sa quatorzième session dans la ville de Guatemala au mois d'avril 1971, ou au mois de mai si cela se révèle nécessaire à la suite des consultations que le Secrétaire exécutif de la Commission aura avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement guatémaltèque.

133ème séance,
22 avril 1969.

295 (XIII). PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE 1969-1971

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné le projet de programme de travail et d'ordre de priorité pour 1969-1971 contenu dans le document E/CN.12/35 et Corr.1,

Avant apporté audit projet les ajustements proposés par les gouvernements des Etats membres et incorporé les modifications qui découlent des résolutions et accords approuvés à la présente session,

Tenant compte du rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa deuxième session 36, et notamment du paragraphe 30 a) i) de ce rapport, en ce qui concerne les décisions sur lesquelles s'appuient les programmes et projets,

1. Approuve le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1969-1971, avec les modifications introduites conformément aux résolutions et accords adoptés à la treizième session;

Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Supplément No 9.

2. Réaffirme les résolutions relatives aux projets spécifiques figurant dans ledit programme de travail et ordre de priorité.

134^eme séance,
23 avril 1969.

QUATRIEME PARTIE

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

494. La Commission a décidé de soumettre au Conseil économique et social le projet de résolution ci-après :

"Le Conseil économique et social

1. Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine relatif à la période du 25 avril 1968 au 23 avril 1969 (E/4639 et Add.1) ainsi que des recommandations et des **résolutions** qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport;
2. Approuve le programme de travail et l'ordre de priorité consignés dans la cinquième partie du rapport (E/4639/Add.1)."

CINQUIÈME PARTIE

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE

/La cinquième partie constitue le volume II du présent rapport; voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session. Document E/4059/Add.1./

ANNEXES

Annexe I

LISTE DES DELEGATIONS

ETATS MEMBRES DE LA COMMISSION

Argentine

Représentant : M. Manuel San Martín, sous-secrétaire aux affaires économiques internationales

Suppléant : M. Gabriel D. Martínez, ministre conseiller économique et commercial

Conseillers : M. Gerardo F. Castillo Márquez, M. Carlos Mazzitelli,
M. Eduardo Pérez-Tomás

Barbade

Représentant : M. Stephen E. Waage, Directeur du Bureau de planification économique

Suppléant : M. Jean S. Holder, conseiller, Ministère des affaires étrangères

Bolivie

Représentant : M. Roberto Castro Peñaranda, conseiller économique du secrétariat technique aux affaires relatives à l'intégration

Suppléant : M. Jorge López Videla

Brésil

Représentant : M. Luis Villarinho Pedrosa, premier secrétaire d'ambassade

Suppléants : M. José Botafogo Gonçalves, M. Fernando Rodolpho de Souza

Canada

Représentant : S. E. M. Fynn et K. Hilde, ambassadeur au Pérou

Suppléants : M. William Brett et M. H. H. Gavel

Conseillers : M. D. J. Brown et M. D. Buckley-Jones

Chili

Représentant : M. Enrique Krauss, ministre de l'économie, du développement et de la reconstruction

Suppléant : M. Patricio Silva Echenique

Conseillers : M. Juan Somavía, M. Fernando Sanhueza,
M. Gastón Illanes, M. Eduardo Bravo

Colombie

Représentant : M. Santiago Salazar Santos, sous-secrétaire chargé des conférences et organismes internationaux, Ministère des relations extérieures

Suppléant : S. E. M. Albertò González Fernández, ambassadeur au Pérou

Conseiller : M. Guillermo S. Polo

Costa Rica

Représentant : M. Rolando Ramírez Paniagua, sous-directeur général de l'intégration économique et du commerce

Suppléant : Mme Rita Castillo de Howell

Cuba

Représentant : M. Carlos Rafael Rodríguez, ministre, président de la Commission nationale de coopération économique et scientifico-technique

Suppléant : M. Francisco García Valls, vice-président de la Commission nationale de coopération économique et scientifico-technique

Conseillers : M. Pelegrín Torras, M. Enrique Camejo Argudín,
M. Claudio Llinás Castañón, M. Edgardo O. Valdés Suárez,
M. Filiberto López Vega, M. Luis Caso Alonso,
M. Pedro Jolá Domínguez, M. José L. Masón Ramírez,
M. Angel Pernas Álvarez, M. Luis Armando Suárez Salazar,
M. Jorge Pollo García

El Salvador

Représentant : S. E. M. Roberto Molina y Morales, ambassadeur au Pérou

Suppléant : M. José Saguer Saprissa

Equateur

Représentant : M. Alfonso Barrera, sous-secrétaire aux relations extérieures

Suppléant : M. Pedro Aguayo

Conseillers : M. Diego Sánchez M. Universi Zambrano

États-Unis d'Amérique

Représentant : M. Robert E. Culbertson, sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires interaméricaines

Suppléant : M. Milton Barall

Conseillers : M. Bernard Cahill, M. Paxton T. Dunn, M. Samuel D. Eaton,
M. Leighton Van Wert, M. Robert S. Watson, M. John E. Williams

France

Représentant : S. E. M. Gabriel Lisette, représentant permanent auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine

Suppléants : M. Roger Establie, M. Paul Bertin

Conseillers : Mlle Elisabeth de Miribel, M. Lionel Jospin, M. Jean Février

Guatemala

Représentant : M. Alfonso Alonso Lima, vice-ministre de l'intégration, Ministère de l'économie

Suppléant : Mlle Judith Vásquez Beckers

Haïti

Représentant : S. E. M. Joseph D. Baguidy, ambassadeur au Féroù

Honduras

Représentant : M. Valentín J. Mendoza, secrétaire exécutif du Conseil supérieur de la planification économique

Suppléant : M. José Saúl García

Conseillers : M. Víctor Reinboldt, M. Miguel Cáliz Suazo

Jamaïque

Représentant : M. Hugh Bonnick, premier secrétaire, mission permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mexique

Représentant : M. Sergio Luis Caso, sous-secrétaire à l'industrie et au commerce

Suppléant : M. Julio Faesler

Conseillers : M. Julio Zamora Batiz, M. Roberto Gatica Suárez,
M. Eugenio Anguiano Roch, M. Roberto Robles Martínez,
M. León Olcarte Espinosa, M. Oscar Soberón M.,
M. Humberto Fernández Flores,
M. Yturiel Manrique de Lara, M. Ricardo Samaniego

Nicaragua

Représentant : S. E. M. Noël Sacasa Sevilla, ambassadeur au Pérou

Suppléant : M. Harry Bodan Shields

Panama

Représentant : M. Amílcar Villarreal, conseiller économique, Ministère des Finances

Suppléant : M. Gustavo Villa

Conseiller : M. Eduardo S. Carrasquilla

Paraguay

Représentant : M. Epifanio Salcedo, directeur général des programmes, Secrétariat technique de la planification, Présidence de la République

Pays-Bas

Représentant : H. W. Ph. A. Cairo, ministre du commerce et de l'industrie, Suriname

Suppléants : M. R. A. C. Henriques, M. J. F. Boddens Mosang,
M. S. H. Tjoa

Pérou

Représentant : Général Eduardo Mercado Jarrín, ministre des relations extérieures

Suppléants : Colonel Guillermo Marcó del Pont, M. Carlos García Bedoya,
Général de division Luis Barandiarán Pagador,
Colonel César Augusto Freitas, M. Andrés Bravo Bressani,
M. Víctor Herinú Ugarte, M. Luis Barúa Castañeda,
M. Numa León de Vivero, M. Manuel Velásquez,
M. Hernando Labarthe, M. Juan Rietner,
M. Ramón Remolina, M. Juan Bazo, M. Horacio Castro
M. Luis Paz, M. Eddie Morris Landa,
M. José Carlos Mariátegui, M. Juan Garland Combe,
M. Harry Watson, M. Leonardo Pérez Saco,
M. Frank Durand Woolcott, M. Carlos Delgado,
M. Oscar Espinosa Bedoya, M. Luis Guiallo,
M. Eduardo Ilrán, M. Marco Pajuelo,
M. Alejandro Vera Vasallo, M. Leonardo Mestre,
M. Adolfo Toledo.

Conseillers : M. Enrique Moncloa, M. Ulises Robles Freire,
M. César Traverso, M. Luis Gamarra Otero,
M. Carlos Raffo, M. Octavio Tudela,
M. Alvaro Villalobos, M. Manuel Martínez Alvarado,
M. Juan Lumar, M. Julio Vega Eráuzquin,
M. José Manuel Pacheco Núñez, M. José Romero Cevallos,
M. Fernando González Vigil, Mlle Carmen María Pinilla

République Dominicaine

Représentant : S. E. M. Ciro Amaury Dargam Cruz, ambassadeur au Pérou

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant : M. M. E. Allen représentant du Royaume-Uni au Conseil économique
et social de l'Organisation des Nations Unies

Suppléant : M. J. C. D. Lawrence

Conseillers : M. P. M. Newton, M. John B. Ness

Trinité-et-Tobago

Représentant : M. Salomon Lutchman, ministre conseiller à l'ambassade de
Trinité-et-Tobago à Washington

Suppléants : M. Overand Padmore, Mlle Joyce Angela Alcántara

Uruguay

Représentant : S. E. M. Gilberto Pratt de María, ambassadeur au Pérou

Suppléant : M. Rafael Fernández

Venezuela

Représentant : Mlle Haydée Castillo, ministre du développement

Suppléant : M. Leopoldo Díaz Bruzual

Conseillers : M. Antonio Sotillo Luna, M. Guillermo Muñoz,
M. Hermann Luis Soriano, M. Freddy Christians,
Mlle Raiza Bortone

ETATS MEMBRES ASSOCIES DE LA COMMISSION

Etats associés des Indes occidentales

Représentant : M. Derek Knight, président, Conseil des ministres du Marché commun des Antilles orientales

Honduras Britannique (Belize)

Représentant : M. Alexander A. Hunter, ministre des ressources naturelles et du commerce

Suppléant : M. R. A. Fonseca

ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, NON MEMBRES
DE LA COMMISSION, PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF

Belgique

Représentant : M. Edgar Verhille, chargé d'affaires par intérim au Pérou

Bulgarie

Représentant : M. Luben Avramov, chargé d'affaires, ambassade de Bulgarie au Chili

Finlande

Représentant : S. E. M. Torsten Tikanvaara, ambassadeur au Pérou

Suppléant : M. Esko Rajakoski

Hongrie

Représentant : S. E. M. Ferenc Dragun, ambassadeur en Argentine

Suppléant : M. Dénes Viczenik

Italie

Représentant : M. Giuseppe Lupardini, premier secrétaire ambassade d'Italie au Pérou

Japon

Représentant : M. Toru Ishii, conseiller, ambassade du Japon au Pérou

Suppléant : M. Michisuke Tateyama

Pologne

Représentant : S. E. M. Witold Jurasz, ambassadeur au Venezuela

Suppléant : M. Marian Lesniewski

Roumanie

Représentant : S. E. M. Octavian Barbulescu, ambassadeur au Venezuela

Suppléant : M. Gheorghe Rugescu

Tchécoslovaquie

Représentant : S. E. M. Stanislav Svoboda, ambassadeur au Chili

Suppléant : M. Ote Hlaváček

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant : M. Lev N. Astafiev, conseiller, Ministère des affaires étrangères

Suppléant : M. Yuri Yelyutin

Conseillers : M. Vadim Cherkasov, M. Eugeni Roubtsov

Yougoslavie

Représentant : M. Mencilo Vuceković, ministre plénipotentiaire au Pérou

ETATS NON MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF

République fédérale d'Allemagne

Représentant : S. E. M. Christian Feit, ambassadeur, Ministère des affaires étrangères

Suppléant : M. Hans-Georg Fischer

Conseiller : Mme Elisabeth Ronay

Suisse

Représentant : S. E. M. Hansjörg Hess, ambassadeur au Pérou

Suppléant : M. Philippe Jeanguenin

SECRETARIAT DES NATIONS UNIES

Centre de la planification des projections et des politiques relatives au développement

M. Osvaldo Dávila

ORGANES DES NATIONS UNIES

Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED)

M. Diego Cordovez

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

M. Roberto Esguerra-Barry, M. Victor Raúl Montesinos

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)

M. Wilfredo Pflücker

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

M. Sergije Makiedo, M. Carlos Vegega, M. Anthony Balinski

INSTITUTS REGIONAUX

Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES)

M. Raúl Prebisch, M. Cristóbal Lara B., M. Francisco Giner de los Ríos,
M. Oscar Julián Bardeci, M. Enrique Iglesias, M. Norberto González

Centre latino-américain de démographie (CELADE)

Mlle Carmen Miró

INSTITUTIONS SPECIALISEES

Organisation internationale du Travail (OIT)

M. Xavier Caballero Tamayo, M. Jean Reynaud, M. Eduardo Troncoso

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

M. Juan Felipe Yriart, M. Antonio J. Posada,
M. Lucas A. Tortorolli, M. Clyde Mitchell

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Mlle Luz Vieira, M. Julio Garrido

Organisation mondiale de la santé (OMS)

M. Henrique Maia Penido*, M. Juan José Barrenechea*

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

M. Hubert P. Havlik

Fonds monétaire international (FMI)

M. Paul J. Brand

Union internationale des télécommunications (UIT)

M. Juan A. Autelli

* Représente également l'Organisation panaméricaine de la santé.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

M. Alberto R. Martínez

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

M. H. W. Dittmann

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Association latino-américaine de libre-échange (ALALE)

M. Mario Espinosa de los Reyes

Banque interaméricaine de développement (BID)

M. Pedro Irañeta, M. Julio Solsona Flores

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME)

M. P. Cannock

Communauté économique européenne (CEE)

Conseil des ministres : S. E. M. Gabriel Lisette (France),
M. Edgar Verhille (Belgique)

Commission : M. Wolfgang Renner, M. Albert Maes

Institut de recherche et de technologie industrielle de l'Amérique centrale (ICAIT)

M. Alfonso Gutierrez

Organisation des Etats américains (OEA)

M. René Monserrat, M. Germán Collazos A.

Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA)

M. Carlos Manuel Castillo, M. Gert Rosenthal

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Catégorie A

Alliance coopérative internationale

M. Ramón Díaz Chávez

Confédération internationale des syndicats libres

M. Julio Cruzado, M. Gonzalo Briceño

Fédération syndicale mondiale

M. Felix Rivera

Organisation internationale des employeurs

M. Alejandro Desmaison

Catégorie B

Conseil international des femmes

Mlle María González

Fédération internationale des femmes juristes

Mlle Susana Solano

Annexe II

PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE DEPUIS LA DOUZIEME SESSION DU
COMITE PLENIER

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
E/4499 E/CN.12/AC.61/14/Rev.1	Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine au Conseil économique et social (14 mai 1967-25 avril 1968) (<u>Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Supplément No 4</u>)	Anglais, espagnol, français
E/CN.12/AC.61/SR.1-5	Actas resumidas del 12º período de sesiones del Comité Plenario	Anglais, espagnol
E/CN.12/800	<u>Educación, recursos humanos y desarrollo en América Latina</u> (publication des Nations Unies, No de vente : S.68.II.G.7)	Anglais, espagnol
E/CN.12/802	<u>El desarrollo económico y la distribución del ingreso en la Argentina</u> (publication des Nations Unies, No de vente : S.68.II.G.6)	Anglais, espagnol
E/CN.12/803/Rev.1	<u>Estudio Económico de América Latina, 1967</u> (publication des Nations Unies, No de vente : S.69.II.G.1)	Anglais, espagnol
E/CN.12/809/Rev.1	Posibilidades de cooperación económica entre Belice (Honduras Británica) y Centroamérica	Anglais, espagnol
E/CN.12/810	Informe del Seminario sobre Organización y Levantamiento de Censos de Población y Habitación para América Latina	Anglais, espagnol
E/CN.12/811	<u>Aspectos administrativos de la planificación</u> (publication des Nations Unies, No de vente : S.69.II.G.2)	Espagnol

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
E/CN.12/812	Les fletes marítimos en el comercio exterior de América Latina	Espagnol
E/CN.12/815	<u>La economía de América Latina en 1968. Un extracto del Estudio Económico</u> (publication des Nations Unies, No de vente : S.69.II.G.3)	Anglais, espagnol
E/CN.12/816	La política comercial exterior de América Latina	Anglais
E/CN.12/825 et Add.1 et 2	<u>Estudio Económico de América Latina, 1968</u> (versión preliminar)	Anglais, espagnol
E/CN.12/826	El cambio social y la política de desarrollo social en América Latina	Anglais, espagnol
E/CN.12/827	Mobilización de recursos internos	Espagnol
E/CN.12/828 et Corr.1	La energía en América Latina	Espagnol
E/CN.12/829 et Corr.1	El desarrollo agrícola de América Latina	Anglais, espagnol
E/CN.12/830	El desarrollo industrial en América Latina	Anglais, espagnol
E/CN.12/831 et Add.1	Los déficits virtuales de comercio y de ahorro interno y la desocupación estructural de América Latina	Anglais, espagnol
E/CN.12/832	Los transportes en la década de 1970	Espagnol
E/CN.12/833	Hechos recientes en el proceso de integración latinoamericana	Espagnol
E/CN.12/836	Aspectos básicos de la estrategia del desarrollo de América Latina	Anglais
E/CN.12/837	El estado de la minería en América Latina	Espagnol
E/CN.12/838	Informe del Presidente del Consejo Directivo del Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social al décimotercer período de sesiones de la Comisión	Anglais, espagnol

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
E/CN.12/839	Discours prononcé par le Secrétaire exécutif de la Commission à la treizième session	Anglais, espagnol, français
E/CN.12/840	Discours prononcés à la séance inaugurale de la treizième session de la Commission	Anglais, espagnol, français
	<u>Boletín Económico de América Latina</u> , vol. XIII, No 1, juin 1968 (publication des Nations Unies, No de vente : S.68.II.G.9)	Anglais, espagnol
	<u>Boletín Económico de América Latina</u> , vol. XIII, No 2, novembre 1968 (publication des Nations Unies, No de vente : S.68.II.G.11)	Espagnol
	<u>Boletín Económico de América Latina</u> , vol. XIV, No 1, premier semestre de 1969 (publication des Nations Unies, No de vente : S.69.II.G.4)	Anglais, espagnol
	<u>Boletín Estadístico de América Latina</u> vol. V, No 1, mars 1968 (publication des Nations Unies, No de vente : S.68.II.G.8)	Bilingue : anglais et espagnol
	<u>Boletín Estadístico de América Latina</u> , vol. V, No 2, septembre 1968 (publication des Nations Unies, No de vente : S.68.II.G.10)	Bilingue : anglais et espagnol

COMITE DE COOPERATION ECONOMIQUE DE L'AMERIQUE CENTRALE

E/CN.12/CCE/356 TAO/LAT/86	Situación y tendencias demográficas recientes en Centroamérica	Espagnol
E/CN.12/CCE/357 TAO/LAT/87	Distribución espacial de la población en el Istmo Centroamericano	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.2/105	Programa coordinado para los censos de 1970 en el Istmo Centroamericano. Nota de la secretaría	Espagnol

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
E/CN.12/CCE/SC.2/107/Rev.1	Informe de la Segunda Reunión Extraordinaria del Subcomité de Coordinación Estadística	Espagnol
CCE/SC.3/GTTM/II/2-TAO/IAT/92	Actividades portuarias realizadas en Centroamérica en 1967	Espagnol
CCE/SC.3/GTTM/II/3-TAO/IAT/89	Bases para la formulación de una Comisión Centroamericana de Autoridades Portuarias	Espagnol
CCE/SC.3/GTTM/II/4-TAO/LAT/88	Fundamentos para constituir una Asociación Centroamericana de Armadores	Espagnol
CCE/SC.3/GTTM/II/5-TAO/LAT/93	Lineamientos para la constitución de una Asociación Centroamericana de Usuarios de Transporte Marítimo	Espagnol
CCE/SC.3/GTTM/II/6-TAO/LAT/94	Orientaciones para establecer autoridades portuarias de alcance nacional en los países centroamericanos	Espagnol
CCE/SC.3/GTTM/II/7-TAO/IAT/90	Elementos básicos de un sistema uniforme y simplificado de la documentación exigida en las terminales portuarias centroamericanas	Espagnol
CCE/SC.3/GTTM/II/8-TAO/IAT/91	Principios generales de un Código Uniforme de Cuentas y Estadísticas para las Terminales Portuarias Centroamericanas	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.3/24 (CCE/SC.3/GTTM/II/9)	Informe de la Segunda Reunión del Grupo de Trabajo sobre Transporte Marítimo y Desarrollo Portuario	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.3/25-TAO/IAT/95	Evaluación de Proyectos Viales. Métodos, ejemplos y problemas	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.3/26	Apuntes sobre problemas de carreteras en México y Centroamérica	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.5/61	Informe de la Segunda Reunión del Comité Regional de Normas Eléctricas (CRNE)	Espagnol
CCE/SC.5/GTAE/ GRIE/I/2/TAO/LAT/ 83	Las políticas tarifarias eléctricas en el Istmo Centroamericano. Estudio comparativo y propuestas para su armonización	Espagnol

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
CCE/SC.5/GTAE/GRIE/I/4- TAO/LAT/85	La interconexión eléctrica en el Istmo Centroamericano. Análisis preliminar de aspectos técnico-económicos	Espagnol
CCE/SC.5/GTAE/CRNE/II/ 1/TAO/IAT/84	Programa de Normalización de Equipos y Materiales Eléctricos en el Istmo Centroamericano	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.5/62	Informe de la Primera Reunión del Grupo Regional sobre Tarifas Eléctricas (GRTE)	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.5/63	Informe de la Primera Reunión del Grupo Regional sobre Interconexión Eléctrica (GRIE)	Espagnol
CCE/SC.5/GTAE/CRNE/ II/2	Estado actual del programa regional de normas eléctricas	Espagnol
CCE/SC.5/CRNE/III/2	Avances logrados en el programa regional de normas eléctricas	Espagnol
CCE/SC.5/CRNE/III/3	Proyectos de normas (2, 3, 4)	Espagnol
CCE/SC.5/CRNE/III/4	Proyectos de normas (5)	Espagnol
CCE/SC.5/CRNE/III/5	Bases para un sistema de codificación	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.5/64 (CCE/SC.5/CRNE/III/6)	Informe de la Tercera Reunión del Comité Regional de Normas Eléctricas	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.5/65/TAO/IAT/97	Estudio comparativo de costos de la energía eléctrica en Centroamérica y Panamá, 1966	Espagnol
E/CN.12/CCE/SC.5/66	Estadísticas de Energía Eléctrica de Centroamérica y Panamá, 1967	Espagnol
CEPAL/MEX/68/14	Aspectos de las Inter- relaciones entre las tendencias del desarrollo económico y los recursos humanos en México, Centroamérica y Panamá	Espagnol

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
CEPAL/MEX/60/16	El desarrollo de la economía de Nicaragua y la posición comparativa del país en el mercado común centroamericano	Espagnol
<p>CYCLE D'ETUDES SUR L'ORGANISATION ET L'EXECUTION DES RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION EN AMERIQUE LATINE</p> <p>(Santiago, Chili, 20-31 mai 1968)</p>		
ST/ECLA/Conf.32/L.1	Planeamiento de los censos de población y habitación	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.2	Coordinación entre los censos de habitación y los censos de población y de estos censos con otras encuestas y compilaciones estadísticas	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.3	Ensayos censales	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.4	Cartografía para fines censales	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.5	Consideraciones generales relacionadas con la selección de temas, tabulación y divulgación de los datos en los censos de población y habitación	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.6 et Add.1	Preparación del cuestionario censal y de las instrucciones para el empadronamiento	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.7	El empadronamiento	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.8	Control, crítica y codificación de los cuestionarios censales	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.9 et Add.1	Elaboración electrónica de datos censales	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.10	Diseño y ejecución de un programa de publicación de censos	Anglais, espagnol

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
ST/ECLA/Conf.32/L.11	Métodos para evaluar la fidelidad de los datos de los censos de población y de habitación	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.12	Utilización del muestreo en los censos de población y habitación	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.13	Preparación y uso de listas de control censal	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.14	Censo de prueba de la comuna de Valdivia, Chili, avril 1967	Espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.15	Censo experimental de Costa Rica. Informe preliminar	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.16 et Add.1	El censo experimental de población y habitación del distrito municipal de Sabana Grande de Palenque, 17-18 juillet 1968	Espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.17	Elaboración de datos de los censos de población y vivienda usando equipo electrónico en los Estados Unidos de América	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.18	Métodos de evaluación en los censos de población : Algunas aplicaciones hechas por CELADE	Espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.19	Algunas aplicaciones del método de la muestra a los censos de población y habitación	Anglais, espagnol
ST/ECLA/Conf.32/L.20 et Add.1	Sampling applications in censuses of population and housing	Anglais
ST/ECLA/Conf.32/L.21	Co-ordination of censuses and intercensal sample inquiries on population and housing data	Anglais
ST/ECLA/Conf.32/L.22	El papel del muestreo en los censos de población. Su efecto sobre la exactitud y la oportunidad	Anglais, espagnol

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
ST/ECLA/Conf.32/L.23	Una aplicación del muestreo en los censos de población : EL programa OMENCE de CELADE	Espagnol

CYCLE D'ETUDES SUR LES STATISTIQUES, LA COMPTABILITE
ET LES COUTS DES SOCIETES DE CHEMINS DE FER

(Santiago, Chili, 25-30 novembre 1968)

ST/ECLA/Conf.33/L.1	Estudio sobre unificación de estadísticas, contabilidades y cálculo de costos, en los ferrocarriles latinoamericanos	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.2	Proyecto de manual de estadística para uso de los ferrocarriles latinoamericanos	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.3 et add.1	Recolección, transmisión y procesamiento de la información	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.4	Objetivos y esquemas de los sistemas contables	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.5	Desarrollo del plan de cuentas en la Empresa Nacional de Ferrocarriles de Bolivia	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.6	Sistema uniforme de cuentas para empresas de ferrocarril de utilidad pública	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.7	Plan contable	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.8	Orientación sobre estadística ferroviaria	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.9	Cálculo de costos ferroviarios	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.10	Inversión, renovación, depreciación y mantenimiento	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.11	Documentos recibidos de los organismos participantes	Espagnol

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langue</u>
ST/ECLA/Conf.33/L.12	Principios básicos para la clasificación de los gastos de explotación de las empresas ferroviarias	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.13	Los costos en las empresas ferroviarias	Espagnol
ST/ECLA/Conf.33/L.14	Resolución y conclusiones aprobadas por el Seminario sobre estadística, contabilidad y costos de empresas ferroviarias	Espagnol

